

2024 – 2029

Table des matières

Préambule	4
Contexte d'élaboration du contrat local de santé de Nice	6
1. Présentation du contrat local de santé de Nice.....	6
2. Périmètre et durée du CLS de Nice	7
3. Engagement des partenaires signataires.....	7
4. Gouvernance	8
5. Suivi et évaluation	9
6. Signataires du CLS	10
Priorités du territoire en matière de santé publique	11
1. Diagnostic de territoire	11
2. Axes stratégiques.....	28
Axe 1 : Favoriser les environnements de vie sains et l'approche « une seule santé »	28
Axe 2 : Encourager les attitudes favorables à la santé	28
Axe 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux soins	29
Axe 4 : Agir pour une meilleure santé mentale.....	29
Axe 5 : Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie	29
Axe 6 : Mieux observer la santé des citoyens pour mieux agir	30
Signatures	31
Annexes.....	32
1. Partenaires du CLS	32
2. Fiches action.....	33



Préambule

La ville de Nice s'engage au quotidien pour améliorer la santé des niçoises et des niçois en œuvrant sur l'ensemble des déterminants de santé.

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « un état de bien-être physique, mental et social complet qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » et les déterminants de santé comme les « facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations ».

Lorsque la ville de Nice végétalise les cours d'écoles, lance l'ambitieuse opération « 1 arbre par habitant » ou crée des pistes cyclables, de nouvelles lignes de tramway et encourage les mobilités douces afin d'améliorer la qualité de l'air extérieure et d'augmenter les bénéfices sur le bien-être et la santé mentale des habitants, désimperméabilise les sols afin de s'adapter aux changements climatiques et de protéger le vivant et les biens matériels, lorsque la ville de Nice protège la biodiversité en instaurant une Aire Marine Protégée, accueille la conférence des Nations Unies sur l'Océan en 2025, œuvre pour le bien-être animal dans la ville, limite l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens en s'engageant comme Ville Sans Perturbateurs Endocriniens mais aussi propose 40% de produits biologiques dans les cantines scolaires, la ville de Nice œuvre sans relâche sur les déterminants environnementaux de la santé et sur la santé unique telle qu'elle est proposée par l'Alliance quadripartite sur l'approche « Une seule santé », qui regroupe l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et l'accès aux droits et aux soins sont parmi les missions les plus critiques que la ville de Nice s'est données ce qui se matérialise par la création de nouvelles maisons médicales pour rendre le soin accessible à tous, l'intervention dans les collèges pour vacciner les 5èmes contre le HPV ou encore la pérennisation du centre de vaccination en cœur de ville et du centre de vaccination internationale à l'aéroport Nice Côte d'Azur.

La ville de Nice a aussi souhaité améliorer la politique inclusive en direction des personnes atteintes de troubles du spectre autistique et de leurs familles par un plan d'action Autisme 2024-2026 mais aussi des seniors en s'engageant sur une labellisation Ville Amie de Aînés.

La ville de Nice œuvre sur l'ensemble des déterminants de santé lorsqu'elle fédère les acteurs de la santé mentale au travers de son Conseil Local en Santé Mentale, lorsqu'elle forme ses partenaires aux premiers secours en santé mentale, sensibilise et accompagne la population au dépistage du diabète au travers d'un plan d'action pluriannuel diabète 2024-2026, à l'activité physique adaptée et accessible à tous grâce à la Maison Sport Santé de la ville, lorsqu'elle met en place avec la Métropole Nice Côte d'Azur un Plan Alimentaire Territorial avec un impact sur les 51 communes de la métropole, lorsqu'elle met en place des ateliers nutrition, qu'elle fédère un collectif 1000 premiers jours de l'enfant ou qu'elle travaille avec les partenaires du territoire sur la prévention des addictions à l'alcool, au tabac ou aux écrans.

L'ARS PACA et la ville de Nice ont la chance d'avoir sur le territoire des acteurs institutionnels, associatifs, publics et privés qui ont bien compris que la santé est multifactorielle, qu'elle est l'affaire de tous et que la seule manière d'atteindre notre objectif est d'unir nos forces, de collaborer et de s'aligner sur nos priorités avec un horizon long dans le cadre de ce Contrat Local de Santé de Nice 2024-2029 pour avoir un impact durable pour la santé des niçoises et des niçois.

Contexte d'élaboration du Contrat Local de Santé de Nice

1. Présentation du Contrat Local de Santé de Nice

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé et la Ville de Nice qui permet de répondre aux enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et d'améliorer la santé et la qualité de vie des habitants.

Il se traduit par une programmation d'actions visant à répondre aux principaux besoins de santé identifiés sur le territoire concerné, en cohérence avec le projet régional de santé (PRS). Sa mise en œuvre bénéficie d'un soutien financier et méthodologique.

Instauré par la loi « Hôpital, patients, santé et territoire » de 2009, puis consolidé par la loi de « Modernisation de notre système de santé » de 2016 et la loi « 3DS » de 2022 relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale, le CLS est un outil qui permet de répondre aux enjeux de santé observés à l'échelle d'une collectivité territoriale.

Situé à la croisée des besoins en santé du territoire et des objectifs du PRS, il consiste à mettre en œuvre une véritable stratégie locale de santé publique à travers la réalisation d'un diagnostic local de santé partagé et l'élaboration d'une programmation d'actions visant à répondre aux besoins identifiés.

Ainsi, depuis 2023, l'ARS PACA et la ville de Nice ont entrepris une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé s'appuyant sur un diagnostic socio-sanitaire et environnemental réalisé par l'Observatoire Régional de Santé PACA et financé par l'ARS PACA.

Depuis novembre 2023, 137 partenaires du territoire se sont réunis régulièrement pour partager ce diagnostic, faire part de leurs priorités en matière de santé publique sur le territoire et coconstruire un plan d'action partenarial répondant aux besoins qui n'ont pas encore été adressés et qui sera déployé entre 2024 et 2029.

2. Périmètre et durée du CLS de Nice

Le périmètre du CLS de Nice est la commune de Nice et la durée du contrat est fixée à 5 ans.

Au cours de la durée du contrat, le périmètre des actions pourra être complété pour s'adapter aux contextes évolutifs de la santé publique. Les éventuels changements majeurs du contrat feront, quant à eux, l'objet d'avenants.

3. Engagement des partenaires signataires

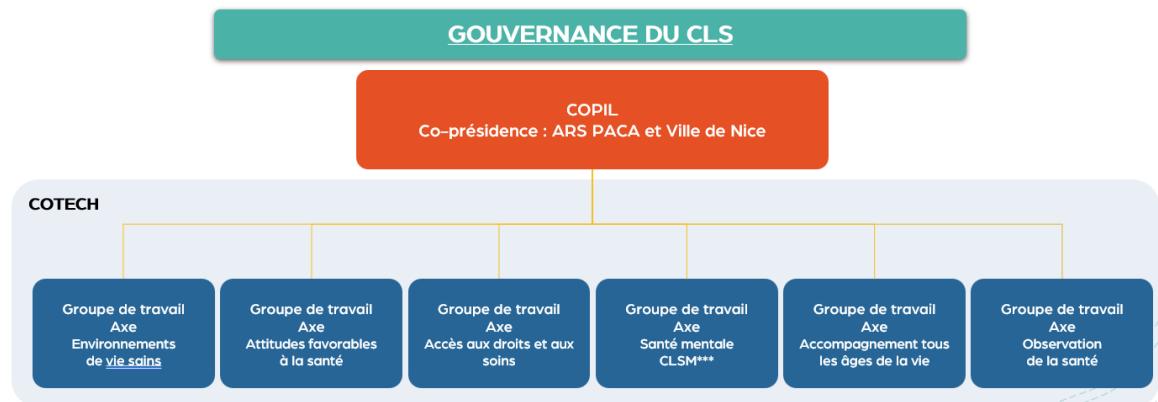
Les partenaires signataires s'engagent à :

- Soutenir la mise en œuvre des actions priorisées
- Mettre à disposition les moyens financiers, humains, matériels et logistiques nécessaires à la mise en œuvre du contrat
- Participer au financement de certaines actions priorisées du CLS, dans le cadre de leurs procédures et de leurs domaines de compétences et dans la limite des moyens disponibles
- S'informer mutuellement des politiques et initiatives menées par chaque signataire en lien avec l'objet du contrat
- Désigner un « référent CLS » au sein de leur structure qui sera chargé de participer à l'équipe projet du CLS, d'informer sa hiérarchie de l'avancement des travaux, d'aviser l'équipe-projet des arbitrages retenus par sa direction et de mettre en contact les porteurs d'actions avec les personnes référentes du domaine concerné au sein de son institution
- Se coordonner pour la mise en œuvre des actions existantes concernant les orientations décidées de façon contractuelle
- Rechercher une stratégie de communication coordonnée et s'informer mutuellement
- Co-construire d'éventuelles nouvelles actions

De cette manière, chaque signataire du présent contrat s'engage à mobiliser et/ou à rechercher dans la mesure de ses possibilités des moyens financiers, techniques et humains dans le respect des décisions de sa gouvernance et selon ses procédures respectives.

4. Gouvernance

Le CLS de Nice est co-piloté par l'ARS PACA et la ville de Nice.



Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CLS. Il est composé des signataires du CLS.

Il a pour missions de :

- Définir et prioriser les axes stratégiques
- Examiner les propositions et prendre les décisions sur les priorisations, reconductions ou réorientations des actions telles que présentées par le comité technique
- Veiller au respect des engagements des signataires et responsables d'actions
- Assurer l'évaluation sur la base du programme d'actions et des indicateurs de suivi et d'évaluation

Le comité de pilotage se réunit une fois par an pour faire le bilan et l'évaluation des actions menées et de l'avancée du contrat, infléchir ou développer les orientations et les actions.

Il se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande d'un des signataires.

Il peut inviter des partenaires du CLS.

Dans l'éventualité d'un arbitrage concernant le contrat, seuls sont admis à voter les signataires du CLS.

Le comité technique

Le comité technique est composé des représentants des signataires et des axes stratégiques du CLS. Il veille à l'exécution effective du contrat, assure le lien avec le comité de pilotage et facilite la circulation de l'information entre l'ensemble des acteurs. Il contribue à donner une vision d'ensemble de la démarche et de son avancement aux personnes impliquées au niveau opérationnel.

Il a pour mission de :

- Suivre l'élaboration et la mise en œuvre du contrat et de l'ensemble des actions

- Coordonner et veiller à la cohérence des interventions des différents partenaires
- Discuter et proposer les éventuels ajouts/modifications/suppressions de fiches pouvant être apportés au présent contrat
- Préparer les arbitrages du comité de pilotage (orientations, priorisations nécessaires, etc.)
- Rédiger les documents de synthèse
- S'approprier les données d'observation de la santé
- Proposer de nouveaux champs d'investigations au copil, fondés sur les constats de terrain

Il est mobilisé par le coordinateur du CLS, en lien avec le référent CLS de l'ARS PACA.

Le comité technique se réunit deux fois par an.

Il pourra être ouvert à d'autres institutions en fonction du périmètre et des besoins spécifiques. Il pourra ainsi solliciter la participation, pour avis, de structures expertes et associer des partenaires dont la présence peut faciliter la définition et la mise en œuvre des objectifs.

L'équipe projet

L'animation du CLS est confiée à l'équipe projet composée des référents copilotes (Ville de Nice et ARS PACA).

Les objectifs opérationnels de l'équipe projet sont de :

- Organiser les séances de travail : comité de pilotage, comité technique
- S'assurer de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage
- Assurer l'articulation entre les instances stratégiques de pilotage, de suivi d'action, de projet et de concertation du CLS
- Coordonner les travaux des groupes thématiques pour en garantir la cohérence
- Maintenir la mobilisation et la dynamique d'implication des signataires, des acteurs communaux et des partenaires du contrat
- Préserver la cohérence de la démarche du CLS, en interface avec les institutions partenaires
- S'assurer de la mise en œuvre du plan d'actions du CLS et des modalités de suivi et d'évaluation de la démarche du CLS

Le groupe de travail « Axe Santé mentale » est porté par le Conseil Local de Santé Mentale

5. Suivi et évaluation

Les signataires ainsi que l'ensemble des partenaires contribuent au processus d'évaluation du CLS. L'évaluation du CLS portera sur deux aspects :

- Le dispositif CLS, son processus et sa gouvernance
- Le plan d'action

Une évaluation annuelle des actions du CLS sera réalisée et présentée au Comité de pilotage. Cette évaluation vise à s'assurer de la mise en œuvre effective et des résultats de chaque fiche-action du CLS.

Chaque pilote d'actions assure annuellement la communication des informations concernant les actions du contrat dont il a la charge au moyen d'une fiche-évaluation assisté par le coordinateur du CLS en support méthodologique.

Pour chaque action, la fiche-évaluation précisera entre autres :

- Le porteur de l'action ;
- L'état d'avancement ;
- Les difficultés rencontrées ;
- Les bonnes pratiques identifiées ;
- Les ressources mobilisées ;
- Des indicateurs de suivi spécifiques permettront de mieux appréhender l'impact de l'action tout au long du contrat.

Au terme du contrat, une évaluation globale de la mise en œuvre des actions du CLS sur les cinq années sera réalisée.

6. Signataires du CLS

10 partenaires sont signataires du CLS de Nice :

- Préfecture des Alpes-Maritimes
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes
- CHU de Nice
- Education Nationale - Académie de Nice
- Université Nice Côte d'Azur
- Agence d'Urbanisme Azuréenne
- CCAS de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Agence Régionale de Santé PACA
- Ville de Nice

Priorités du territoire en matière de santé publique

1. Diagnostic de territoire

Le diagnostic socio-sanitaire et environnemental réalisé à l'échelle de la métropole Nice Côte d'Azur par l'Observatoire Régional de Santé PACA dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé de Nice a eu pour objectifs de décrire la situation de la métropole Nice Côte d'Azur, de dégager les spécificités, atouts et faiblesses de ce territoire et de mettre en évidence ses inégalités territoriales et sociales afin de permettre aux partenaires de mieux appréhender de façon collective la situation et les besoins actuels du territoire et, en ce sens, les guider dans le choix des politiques et actions à mettre en place.

Cela constitue la première phase du diagnostic de territoire réalisé par l'ORS PACA. La seconde phase qui sera réalisée courant 2025 permettra de préciser au niveau infra-communal les différents indicateurs socio-sanitaires de la commune de Nice.

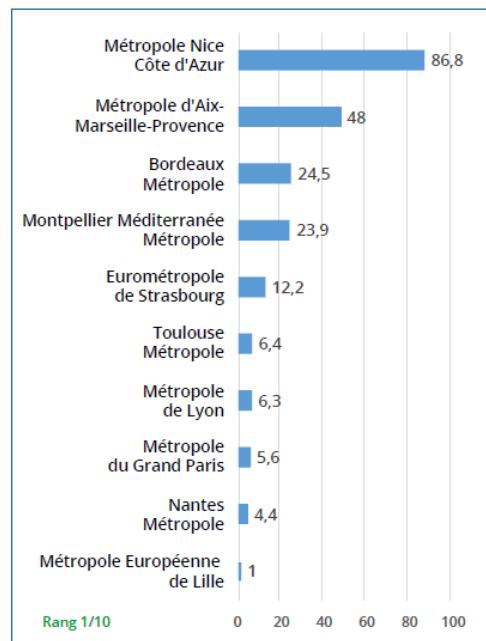
Ce premier diagnostic de territoire intègre des informations et données sur la santé et ses principaux déterminants (caractéristiques socio-économiques, comportements de santé, milieux de vie, ...) et s'articule autour de 5 grands axes thématiques : le territoire et le cadre de vie, la population, l'offre de soins, le recours aux soins et à la prévention et enfin l'état de santé de la population.

- **Le territoire et le cadre de vie** : qualité environnementale, mobilité et accès aux équipements, risques naturels et liés aux changements climatiques, conditions de logement...

Nature en ville

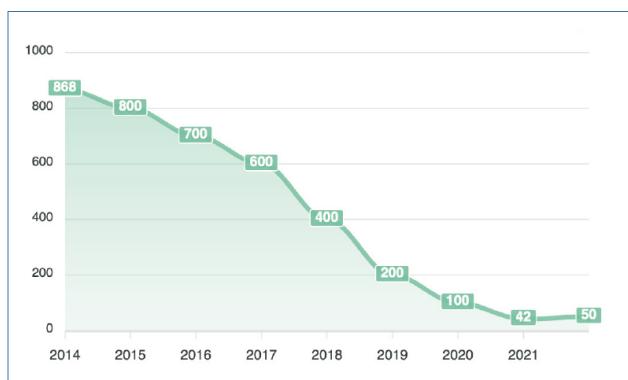
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et notamment ses métropoles littorales (Marseille, Nice, Toulon), constituent des territoires avec une pression d'urbanisation forte et une vulnérabilité croissante face aux changements climatiques. La nature en ville constitue une réponse à la croisée d'enjeux immédiats et à long terme : enjeux d'embellissement et de pacification du cadre de vie, enjeux sociaux de mise à disposition d'espaces publics et d'aménités écologiques, enjeux de maintien de la biodiversité ordinaire et d'une trame verte et bleue urbaine, mais aussi enjeux d'adaptation au changement climatique et de résilience face aux risques. En 2019, la commune de Nice a été classée 1ère ville de plus de 200 000 habitants de France en termes de pourcentage de patrimoine arboré sur son territoire.

En 2018, 86,8 % du territoire métropolitain était couvert par les espaces naturels (forêts et milieux semi-naturels), une proportion bien supérieure aux moyennes régionale (67,5 %) et nationale (30,6 %). On observait cependant des différences selon les territoires : les espaces naturels étaient particulièrement présents dans le Moyen (80,0 %) et le Haut Pays (97,3 %), contrairement au littoral (27,6 %) et à la ville de Nice (17,2 %), où les milieux naturels étaient plus dispersés et de taille plus modeste.



Proportion de forêts et de milieux semi-naturels (%), 2018 (Source : CORINE Land Cover CGDD SDES, 2018)

Pollution de l'air

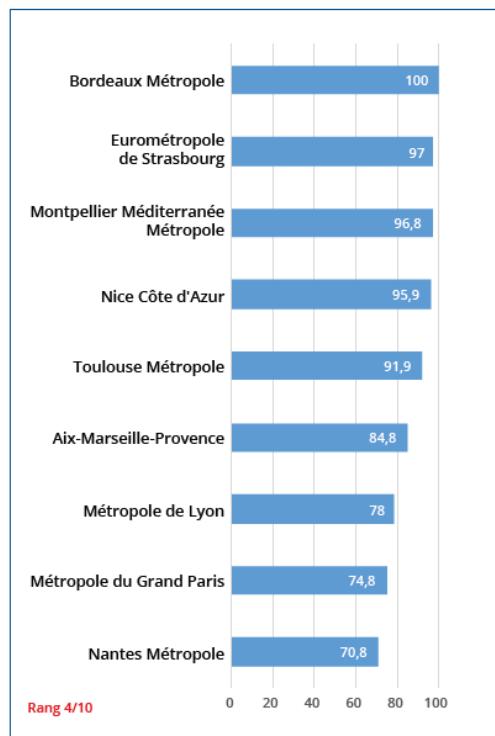


Population de la Métropole Nice Côte d'Azur exposée à des dépassemens de la valeur limite annuelle européenne de PM10 (40 Microgrammes par mètre cube) (en unité) (Source : PCAET Métropole Nice Côte d'Azur 2019-2025, métropole Nice Côte d'Azur)

Au 31 décembre 2021, 5 000 habitants étaient exposés à des dépassemens de la valeur limite annuelle européenne de NO2 (40 microgrammes par mètre cube) (Figure 16), un chiffre divisé par 40 depuis 2007. Les populations concernées par ces dépassemens sont celles résidentes à proximité des principaux axes de circulation ainsi que dans le centre urbain dense de Nice. Par ailleurs, à cette date, 50 habitants étaient exposés à des dépassemens de la valeur limite annuelle européenne de PM10, (40 microgrammes par mètre cube), 17 fois moins qu'en 2013

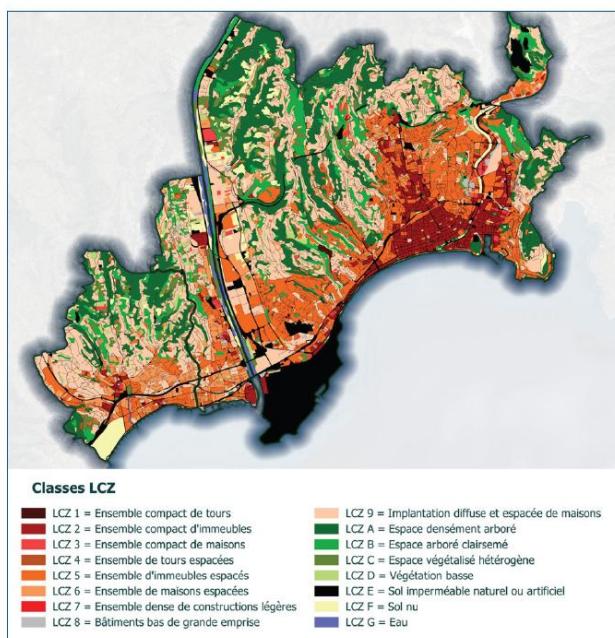
Risque inondation

La quasi-totalité des communes de la Métropole (96,1 %) sont concernées par le risque d'inondations (région : 90,9 % ; France : 59,5 %) et un peu plus de la moitié d'entre elles (55,0 %) font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (région : 42,0 %). Par ailleurs, 17 communes sont situées dans le périmètre du territoire à risque important d'inondation (TRI) « Nice-Cannes-Mandelieu » : Bonson, Cagnes-sur-Mer, Carros, Castagniers, Colomars, Drap, Gattières, Gilette, la Gaude, la Roquette-sur-Var, la Trinité, le Broc, Nice, Saint-Blaise, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var et Saint-Martin-du-Var.



Part des communes soumises à un risque d'inondations (%) – 2021 (Source : Base Gaspar 2021)

Îlots de chaleur urbain



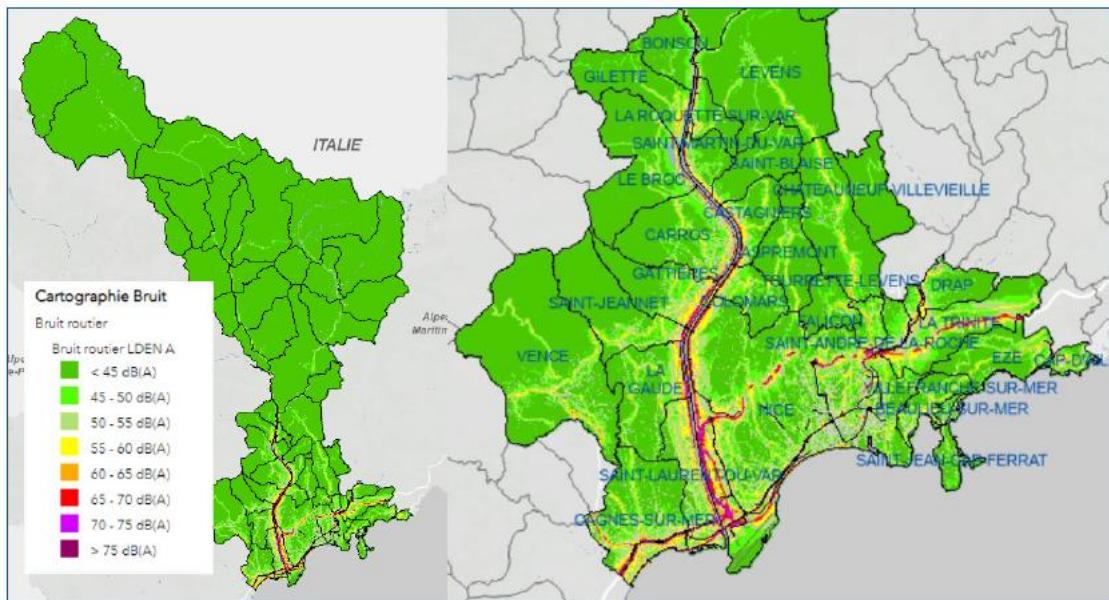
Cartographie des Zones Climatiques Locales, 2022 (Source : CEREMA 2022)

Le Cerema a réalisé une étude des Zones Climatiques Locales au sein des communes littorales denses de la Métropole : Nice, Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer. Au sein des 3 communes étudiées, la classe la plus sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain est celle des « ensembles compacts d'immeubles ». Cette classe est particulièrement représentée dans le centre de Nice (430 hectares).

Exposition au bruit

Au sein de la Métropole, les principales sources de bruit sont liées aux transports (le trafic routier, mais aussi ferroviaire et aérien), les bruits de voisinage et les lieux de diffusion de la musique. Les industries ne représentent pas une source de bruit importante sur le territoire.

Les zones les plus exposées au bruit sont concentrées le long des grands axes de circulation et

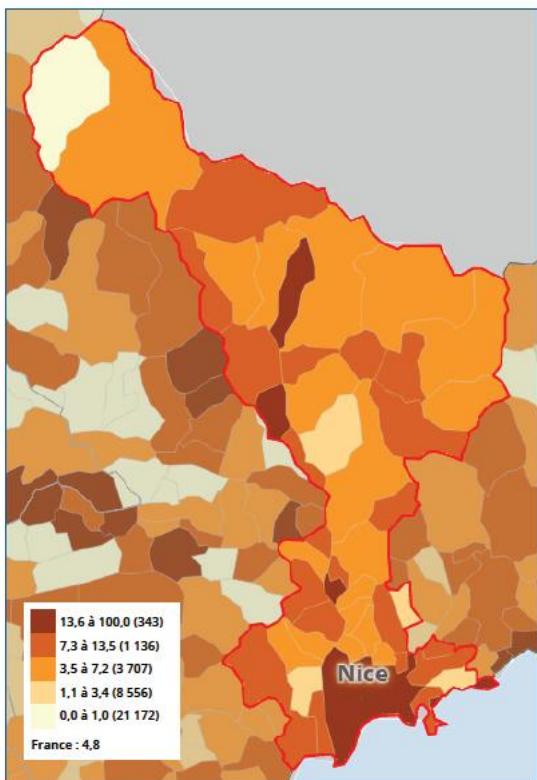


Exposition au bruit au sein de la métropole, 2022 (Source : SIG MNCA 2022)

ferroviaires, principalement sur le littoral, mais aussi dans certaines zones localisées de la frange sud du Moyen Pays. Certaines communes du littoral cumulent les sources de bruit (Nice, Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var notamment).

Habitat

Le territoire de la métropole est soumis à une pression foncière importante, qui limite l'accessibilité au logement et à la propriété, notamment pour les ménages disposant de bas revenus ou de contrats de travail précaires. Cette pression foncière est particulièrement élevée dans les communes attractives sur le plan résidentiel et dans les territoires touristiques, où les demandeurs de résidences secondaires concurrencent les actifs locaux sur le marché du logement. Le département des Alpes-Maritimes fait partie des 6 départements français identifiés comme territoires prioritaires de lutte contre l'habitat indigne



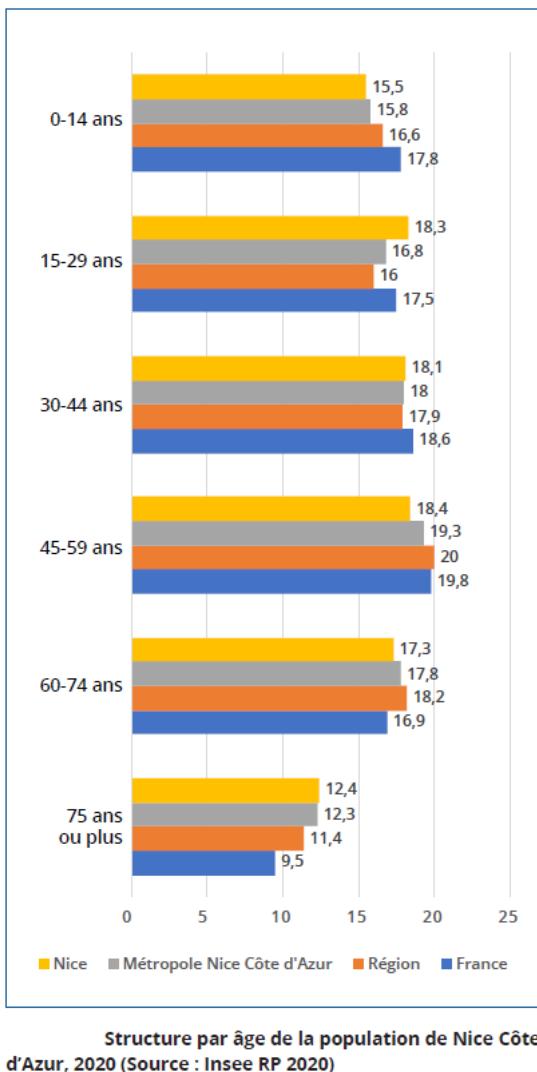
En 2019, environ 1 résidence principale sur 8 (12,9 %) était un logement suroccupé, une proportion nettement supérieure aux moyennes régionale (7,2 %) et nationale (4,8 %). La suroccupation des logements concerne tout particulièrement les communes touristiques, sur le littoral (17,5 % à Beaulieu-sur-Mer, 14,8 % à Nice et 14,2 % au Cap-D'ail) et dans le Haut Pays (10,9 % à Isola).

- **La population** : structure par âge, composition des ménages, qualification et accès à l'emploi, revenus, prestations sociales...

Démographie

Population municipale, 2020 et taux annuel moyen de variation de la population, 2014-2020 (Source : INSEE RP 2014-2020)

	Population municipale	Taux annuel moyen de variation de la population 2014-2020	Variation démographique annuelle 2014-2020	Lié au solde naturel	Lié au solde migratoire
Nice	343 477	+0,0 %	-70	+0,3 %	- 0,2 %
Métropole	553 305	+ 0,3 %	+1 577	+0,2 %	+0,1 %
Littoral	463 675	+0,2 %	+855	+0,2 %	+0,0 %
Moyen Pays	77 944	+1,0 %	+749	+0,0 %	+0,9 %
Haut Pays	11 279	- 0,2%	-26	- 0,7 %	+0,5 %
Région	5 098 666	+0,4 %	+19 205	+ 0,2 %	+0,2 %
France	67 162 154	+0,3 %	nd	+0,3 %	+0,1 %



En 2020, plus d'1 habitant de la métropole Nice Côte d'Azur sur 5 (21,6 %) était âgé de moins de 20 ans, une proportion moins importante que dans la région (22,3 %). En revanche, la métropole comptait davantage de jeunes âgés de 15-29 ans (16,8 %) que dans la région (16,0 %). La population jeune est particulièrement nombreuse dans la ville de Nice (18,3 %).

En 2020, 166 436 personnes étaient âgées de 60 ans ou plus au sein de la métropole : elles représentaient 30,1 % de la population, une proportion plus élevée que dans la région (29,5 %). La classe d'âge des 60-74 ans était un peu moins représentée sur le territoire (17,8 %) que dans la région (18,2 %), contrairement aux plus de 75 ans (12,3 %, contre 11,4 %).

En 2020, 28 820 personnes âgées de 75 ans ou plus résidaient seules à leur domicile, soit près d'1 sur 2 (45,9 %), une valeur supérieure à celle observée dans la région (42,3 %). Les communes du littoral (47,4 %) et notamment la commune de Nice (49,0 %) présentaient des proportions particulièrement élevées.

Composition des ménages

En 2020, plus de 4 ménages sur 10 (41,9 %) étaient composés d'une seule personne, une proportion plus élevée que dans la région (38,5 %) et qu'en France (37,4 %), sauf dans le Moyen Pays (27,6 %). La ville de Nice et le territoire du Haut Pays se démarquaient avec des proportions plus importantes (respectivement 45,6 % et 41,5 %).

En 2020, les familles comptant au moins un enfant moins de 25 ans représentaient un peu moins de 3 ménages sur 10 (28,5 %), une proportion moins élevée que dans la région (29,8 %).

Dans la commune de Nice, les familles avec enfants représentent (26,8 %) des ménages. La proportion de familles nombreuses (avec 3 enfants ou plus) était légèrement inférieure (7,4 %) à la moyenne régionale (7,6 %). La ville de Nice se distinguait avec une part plus importante (8,3 %). Trois familles sur 10 étaient de type monoparentales (30,7 %), une proportion plus élevée que dans la région (29,2 %) et qu'en France (25,7 %).

Situation sociale

On recense 11 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) au sein de la métropole Nice Côte d'Azur, dont 8 dans la commune de Nice.

Les difficultés sociales sont très importantes dans ces quartiers : plus de 4 habitants sur 10 sont en situation de pauvreté (44,5 %), une proportion 2,5 fois plus élevée que dans la métropole, mais un peu moindre que celle relevée dans l'ensemble des QPV de la région (49,4 %).



Localisation des quartiers prioritaires politique de la ville dans la métropole Nice Côte d'Azur, 2022 (Source : ONPV 2022)

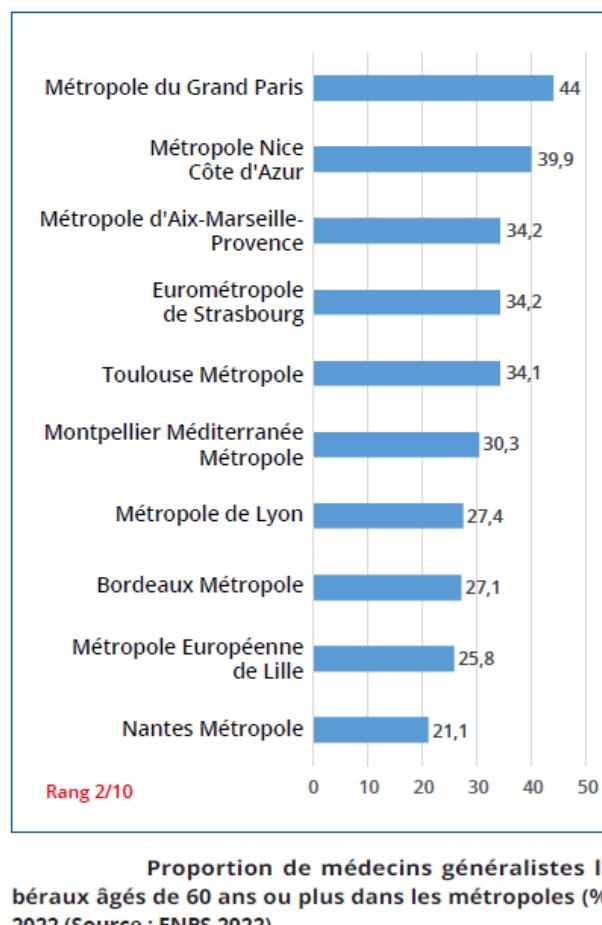
Population municipale vivant en quartier prioritaire (QPV) et leurs caractéristiques socio-économiques, 2017 - 2018 (Source : Insee RP 2017 - 2018 - Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018)

	Métropole Nice CA	QPV Métropole Nice CA	Région	QPV Région
Population	540 281	43 762	5 052 832	510 302
0-14 ans (%)	15,7 %	23,9 %	16,8 %	23,8 %
Taux de pauvreté (%)	17,5 %	44,5 %	17,3 %	49,4 %
Taux d'emploi hommes (%)	66,3 %	48,9 %	65,1 %	46,1 %
Taux d'emploi femmes (%)	60,1 %	37,8 %	58,4 %	35,2 %
Logements sociaux (%)	10,8 %	95 %	10,7 %	23,8 %

- **L'offre de soins** : disponibilité et accessibilité de l'offre de soins libérale, hospitalière et médico-sociale, activité des médecins généralistes, comportements de recours aux soins ...

Médecine générale libérale

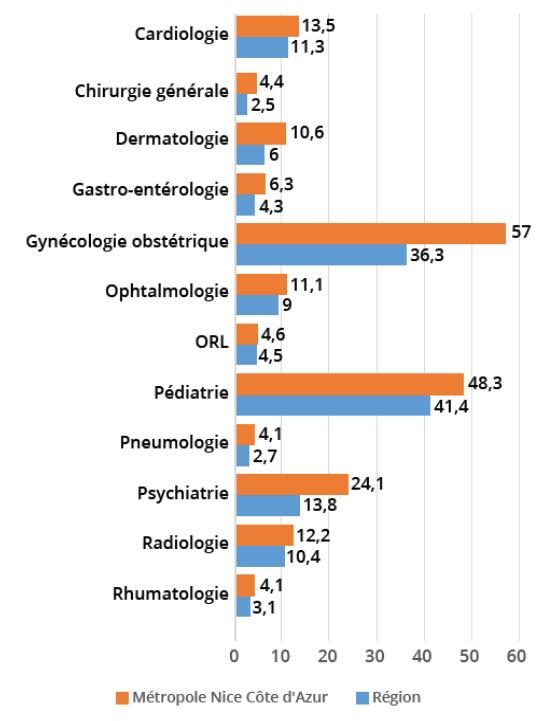
Au 31 décembre 2022, 649 médecins généralistes libéraux étaient en activité dans la métropole Nice Côte d'Azur, soit une densité médicale de 118 médecins généralistes pour 100 000 habitants, nettement supérieure aux moyennes régionale (105 pour 100 000) et nationale (84 pour 100 000).



L'offre de médecine générale est cependant inégalement répartie au sein de la métropole : elle est concentrée sur le littoral, notamment à Nice, où exercent 67 % des médecins généralistes de la métropole. Entre 2018 et 2022, le nombre de médecins généralistes sur le territoire a enregistré un recul de 7,5 %, une baisse un peu plus importante que dans la région (- 4,6 %) et qu'en France (- 5,6 %). Les baisses les plus importantes ont été relevées dans le Moyen Pays (- 15,5 %) et dans la commune de Nice (- 8,3 %).

Spécialités médecine libérale

En 2021, les spécialités libérales les plus représentées au sein de la métropole en nombre de praticiens étaient la psychiatrie (130 spécialistes), la cardiologie (73 spécialistes), la radiologie (66 spécialistes) et la gynécologie obstétrique (65 spécialistes).



Autres professions médicales et paramédicales

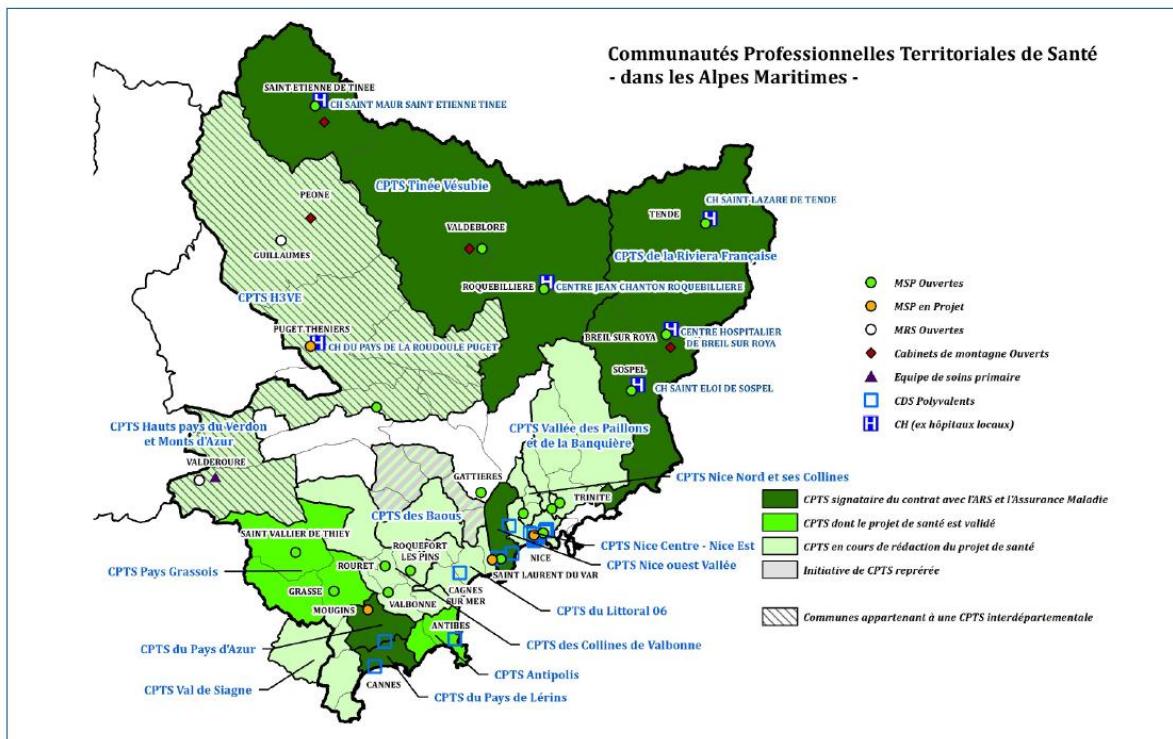
Nombre et densité pour 100 000 des principales professions paramédicales et autres professions de santé, 2016 - 2022 (Source : DRSM Paca-Corse 2021 - FNPS 2022)

	Nombre	Évolution 2016-2021	Densité MNCA	Densité Région
Infirmiers	1 543	- 52	280	267
Masseurs-kinésithérapeutes	1 005	+ 59	183	172
Chirurgiens-dentistes	557	+ 15	101	74
Orthophonistes	101	+ 29	50,9	41,6
Sages-Femmes	63	+ 7	22	24
Pédicures-podologues	121	+ 14	22,4	21,3
Pharmacies	232	- 9	56,3	47,6

Densité pour 100 000 habitants pour les principales spécialités libérales 2021 (DRSM Paca-Corse 2021)

La métropole Nice Côte d'Azur dispose d'une offre de professionnels paramédicaux importante (Tableau 4). Elle présente des densités supérieures aux moyennes régionales pour la plupart des professions médicales et paramédicales, à l'exception des sages-femmes.

Exercice coordonné



Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ouvertes et en projet dans les Alpes-Maritimes, janvier 2023 (Source : Agence Régionale de Santé - DPRS - Département des Études, Enquêtes et Évaluations 2023)

En juin 2023, la métropole Nice Côte d'Azur compte 12 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) labellisées dont 5 à Nice. Par ailleurs, la ville de Nice est couverte par 3 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), qui couvrent le littoral (CPTS Nice Nord et ses collines, Nice Ouest Vallée, Nice Centre et Nice Est).

Offre de soin hospitalière

En 2023, 6 services d'urgences sont en activité dans la métropole Nice Côte d'Azur, dont 1 service pédiatrique. Tous les services d'urgences sont localisés sur la bande littorale : 4 à Nice (dont 1 pédiatrique), 1 à Saint-Laurent-du-Var et 1 à Cagnes-sur-Mer. Par ailleurs, deux maisons médicales de garde sont ouvertes à Nice, l'une pour les adultes au CHU Pasteur et l'autre pour les enfants au CH Lerval.

Taux d'équipement par spécialité pour 10 000 habitants dans les Alpes-Maritimes, 2021 (Source : DREES, SAE, Insee RP 2021)

	Métropole Nice Côte d'Azur		Taux d'équipement région	Taux d'équipement France
	Nombre de lits/Places	Taux d'équipement		
Médecine Chirurgie Obstétrique	2 740	49,8	39,8	34,5
Soins de suite et de réadaptation	1 042	18,9	23,9	nd
Soins de longue durée	136	20,3	32,2	48,1
Psychiatrie	871	15,8	14,6	12,5
• Psychiatrie générale	759	11,9	12,0	9,7
• Psychiatrie infanto-juvénile	100	1,7	1,6	1,7
Hospitalisation à domicile	330	6,0	3,5	3,4

En 2021, la métropole Nice Côte d'Azur présentait des taux d'équipement hospitalier supérieurs aux moyennes départementales et régionales pour la plupart des spécialités, sauf pour les soins de longue durée (20,3 places pour 10 000, contre 32,2 pour 10 000 dans la région et 48,1 pour 10 000 en France) et les soins de suite et de réadaptation (18,9 places pour 10 000, contre 23,9 dans la région). L'offre hospitalière est concentrée sur le littoral, à l'exception des soins de suite et de réadaptation, davantage présents dans le Moyen et le Haut Pays.

Médico-social

En 2023, la métropole est moins bien équipée que la région et que la France pour les différents types de structures d'hébergement et services médico-sociaux pour les personnes âgées.

Nombre de places et taux d'équipement (pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus), 2023 (Source : Drees, Finess (data.gouv.fr) - Insee, RP 2023)

	Nb de places	Taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus		
		Métropole Nice Côte d'Azur	Région	France
EHPA/EHPAD	4 799	71,5	79,8	94,1
Logements foyers	264	3,9	14,1	18,4
Services de soins infirmiers à domicile	1 136	16,9	16,7	19,2
Accueil de jour	131	2,0	2,1	2,5
Hébergement temporaire	33	0,5	1,2	2,2

En 2023, les taux d'équipement en Maisons d'accueil spécialisé et établissements d'accueil médicalisés pour les adultes avec un handicap étaient proches des moyennes régionales et

nationales, contrairement à la capacité en établissements d'accueil non médicalisés, plus de 2 fois inférieure aux moyennes régionale et nationale.

Nombre de places et taux d'équipement (pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans), 2023 (Source : Finess - Insee, RP 2023)

	Nb de places	Taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans		
		Métropole Nice Côte d'Azur	Région	France
Maisons d'accueil spécialisées	233	0,9	0,9	0,7
Etablissements d'accueil médicalisés	157	0,6	0,7	0,6
Etablissements d'accueil non médicalisés	328	1,2	2,5	2,7
Ensemble des structures d'hébergement	718	2,7	4,2	nd

Le taux d'équipement en Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques, en établissements pour déficients moteurs et sensoriels, en Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) étaient supérieurs à la moyenne régionale. En revanche, la métropole ne disposait d'aucun Centre d'action médico-sociale précoce et présentait un taux d'équipements en Instituts médico-éducatifs inférieur à la moyenne régionale.

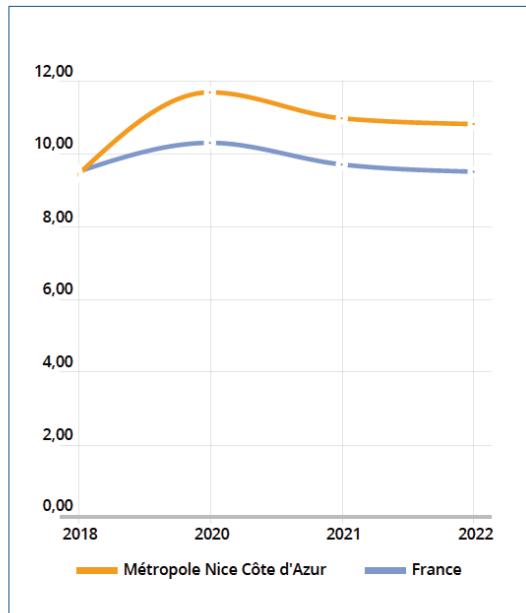
Nombre de places et taux d'équipement (pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans), 2023 (Source : Finess - Insee, RP 2023)

	Nb de places	Taux d'équipement pour 1 000 personnes âgées de moins de 20 ans	
		Métropole Nice Côte d'Azur	Région
Instituts médico-éducatifs	346	2,9	3,8
Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques	117	1,0	0,8
Établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés	51	0,4	0,5
Établissements pour déficients moteurs	157	1,3	0,3
Établissements pour déficients sensoriels	100	0,8	0,3
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile	480	4,1	3,0
Centres d'action médico-sociale précoce	0	0,0	1,3
Ensemble des structures de prise en charge	1 251	10,6	10,0

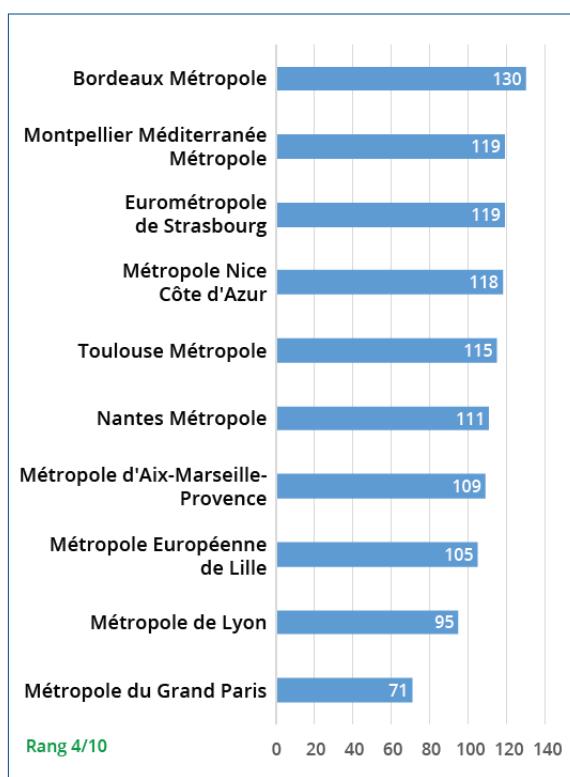
- **Le recours aux soins et à la prévention** : consommation de soins et de médicaments, couverture vaccinale, participation au dépistage des cancers, suivi gynécologique...

Recours aux médecins généralistes

En 2022, parmi les assurés âgés de 16 ans ou plus résidant au sein de la métropole, un peu plus d'1 sur 10 n'avait pas de médecin traitant déclaré, une proportion plus élevée que dans la région et qu'en France.



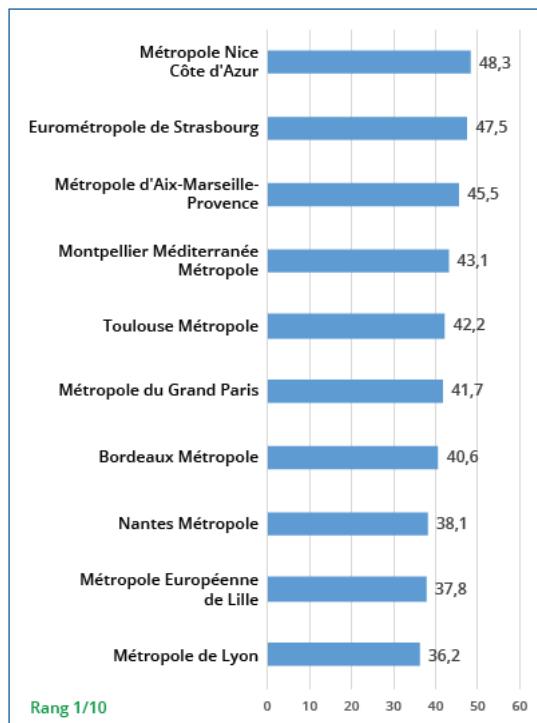
Evolution de la proportion d'assurés du régime général sans médecin traitant déclaré (%), 2018-2022 (Source : CNAM SIAM ERASME 2018-2022)



Part des bénéficiaires du régime général sans recours aux soins au cours des 24 derniers mois (%)
2022 (Source : CNAM SIAM ERASME 2022)

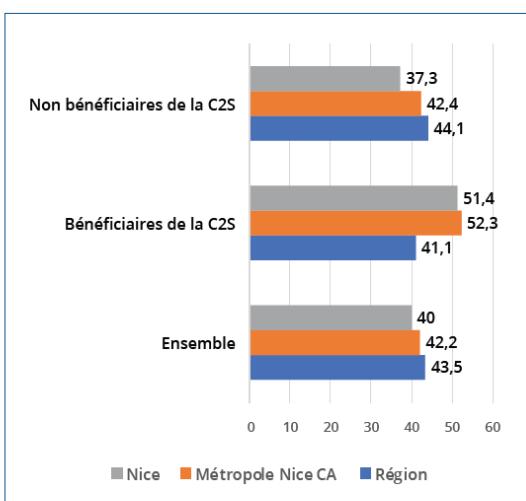
En 2022, parmi les assurés du régime général âgés de 16 ans ou plus et résidant au sein de la métropole, 8,4 % n'avaient eu aucun recours aux soins au cours des 24 derniers mois, une proportion bien supérieure à la moyenne régionale (5,8 %), mais moins élevée qu'en France métropolitaine (10,8 %). Les proportions les plus élevées étaient relevées sur le littoral, et notamment à Nice (9,6 %). Chez les séniors âgés de 65 ans et plus, le non-recours aux soins concernait 5,2 % des assurés à Nice, contre 3,8 % dans la région et 3,6 % en France.

Bénéficiaires de soins spécialisés dans la population des métropoles (%) 2021 (Source : SNDS 2021)



En 2021, 48,3 % de la population métropolitaine a eu recours à un médecin spécialiste libéral, une proportion supérieure aux moyennes régionale (44,4 %) et nationale (38,2 %).

Actes de prévention



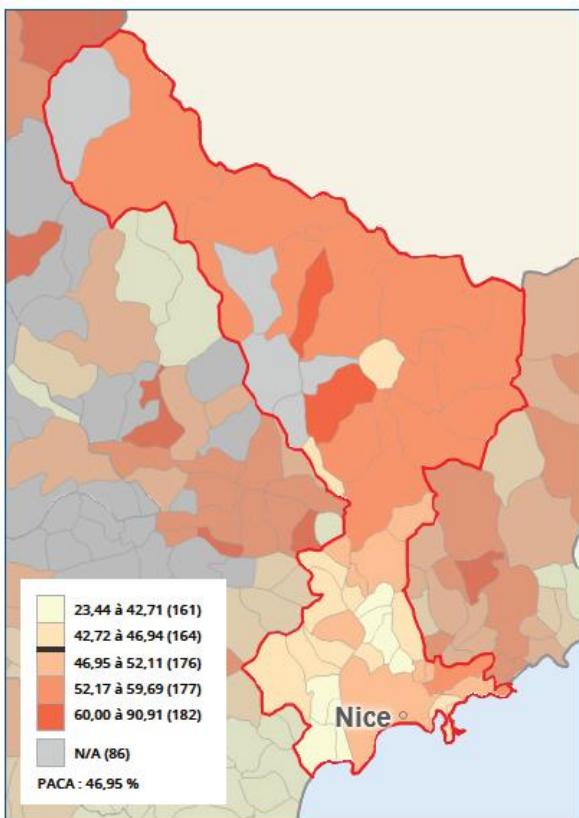
Part d'enfants de 6 ans bénéficiaires d'un bilan de prévention bucco-dentaire ou d'une visite chez le dentiste selon le statut C2S (%), 2020 (Source : DRSM Paca-Corse 2020)

En 2020, 40 % des enfants âgés de 6 ans avaient bénéficié d'un bilan de santé bucodentaire ou une consultation chez un dentiste libéral, une proportion moins élevée que dans la région (43,5 %), sauf dans le Moyen Pays (49,8 %).

Au sein de la commune de Nice, les bénéficiaires de la Couverture Santé Complémentaire étaient plus nombreux à avoir réalisé ce bilan (51,4 %) que les non bénéficiaires (37,3 %), contrairement à la tendance régionale (44,1 % pour les non bénéficiaires et 41,1 % pour les bénéficiaires).

En 2022, près de la moitié des femmes âgées de 20 à 64 ans (46,2 %) n'avaient pas consulté

de gynécologue libéral au cours des 24 derniers mois au sein de la métropole, comme dans la région (46,2 %).



Part des bénéficiaires femmes de 20-64 ans du régime général n'ayant pas eu d'acte réalisé par un gynécologue sur les 24 derniers mois (%), 2022 (Source : SNDS - Insee 2022)

âgés de 50-74 ans ont participé au dépistage du cancer colorectal, une proportion nettement inférieure aux moyennes régionale (28,7 %) et nationale (33,4 %).

Vaccination

En 2022, plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans (54,0 %) ont été vaccinées contre la grippe saisonnière, une proportion similaire à valeur régionale (53,7 %) mais inférieure à la moyenne nationale (57,8 %). En revanche, la couverture vaccinale chez les personnes à risque était moins élevée (25,4 %) que les moyennes régionale (26,5 %) et nationale (31,1 %).

En janvier 2023, 7 habitants de la métropole Nice Côte d'Azur sur 10 (69,7 %) avaient reçu le schéma complet de vaccination contre la COVID-19, une couverture vaccinale moins élevée que dans la région (74,9 %) et qu'en France métropolitaine (79,2 %).

En 2022, un peu plus d'un tiers des filles (34,6 %) avaient un schéma complet contre le papillomavirus à 16 ans, une couverture vaccinale proche de celle relevée dans la région (34,3 %) mais moins élevée qu'en France (41,0 %).

Chez les garçons de 16 ans, la couverture vaccinale était bien moins élevée (5,7 % avaient un schéma complet à 16 ans), là encore, des chiffres proches de la moyenne régionale (5,9 %) mais bien inférieurs à la moyenne nationale (8,5 %)

En 2022, 61,3 % des femmes âgées de 50-74 ans et résidant sur la commune de Nice ont participé au dépistage du cancer du sein (organisé et individuel), une proportion inférieure aux moyennes régionale (63,2 %) et nationale (63,1 %).

La participation au dépistage organisé du cancer du sein est marquée par des inégalités sociales. On observe un écart de 0,8 points de pourcentage entre les bénéficiaires de la Couverture Santé Complémentaire et les non bénéficiaires.

En 2022, parmi les femmes âgées de 25 ans à 65 ans, 50,3 % ont participé au dépistage du cancer du col de l'utérus (au moins un remboursement pour un frottis au cours des 3 dernières années), un chiffre supérieur à la valeur régionale (50,1 %), mais inférieur à la moyenne nationale (53,1 %).

En 2022, 23,1 % des hommes et femmes

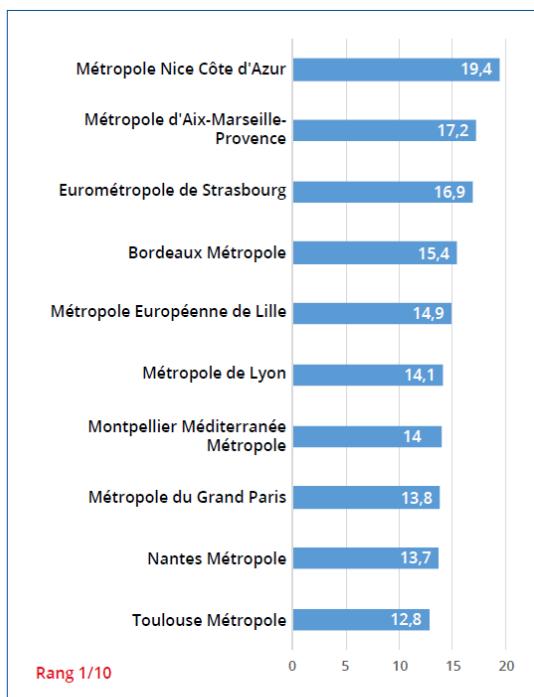
- **L'état de santé de la population** : prévalence maladies chroniques, principales causes de décès et de sur et sous-mortalité par rapport à la région, consommation de médicaments psychotropes.

Maladies chroniques

En 2022, les pathologies responsables du grand nombre d'affections de longue durée au sein de la métropole Nice-Côte d'Azur étaient le diabète de type 1 et 2 (4,9 %), les tumeurs malignes (3,8 %) et les affections psychiatriques (3,2 %)

Prévalence brute des Affections de longue durée les plus fréquentes chez les patients consommateurs (%), 2022 (Source : DCIR/SNDS/SNIIRAM 2022)

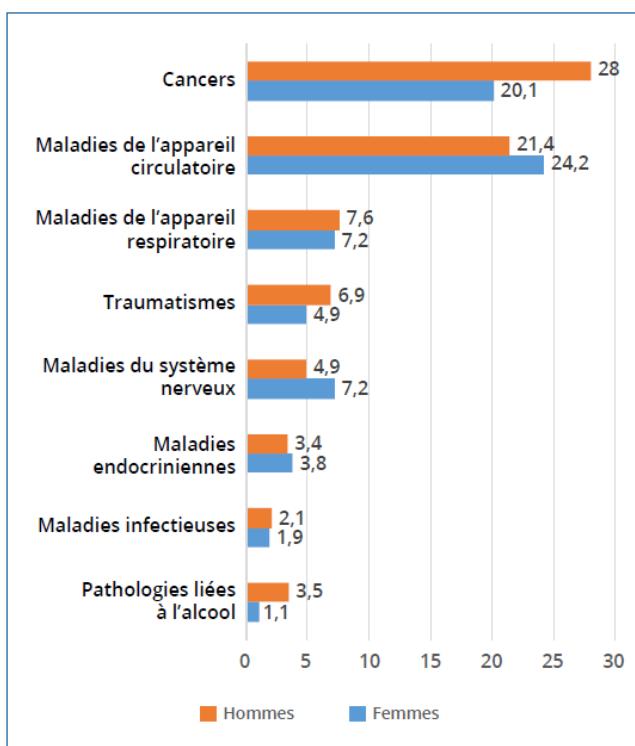
	Métropole	Région	France
Diabète de type 1 et 2	4,9 %	5,0 %	5,2 %
Tumeur maligne	3,8 %	4,0 %	3,7 %
Affections psychiatriques de longue durée	3,2 %	2,8 %	2,5 %
Maladie coronaire	2,5 %	2,5 %	2,3 %
Insuffisance cardiaque / troubles du rythmes graves	2,2 %	2,4 %	2,2 %



Le littoral, et notamment la commune de Nice, présentait des proportions de bénéficiaires d'ALD plus élevées que dans les autres sous-territoires pour certaines pathologies, comme les affections psychiatriques de longue durée et le diabète.

La métropole Nice Côte d'Azur occupe le 1er rang des métropoles pour la part de bénéficiaires d'une ALD dans la population. Cependant, ce constat peut s'expliquer en partie par le fait que la population de la métropole est plus âgée que celle des autres métropoles.

Principales causes de décès



Principales causes de mortalité selon le genre dans la métropole Nice Côte d'Azur 2013-2017 (Source : INSERM CépiDC 2013-2017, exploitation ORS Paca)

causes de mortalité (les maladies de l'appareil circulatoire, les maladies du système nerveux, le diabète et les traumatismes) chez les femmes, mais pas chez les hommes.

Sur la période 2013-2017, les principales causes de mortalité chez les hommes dans la métropole Nice Côte d'Azur étaient les cancers (28,0 % des décès), les maladies liées à l'appareil circulatoire (21,4 %) et les maladies de l'appareil respiratoire (7,6 %). A l'inverse, chez les femmes, les maladies de l'appareil circulatoire constituaient la première cause de décès (24,2 %), suivies des cancers à 20,1 % et des maladies de l'appareil respiratoire (7,2 %).

Les données de mortalité dans la commune de Nice sont plus favorables chez les femmes que les hommes. En effet, on observe une sous-mortalité par rapport à la région pour différentes

2. Axes stratégiques

Les travaux collaboratifs du Contrat Local de Santé de Nice ont permis de faire émerger 6 axes stratégiques, 30 objectifs généraux et 76 actions qui reflètent les priorités des partenaires pour répondre aux enjeux du territoire.



Axe 1 : Favoriser les environnements de vie sains et l'approche « une seule santé »

N° Obj	Objectifs généraux	N° action	Intitulé action
1.1	Adapter la ville aux changements climatiques et aux risques émergents	1.1.1	Etablir un plan d'action de prévention des îlots de chaleur
		1.1.2	Définir une stratégie de lutte contre les moustiques
1.2	Réduire les expositions environnementales	1.2.1	Mettre en place une stratégie de lutte contre les perturbateurs endocriniens
		1.2.2	Prévenir les pollinoses
		1.2.3	Améliorer la qualité de l'air intérieur
		1.2.4	Améliorer la qualité de l'air extérieur
		1.2.5	Lutter contre la pollution sonore
1.3	Promouvoir l'approche d'urbanisme favorable à la santé et d' "une seule santé"	1.3.1	Déployer des études d'impact en santé
		1.3.2	Promouvoir l'Urbanisme Favorable à la Santé
		1.3.3	Lutter contre les logements insalubres et prévention des risques liés aux logements
		1.3.4	Organiser des Fresques "Une seule santé"
		1.3.5	Lutter contre le tabagisme
		1.3.6	Lutter contre la pollution lumineuse
		1.3.7	Mieux accueillir l'animal domestique dans la ville et faire reconnaître ses bienfaits sur la santé humaine
		1.3.8	Rendre la ville perméable
1.4	Protéger et favoriser la biodiversité dans la ville et le littoral	1.4.1	Déployer la stratégie Horizon Zéro Plastique
		1.4.2	Organiser l'année de l'océan pour la santé dans le cadre de la conférence Océan 2025 des Nations Unies
		1.4.3	Favoriser la nature en ville
1.5	Favoriser l'accès à une alimentation saine et locale	1.5.1	Mettre en place le Plan Alimentaire Territorial
		1.5.2	Développer les formations/ actions Opticourses
		1.5.3	Mettre en œuvre un quartier fertile



Axe 2 : Encourager les attitudes favorables à la santé

N° Obj	Objectifs généraux	N° action	Intitulé action
2.1	Développer les compétences psychosociales	2.1.1	Développer le programme GBG
		2.1.2	Développer le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP)
2.2	Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé	2.2.1	Organiser les Ateliers Santé Ville
		2.2.2	Favoriser l'aller vers au travers des bus mobiles
		2.2.3	Ecole promotrice de santé et Université promotrice de santé "Ma santé durable UniCA"
		2.2.4	Développer la littératie en santé : Kit CAP
		2.2.5	Cité éducative
2.3	Promouvoir le bouger manger	2.3.1	Am Stram Gram
		2.3.2	Ratatouille et Cabrioles
		2.3.3	Maison Sport Santé
		2.3.4	Mission Retrouve Ton Cap
		2.3.5	Nice en forme
		2.3.6	Je bouge + à l'école
2.4	Contribuer à la réduction des maladies transmissibles et chroniques	2.4.1	Plan diabète
		2.4.2	Education à la santé (ateliers, guides, podcasts..)
		2.4.3	Plan d'action de lutte contre les cancers de la peau. Opération "Protège ta peau"
2.5	Favoriser la réduction des risques en santé (addictions, santé sexuelle..)	2.5.1	Plan d'action "Bon usage des écrans"
		2.5.2	Prévention des addictions
		2.5.3	Santé sexuelle et éducation à la vie affective et sexuelle



Axe 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux soins

N° Obj	Objectifs généraux	N° action	Intitulé action
3.1	Renforcer le réseau de structures d'exercice coordonné (SEC)	3.1.1	Développer les Structures d'exercice coordonné (SEC : MSP et CDS)
3.2	Promouvoir la coopération des professionnels de santé	3.2.1	Sensibiliser les PS sur les atouts des structures d'exercice coordonné (SEC : MSP et CDS) et des CPTS
3.3	Développer les actions de dépistage et de vaccination de la population	3.3.1	Encourager le dépistage organisé des cancers (col de l'utérus, sein, colorectal) et promouvoir le dépistage des cancers du poumon, mélanome et de la prostate
		3.3.2	Vaccination obligatoire du jeune enfant
		3.3.3	Vaccination grippe/ covid
		3.3.4	Vaccination HPV
3.4	Promouvoir le repérage, l'orientation et l'accompagnement pour l'accès aux droits et aux soins.	3.4.1	Bus du cœur
		3.4.2	Mediateurs en santé
		3.4.3	Promotion actions service MAS CPAM
		3.4.4	Promotion des dons (organes, sang, tissus, gamettes..)
3.5	Encourager la coordination des acteurs	3.5.1	Coordination de signalements de besoins médico-sociaux par des professionnels de santé
3.6	Renforcer l'attractivité des métiers	3.6.1	Organisation d'un forum des métiers



Axe 4 : Agir pour une meilleure santé mentale

N° Obj	Objectifs généraux	N° action	Intitulé action
4.1	Animer le Conseil Local de Santé Mentale	4.1.1	Soutenir et animer la démarche du Conseil Local de Santé Mentale
4.2	Promouvoir la santé mentale auprès des habitants	4.2.1	Santé mentale des étudiants
		4.2.2	Santé mentale des enfants et des adolescents
		4.2.3	Formation Premiers Secours en Santé Mentale
		4.2.4	Coordonner les Semaines d'Information en Santé Mentale
4.3	Favoriser l'accès aux soins en santé mentale pour tous	4.3.1	Guide répertoire de l'offre en santé mentale
		4.3.2	Mise à disposition d'espace de consultation MonSoutienPsy
4.4	Favoriser l'inclusion et la citoyenneté des personnes souffrant de maladies psychiques dans la cité	4.4.1	Nice Art Santé (prescriptions muséales)
4.5	Lutter contre la stigmatisation	4.5.1	Bibliothèques vivantes
		4.5.2	Sensibilisation "santé mentale, quel accueil ?"



Axe 5 : Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie

N° Obj	Objectifs généraux	N° action	Intitulé action
5.1	Garantir une bonne santé physique, mentale et sociale des parents et des enfants	5.1.1	Plan 1000 1ers jours de l'enfant
		5.1.2	Entretien prénatal précoce
5.2	Agir pour une meilleure santé des jeunes et des étudiants	5.2.1	Prévention bucco-dentaire - MT DENTS 3-24 ans
		5.2.2	Réduction des risques en milieu festif
5.3	Renforcer les actions de maintien de l'autonomie et de prévention de la perte d'autonomie	5.3.1	Autonomie cognitive - Ateliers mémoire
		5.3.2	Maintien à domicile en sécurité
5.4	Favoriser le soutien aux aidants	5.4.1	Soutien aux aidants
5.5	Soutenir les actions pour rendre la ville plus inclusive	5.5.1	Mise en œuvre d'un Plan Autisme sur Nice
		5.5.2	Labellisation Ville Amie des Aînés
		5.5.3	Clubs inclusifs
5.x	Objectif global : Promouvoir les bilans aux âges clés	5.x.1	Bilans prévention aux âges clés

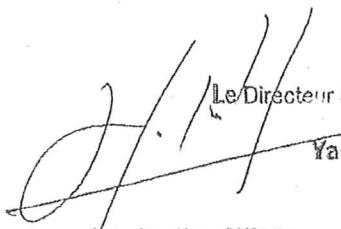


Axe 6 : Mieux observer la santé des citoyens pour mieux agir

N° Obj	Objectifs généraux	N° action	Intitulé action
6.1	Généraliser l'observation en santé au niveau IRIS	6.1.1	Réaliser un diagnostic territorial santé sur la commune de Nice au niveau IRIS
6.2	Développer l'approche syndémique pour mieux évaluer et agir sur les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé	6.2.1	Réaliser des études syndémiques sur le territoire
6.3	Favoriser le partage des connaissances, des expériences et des observations entre les différents acteurs	6.3.1	Organiser des réunions semestrielles d'échange d'information sur les observations en santé - Espace Partagé de Santé Publique

Signatures

A Nice, le 20/12/2024



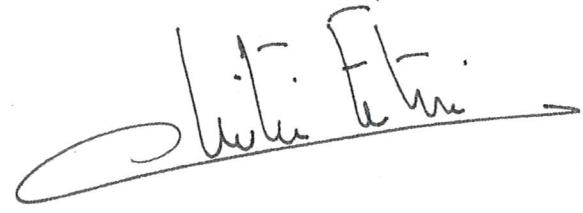
Le Directeur Général de l'ARS PACA
Yann BUBIEN

Monsieur Yann BUBIEN
Directeur général
Agence Régionale de Santé
Provence Alpes Côte d'Azur

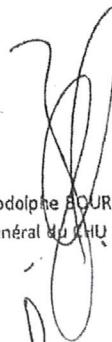
Le Préfet des Alpes-Maritimes
SPCM 4873

Hugues MOUTOUH

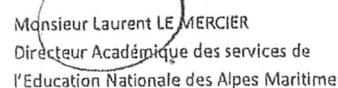
Monsieur Hugues MOUTOUH
Préfet des Alpes-Maritimes



Monsieur Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président de la métropole Nice Côte d'Azur
Président du CCAS de Nice

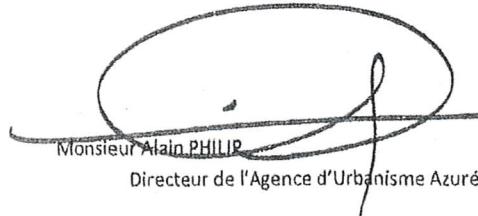
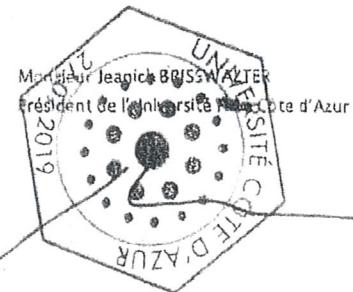


Monsieur Rodolphe BOURRET
Directeur général du CHU de Nice



Monsieur Laurent LE MERCIER
Directeur Académique des services de
l'Education Nationale des Alpes Maritimes

Madame Nathalie MARTIN
Directrice CPAM des Alpes-Maritimes



Monsieur Alain PHILIP
Directeur de l'Agence d'Urbanisme Azuréenne



Agence d'Urbanisme Azuréenne

Alain PHILIP
Directeur Général

Annexes

1. Partenaires du CLS

Au-delà des 10 signataires, 127 autres partenaires portent, contribuent ou financent les actions du CLS de Nice 2024-2029 :

Acoucité, ADAM, ADIL, AERCM, AFD 06, AG2R La Mondiale, Agence nationale du sport, Agir pour le cœur des femmes, Agribio 06, ALC (Agir pour le Lien social et la Citoyenneté), ANRU, APPSE (Association pour la Promotion de la Prévention et de l'Économie Sociale en Europe), ARCA Sud, Association des Pollinariums Sentinel de France, AtmoSud, Azur Sport Santé, BAPU Nice (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire), Bataillon de marins-pompiers de Marseille, Caisse d'Allocations Familiales 06, Cap Emploi, Cap Jeunesse, CeGIDD Nice, Centre Antoine Lacassagne, Centre de Découverte Mer et Montagne, CERON-PACA (Centre d'Etude et de Recherche sur l'Obésité et la Nutrition en PACA), Chaire Unesco EducationS & Santé, Chambre d'agriculture 06, CIDFF06, Cité Educative, CNRS, CNSA, CODES 06, Collectif 1000 1ers jours, Collectif CLSM, Comité Paralympique et Sportif Français, Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes des Alpes-Maritimes, Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes des Alpes-Maritimes, Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers, Conseil Départemental des Alpes Maritimes de l'Ordre des Médecins, Conseil Départemental des Alpes Maritimes, Conseil Départemental des Sages-Femmes Des Alpes Maritimes, Conseil Interrégional de l'Ordre des Pédicures-Podologues PACA, Conseil Régional des Pharmaciens PACA Corse, COREVIH/CoReSS, Côte d'Azur Habitat, CPTS Nice Centre Nice Est, CPTS Nice Nord Collines, CPTS Nice Ouest Vallée, CRCDC, Crédit municipal, CRES PACA, CRIPS, CRISAP, CROUS, CRT (ICP), DAC C3S, DDTM, Défenseur des Droits, DRAAF PACA, DRAJES, DRSM PACA, Eaux d'Azur, EHESP, ENIPSE, Entente Interrégionale de Démoustication, Etablissements Sainte Marie des Alpes-Maritimes, FACE06, FNE PACA, Fondation de Nice, France ADOT 06, France Travail, GALICE, GEM J'aime Nice, Graines de fermiers, Greffe+, GRVS06, HETIS, Institut de formation IFSI, Kantys, Le Clef, Lerval, Les Ouvreurs, Lider Diabète, Lignes d'Azur, Ligue contre le cancer 06, Maison du diabète et du risque cardiovasculaire, Méditerranée 2000, MILDECA, Mission Locale, MSP Ariane, MSP Centre de santé universitaire, MSP Las Planas, MSP Les Moulins, MSP Maeday Méridia, MSP Nice Centre Est, MSPP Nice Villeneuve, Mutualité Française, EPA Nice Écovallée, Organisation Mondiale de la Santé, ORS PACA, Phare des 2 Pôles, Police Nationale, Prévention Plurielle, PTS, Reflet, Région Sud, Réseau Environnement Santé, Réseaux méditerranée de Périnatalité, RFVADA, RNSA, SAFER PACA, Skema Business School, Solimut, Solinum, SOS Cancer du Sein, Terre de Liens PACA, UDAF, UFSBD, URPS - Biologistes - PACA, URPS - Chirurgiens-Dentistes - PACA, URPS - Infirmiers - PACA, URPS - Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux - PACA, URPS - Médecins Libéraux - PACA, URPS - Orthophonistes - PACA, URPS - Pédicure Podologue - PACA, URPS - Pharmaciens - PACA, URPS - Sages-Femmes – PACA

2. Fiches action

Axe stratégique :	1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé"	
Objectif général :	1.1 - Adapter la ville aux changements climatiques et aux risques émergents	
Intitulé de l'action :	1.1.1 - Etablir un plan d'action de prévention des îlots de chaleur	

Contexte :

Le dérèglement climatique amplifie les périodes de fortes chaleurs qui impactent les populations, leurs activités et leur santé, d'autant plus dans des environnements minéralisés sans présence suffisante de nature en ville.

Les conséquences sur la santé vont de la simple l'éruption cutanée de chaleur ou des crampes jusqu'à des événements plus problématiques comme des coups de chaleur/insolations. Les taux de mortalité augmentent durant les périodes de forte chaleur principalement à cause de problèmes cardiovasculaires. D'autres conséquences sont à noter : augmentation du risque de calculs rénaux ou de maladies rénales, sommeil perturbé, augmentation de la violence et des suicides mais aussi réduction de la capacité à travailler. Un autre impact est la réduction de la qualité de l'air due à la formation d'ozone accentuée par la chaleur. Les populations les plus à risque sont les personnes isolées, les enfants en bas âge, les personnes âgées, les personnes avec certaines maladies chroniques et les personnes travaillant en extérieur.

Objectifs spécifiques :

- Cartographier les ICU
- Mettre en synergie tous les capteurs environnementaux existants ou méthodes en lien avec la mesure des îlots de Chaleur Urbain, déployer de nouveaux systèmes si nécessaire
- Systématiser leur utilisation pour les prises de décision au niveau des infrastructures et de l'aménagement
- Mettre en place le plan 3 30 300 et le plan Canopée (un arbre par habitant, trames vertes urbaines, végétalisation des copropriétés, des campus, des hôpitaux et des parkings)

Public cible :

- Ensemble de la population

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Cartographie des ICU
- Cours d'écoles végétalisées
- Extension Promenade du Paillon
- Trames vertes
- Programme un arbre par habitant
- Grand parc de la plaine du Var

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'arbres plantés
- Indice végétal
- Indice albédo

Partenaires porteurs

- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Agence d'Urbanisme Azuréenne
- EPA Nice Ecovallée

Partenaires contributeurs :

- AtmoSud
- ARS
- CHU Nice

Financeurs :

- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.1 - Adapter la ville aux changements climatiques et aux risques émergents

Intitulé de l'action : 1.1.2 - Définir une stratégie de lutte contre les moustiques

Contexte :

La lutte contre le moustique tigre est un élément essentiel de la prévention contre les maladies qu'il peut transmettre (chikungunya, dengue, Zika). Elle permet de réduire ou d'interrompre la prolifération des moustiques. La lutte contre le moustique tigre repose sur la participation de tous pour détruire les gîtes larvaires, car 80% des foyers du moustique-tigre se trouvent dans nos jardins ou nos terrasses. C'est pourquoi l'ARS et ses partenaires mènent des campagnes d'information sur la façon de supprimer les eaux stagnantes dans lesquelles le moustique pond ses œufs et se reproduit. En plus des actions de sensibilisations, le service de lutte anti-vectorielle de la ville de Nice intervient pour réaliser des opérations larvicides sur l'espace public.

Depuis 2020, les agences régionales de santé ont la responsabilité de la surveillance entomologique et d'intervention autour des cas humains d'arboviroses (maladies transmises par les moustiques).

Objectifs spécifiques :

- Inventorier et cartographier les gîtes larvaires présents sur l'espace public
- Sensibiliser les enfants dans les écoles et les centres de loisirs
- Sensibiliser les particuliers sur les gîtes larvaires en espace privé (flyers, app mobile, "Nice Expression", web, jardins partagés)
- Sensibiliser les médecins généralistes au diagnostic et à la prise en charge des cas de dengue
- Mener des actions d'élimination des gîtes larvaires
- Etudier la mise en place et la distribution de pièges à moustique sur des zones à risque
- Etablir une fiche de prescription à intégrer dans le cahier des préconisations urbanistiques (cf. 1.3.2)
- Améliorer nos connaissances sur les risques épidémiologiques et vectoriels sur notre territoire (thèse P. Delaunay)
- Rechercher la présence du virus de la Dengue dans les eaux usées en collaboration avec BMPM et CNRS

Public cible :

- Citoyens
- Scolaires
- Syndics, Aménageurs urbains
- Etablissements sportifs
- Comités de quartier
- Médecins généralistes et autres professionnels de santé

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Supports de communication
- Etude sur la mise en place et la distribution de pièges sur les zones à risque

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de signalements de sites larvaires
- Nombre d'interventions de démoustication
- Nombre de pièges à moustiques installés
- Nombre de cas humains d'arboviroses
- Nombre de recherches positives du virus de la dengue dans les eaux usées

Partenaires porteurs

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Ville de Nice
- ARS

Partenaires contributeurs :

- L'Entente Interrégionale de Démosuestication
- MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR (Information géographique, TEE, Mission Promenade du Paillon)
- CHU Nice
- CPTS
- Eaux d'Azur
- Agence d'urbanisme azuréenne
- UniCA
- BMPM
- CNRS

Financeurs :

- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur
- ARS

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.2 - Réduire les expositions environnementales

Intitulé de l'action : 1.2.1 - Mettre en place une stratégie de lutte contre les perturbateurs endocriniens

Contexte :

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé de 2012, "Un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances, qui altère les fonctions du système endocrinien et de ce fait induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations ».

Les PE jouent un rôle avéré dans la hausse des cancers hormono-dépendants (sein, prostate, testicule, thyroïde), dans l'infertilité chez les hommes et les femmes, dans les maladies thyroïdiennes, et dans l'évolution rapide du nombre de patients en situation de diabète et/ou d'obésité.

Les populations vulnérables dont les femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse et les enfants sont particulièrement sensibles aux effets néfastes des PE sur la santé, et ceci dès le développement du fœtus et sur 3 générations, avec notamment un risque plus élevé d'obésité, de diabète de type 2, d'asthme et d'altération du développement neurologique (par exemple, un QI plus faible, un trouble déficitaire de l'attention/hyperactivité, un autisme).

Diminuer l'exposition de la population aux PE est un enjeu essentiel. Pour cela, l'ensemble de la population doit pouvoir reconnaître les sources des PE et connaître leurs dangers respectifs.

Objectifs spécifiques :

- Poursuivre les actions liées à la charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens
- Lancer un Plan Prévention Phtalates Prématuroité Infantile :
 - 1- Sensibilisation/information grand public, professionnels de santé, de l'éducation et de la petite enfance
 - 2- Evaluation des facteurs d'exposition de la population et dosage de phtalates
 - 3- Fédération des acteurs locaux

Public cible :

- Grand public toute tranche d'âge
- Professionnels de santé, de la petite enfance et de l'éducation

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025 : lancement projet LIFE Chem Bee et d'une étude clinique sans dosage

- 2025 : lancement projet Cartable Sain
- 2026 : Etude clinique avec dosage phtalates

Livrables :

- Application mobile pour évaluer son exposition aux phtalates à domicile
- Ateliers de sensibilisation
- Supports de communication

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de partenaires impliqués
- Nombre de citoyens/professionnels sensibilisés
- Nombre de dosages effectués

Partenaires porteurs

- Ville de Nice
- CHU Nice

Partenaires contributeurs :

- RES
- Education Nationale
- CPAM06
- Collectif des 1000 1ers jours
- FACE06
- Métropole Nice Côte d'Azur
- CD06

Financeurs :

- Ville de Nice
- CHU Nice

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.2 - Réduire les expositions environnementales

Intitulé de l'action : 1.2.2 - Prévenir les pollinoses

Contexte :

L'exposition de la population aux pollens constitue un enjeu de santé publique majeur compte tenu du nombre de personnes concernées par des allergies en moyenne en France :

- de l'ordre de 20 % des enfants à partir de 9 ans,
- de 30 % des adultes.

Les risques de rhinite et d'asthme allergique et aussi d'inconfort subis par les personnes concernées incitent à initier des actions de surveillance et d'information de la population.

Objectifs spécifiques :

- Mettre en place un pollinarium sentinelle sur la future forêt urbaine du paillon
- Sensibiliser et informer la population sur les émissions de pollen en saison pollinique (relance de l'application smartphone Métropollen de MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR)
- Sensibiliser la population sur les impacts croisés de la pollution de l'air et du dérèglement climatique sur les pollinoses
- Mettre en place des capteurs de pollens sur Nice (microcapteurs et remise en fonction du capteur électronique FIDAS)

Public cible :

- Citoyens sujets aux pollinoses
- Professionnels de santé
- Grand public

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025 : réinstallation du capteur pollen automatique FIDAS
 - Travaux d'installation du pollinarium sentinelle
 - Relance de l'application Metropollen
 - Installation microcapteurs
- 2026 : Mise en service du pollinarium sentinelle

Livrables :

- Réseau de capteurs
- Application smartphone metropollen
- Pollinarium sentinelle (espace d'échange)
- Newsletter hebdomadaire
- Outils de communication

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de capteurs
- Nombre de citoyens adhérents de la newsletter et à l'application Métropollen
- Nombre de citoyens adhérents de la newsletter
- Nombre de professionnels de santé adhérents de la newsletter

Partenaires porteurs

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- Association des Pollinariaux Sentinelles de France
- ARS
- RNSA
- AtmoSud
- UniCA

Financeurs :

- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.2 - Réduire les expositions environnementales

Intitulé de l'action : 1.2.3 - Améliorer la qualité de l'air intérieur

Contexte :

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP) accueillant des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes.

À la suite du retour d'expérience réalisé sur la mise en œuvre de cette surveillance depuis 2018, une révision du dispositif réglementaire a été engagée dans le cadre du 4ème Plan national santé environnement (PNSE 4).

Cette révision prend également en compte le retour d'expérience de la crise sanitaire liée à la pandémie de SARS-CoV2. En effet cette crise sanitaire a mis en évidence l'importance de la mise en place d'une stratégie environnementale de maîtrise de la qualité de l'air dans chaque ERP. Ainsi la maîtrise du taux de renouvellement de l'air dans les locaux par la mesure de la concentration en CO2 devient un enjeu majeur car elle permet la dilution et l'élimination des polluants intérieurs dont les agents infectieux aéroportés. De plus, il est scientifiquement établi qu'une élévation de la concentration en CO2 est associée à une diminution des performances cognitives des occupants des locaux.

Objectifs spécifiques :

- Réaliser un état des lieux des sources de pollution de l'air intérieur dans les écoles et réduire les sources de pollution de l'air
- Mettre en place des capteurs de qualité de l'air intérieur dans des écoles pilotes (classes et salles de restauration)
- Poursuivre la sensibilisation de la population et des professionnels sur l'aération des espaces intérieurs et le bon usage des produits d'entretien
- Faire le lien avec l'opération "cartable sain"

Public cible :

- Scolaires
- Professionnels de la petite enfance et de l'éducation
- Familles

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2024/2025 : Etat des lieux
- 2025 : Mise en place des capteurs

Livrables :

- Diagnostic sources de pollution de l'air, mesure CO2 et plan d'action

- Outils de communication

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'écoles analysées
- Nombre de classes couvertes par des capteurs
- Nombre de formations, actions de sensibilisation

Partenaires porteurs

- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Education Nationale

Partenaires contributeurs :

- AtmoSud
- CD06
- Région Sud
- UniCA

Financeurs :

- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.2 - Réduire les expositions environnementales

Intitulé de l'action : 1.2.4 - Améliorer la qualité de l'air extérieur

Contexte :

La métropole Nice Côte d'Azur s'est dotée depuis plusieurs années d'un Plan Climat ambitieux qui définit le cadre d'actions et la stratégie s'inscrivant dans une trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050, et vise une réduction de 44 % d'émission des polluants atmosphériques sur le territoire d'ici 2026 et de 48% à l'horizon 2028.

Maladies cardiovasculaires, cancers du poumon, accidents vasculaires cérébraux, maladies respiratoires aiguës... La pollution de l'air représente un « risque environnemental majeur pour la santé », estime l'OMS.

Bien que les niveaux de concentration soient en deçà des seuils européens depuis 2019, la problématique de l'exposition des populations demeure un enjeu fort de santé publique.

Objectifs spécifiques :

Se reporter aux actions du Plan d'Action de la Qualité de l'Air : actions phares :

- Transports en commun, modes doux
- Végétalisation
- Réduction des vitesses de circulation automobile
- Guichet de la qualité de l'air

Public cible :

- Grand public

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025 : Mise à jour du PAQA

Livrables :

- Plan d'action PAQA

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'action réalisées
- Amélioration de l'Impact santé

Partenaires porteurs

- Métropole Nice Côte d'Azur

Partenaires contributeurs :

- AtmoSud
- Ville de Nice
- ARS

Financeurs :

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Ville de Nice

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.2 - Réduire les expositions environnementales

Intitulé de l'action : 1.2.5 - Lutter contre la pollution sonore

Contexte :

Le territoire de Nice Côte d'Azur, situé entre mer et montagne, est reconnu à travers le monde comme jouissant d'un paysage naturel exceptionnel, il se doit d'avoir également un paysage sonore agréable. Les objectifs de la directive européenne sont en premier lieu des objectifs de santé publique. Ainsi les cartographies qui sont réalisées ont pour objet d'évaluer le nombre de personnes exposées à des bruits excessifs, notamment la nuit afin de proposer un plan d'action (PPBE) réaliste. La métropole Nice Côte d'Azur et la ville de Nice sont à la pointe sur le sujet du traitement du bruit, et font partie des territoires de France les moins exposés. La métropole a ainsi appliqué la directive européenne mais a désiré aller plus loin dans la recherche de solutions pour lutter contre le bruit, comme pour le premier PPBE, par l'intégration d'un champ supplémentaire concernant les bruits de voisinage, des activités commerciales, les établissements diffusant de la musique, les deux-roues motorisés, les cantines, etc.

Objectifs spécifiques :

Se reporter aux actions du Plan de Prévention du bruit dans l'environnement PPBE. Actions phares :

- Transports en commun
- Radars de bruit pédagogiques et de sanction
- Monitoring des chantiers, des grands projets,
- Poursuite du programme de réduction du bruit des cantines, déjà primé aux décibels d'or et ayant obtenu le label QUIET,
- Observatoire du bruit - premier de France : réalisation de mesures d'impact de chaque action du PPBE.

Public cible :

- Grand public

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025 : Mise à jour du PAQA

Livrables :

- Plan d'action PPBE

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'actions réalisées

- Nombre de personnes exposées
- Nombre d'établissements sensibles exposés

Partenaires porteurs

- Métropole Nice Côte d'Azur

Partenaires contributeurs :

- Acoucité
- Ville de Nice

Financeurs :

- Métropole Nice Côte d'Azur

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.3 - Promouvoir l'approche d'urbanisme favorable à la santé et d'« une seule santé »

Intitulé de l'action : 1.3.1 - Déployer des études d'impact en santé

Contexte :

De nombreuses études scientifiques mettent en évidence l'impact positif de la nature et de la végétalisation en ville sur la santé physique et mentale. Depuis plusieurs années la Ville de Nice a engagé une politique de végétalisation et de forestation orientée vers la qualité de son cadre de vie.

En 2023, elle a lancé une opération de prolongement de sa Promenade du Paillon de 8 hectares. En lieu et place du béton et du bitume, il s'agit de donner vie à un vaste poumon de verdure, de fraîcheur et de bien-être. Cette forêt urbaine de vingt hectares en cœur de ville a été pensée à plusieurs niveaux et permettra un impact favorable pour la santé physique et mentale des habitants. Plusieurs bénéfices sont attendus : perméabilité entre l'hypercentre et différents quartiers afin de favoriser les déplacements et décloisonner les espaces, création de vastes zones ombragées avec des baisses températures de l'air de 2 à 3° l'été et jusqu'à 10° en température ressentie sur le corps, implantation de jardins clos afin de favoriser le lien social, résorption de 6 à 8 décibels de bruit urbain, association entre nature et culture avec la revalorisation d'un musée et d'une bibliothèque en plein centre de la forêt urbaine et plantation de plus de mille cinq cent arbres. Afin de multiplier les expériences de nature, différentes essences seront plantées et des bassins vivants seront aménagés.

Objectifs spécifiques :

- Réaliser une Evaluation d'Impact sur la Santé physique et mentale de l'extension de la promenade du Paillon
- Disséminer les résultats obtenus auprès du grand public et des professionnels de santé

Public cible :

- Grand public
- Aménageurs urbains
- Professionnels de santé

Territoire cible :

- Promenade du Paillon

Calendrier :

- 2026-2027

Livrables :

- Rapport d'évaluation

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de professionnels sensibilisés

Partenaires porteurs

- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur

Partenaires contributeurs :

- ARS
- UniCA
- CHU de Nice
- AtmoSud
- Agence d'Urbanisme Azuréenne

Financeurs :

- ARS

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.3 - Promouvoir l'approche d'urbanisme favorable à la santé et d'« une seule santé »

Intitulé de l'action : 1.3.2 - Promouvoir l'Urbanisme Favorable à la Santé

Contexte :

Selon l'EHESP, l'Urbanisme Favorable à la Santé est une démarche basée sur une approche des déterminants de santé (environnementaux, socio-économiques et individuels) et du bien-être qui vise à accompagner l'élaboration des politiques d'aménagement et projets d'urbanisme pour encourager des choix qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque tels que la pollution de l'air, les nuisances sonores, l'îlot de chaleur urbain, l'isolement social, etc. et qui favorisent l'exposition à des facteurs de protection comme la pratique de l'activité physique, l'accès aux soins ou aux espaces verts, etc. Elle porte une attention particulière aux inégalités de santé et soutient des actions qui participent aux stratégies d'adaptation et d'atténuation et qui présentent des co-bénéfices santé-environnement-climat.

Objectifs spécifiques :

- Former et sensibiliser les professionnels de l'aménagement (architectes, bureau d'étude, services MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR)
- Sensibiliser le grand public
- Etablir un cahier des préconisations urbanistiques sur l'aménagement favorable à la santé (climat, air, bruit, nuisibles, qualité de vie...)

Public cible :

- Professionnels de l'urbanisme/aménagement public
- Grand public

Territoire cible :

- Secteurs en phase de mutation / d'aménagement (ex. OIN Plaine du Var)
- Quartiers renouvellement urbain (Moulins, Ariane, Liserons...)

Calendrier :

- A partir de 2025

Livrables :

- Plan de formation des professionnels
- Plan de sensibilisation du grand public
- Cahier des préconisations urbanistiques

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de formations
- Nombre de personnes formées
- Nombre d'acteurs ayant reçu le cahier des préconisations

Partenaires porteurs

- Ville de Nice
- Agence d'Urbanisme Azuréenne

Partenaires contributeurs :

- Métropole Nice Côte d'Azur
- ARS
- Réseau UFS
- EHESP
- Organisation Mondiale de la Santé (Département de Santé Urbaine)
- UniCA

Financeurs :

- Ville de Nice
- ARS (pour réseau UFS)

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.3 - Promouvoir l'approche d'urbanisme favorable à la santé et d'« une seule santé »

Intitulé de l'action : 1.3.3 - Lutter contre les logements insalubres et prévention des risques liés aux logements

Contexte :

L'habitat, lorsqu'il est insalubre, peut provoquer ou accentuer de nombreuses pathologies, selon l'état du logement et l'utilisation qui en est faite : saturnisme lié aux peintures au plomb dégradées, maladies respiratoires liées à l'humidité et au manque d'aération, maladies infectieuses favorisées par des équipements sanitaires insuffisants, mal-être et troubles psychiques en cas de logements trop exigus ou sans ouverture sur l'extérieur, accidents domestiques accrus par la présence d'installations électriques défaillantes, par l'instabilité de planchers, plafonds, escaliers...

Il existe en France plus de 400 000 logements occupés considérés comme indignes, c'est-à-dire insalubres et/ou dangereux.

Objectifs spécifiques :

- Surveiller l'occurrence du saturnisme infantile et des maladies respiratoires liées à l'habitat
- Promouvoir les conseillers habitat santé Lerval (redynamiser l'action santé environnementale ARS/Lerval)
- Sensibiliser la population sur les démarches à entreprendre en cas de logement insalubre
- Engager une réflexion sur la mise en place du « Permis de louer » sur des secteurs prioritaires
- Communiquer auprès des agences immobilières sur les critères d'habitabilité (R1331-14 et suivants du CSP)

Public cible :

- Locataires
- Propriétaires

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025 : Saturnisme
- 2025/2026 : Permis de louer

Livrables :

- Convention ARS/Lerval
- Délibération Permis de Louer

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de consultations
- Nombre de visites habitat
- Nombre de demandes instruites (permis de louer)

Partenaires porteurs

- ARS
- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Lenval

Partenaires contributeurs :

- CAF06
- UniCA

Financeurs :

- ARS
- Métropole Nice Côte d'Azur

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.3 - Promouvoir l'approche d'urbanisme favorable à la santé et d'« une seule santé »

Intitulé de l'action : 1.3.4 - Organiser des Fresques "Une seule santé"

Contexte :

Le Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche Une seule santé (OHHLEP) constitué par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), définit comme suit le principe « Une seule santé » :

« Le principe « Une seule santé » consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes.

Il reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) est étroitement liée et interdépendante.

L'approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à fomenter le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes. Il s'agit également de répondre au besoin collectif en eau potable, en énergie propre, en air pur, et en aliments sûrs et nutritifs, de prendre des mesures contre le changement climatique et de contribuer au développement durable. »

A l'échelle régionale, l'action 8 du PRSE 4 intègre ce concept avec le souhait de le territorialiser.

Il apparaît indispensable de faire prendre conscience les scolaires, le grand public et les professionnels de ces enjeux au travers d'un outil de type fresque sur le concept Une Seule Santé.

La territorialisation d'une Fresque Une Seule Santé, permettrait aux professionnels territoriaux de mieux appréhender les liens entre santé et environnement et entre santé et politiques publiques locales au sein d'une culture commune. Grâce à cet outil qui offre une vision globale, les acteurs seront formés et informés pour agir, chacun à leur échelle, sur les déterminants de santé.

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser les scolaires, le grand public et les membres du CLS sur les enjeux du concept "Une seule santé"
- Territorialiser la fresque Une Seule Santé adaptée au territoire niçois

Public cible :

- Scolaires
- Grand public
- Professionnels de santé
- Partenaires du CLS de Nice
- Elus Ville de Nice, métropole Nice Côte d'Azur, CCAS de Nice

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025 : Démarrage des fresques

Livrables :

- Outils d'animation des fresques territorialisé

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de scolaires sensibilisés
- Nombre de citoyens sensibilisés
- Nombre de professionnels sensibilisés
- Nombre d'élus Ville de Nice, métropole Nice Côte d'Azur, CCAS de Nice sensibilisés

Partenaires porteurs

- Ville de Nice
- France Nature Environnement PACA

Partenaires contributeurs :

- ARS
- CPAM06
- Métropole Nice Côte d'Azur
- UniCA

Financeurs :

- ARS
- France Nature Environnement PACA

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.3 - Promouvoir l'approche d'urbanisme favorable à la santé et d'« une seule santé »

Intitulé de l'action : 1.3.5 - Lutter contre le tabagisme

Contexte :

Développer de nouveaux lieux de santé sans tabac constitue une priorité nationale pour l'Assurance Maladie.

La généralisation des espaces publics sans tabac est une mesure de dénormalisation du tabac efficace prônée par l'OMS, car elle restreint les occasions de fumer et réduit le tabagisme passif. Le tabac a de graves conséquences sur la santé notamment en augmentant le risque de maladies cardiaques, de cancers, de maladies pulmonaires et problèmes respiratoires ; et est responsable de 75 000 décès, dont 46 000 par cancer, chaque année en France. De plus l'impact environnemental du tabac est non négligeable du fait de la destruction d'arbres nécessaires à la fabrication et les déchets produits.

Objectifs spécifiques :

- Accompagner la population au sevrage tabagique
- Dénormaliser la consommation de tabac
- Sensibiliser la population, faire mieux comprendre l'impact sur la santé et l'environnement
- Multiplier les microstructures d'accompagnement
- Etendre le nombre d'espaces sans tabac en ville (abords des écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur, arrêts de bus et de tramway)

Public cible :

- Population générale

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025 : Démarrage

Livrables :

- Nouveaux espaces sans tabac
- Outils de communication
- Spots fumeurs
- Nouvelles structures d'accompagnement

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'espaces créés
- Nombre de spots fumeurs installés
- Taux de fumeurs par tranche d'âge
- Nombre de cancers liés au tabac
- Nombre de partenaires
- Nombre de mégots ramassés

Partenaires porteurs

- Ville de Nice
- CD06
- CHU Nice

Partenaires contributeurs :

- CPAM06
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Lignes d'Azur
- Ligue contre le cancer
- UniCA
- Associations

Financeurs :

- ARS
- CRES PACA
- CPAM

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.3 - Promouvoir l'approche d'urbanisme favorable à la santé et d'« une seule santé »

Intitulé de l'action : 1.3.6 - Lutter contre la pollution lumineuse

Contexte :

- Arrêté Ministériel du 27 déc. 2018 de lutte contre la pollution lumineuse.
- Stratégie National Biodiversité 2030 : diminuer de 50% la pollution lumineuse en France d'ici 2030.
- Délibération Métropolitaine du 8 novembre 2018 : Mise en œuvre de la stratégie métropolitaine pour diminuer l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité.
- Démarche métropolitaine de traitement de l'éclairage public pour limiter la pollution lumineuse et restaurer les continuité écologique nocturnes, engagée sur 34 communes du territoire.
- Intégration d'une trame noire dans le cadre de la Révision du PLUM
- Suivis écologiques des impacts du traitement de l'éclairage public de la Métropole

Objectifs spécifiques :

- Limiter les impacts des éclairages artificiels sur la santé humaine (perturbation du cycle circadien, protection des yeux, etc.)
- Réduire la lumière intrusive de l'éclairage public dans les logements pour diminuer les impacts de la lumière sur le sommeil (notamment en période de canicule)
- Sensibiliser les scolaires, grand public adulte et professionnels et commerçants
- Former la police et les syndics
- Extinction en cœur de nuit (23h/24h-5h) de l'éclairage public routier des zones peu fréquentées la nuit et à forts enjeux écologiques (collines)
- Résoudre la problématique des parkings suréclairés
- Limiter et faire respecter la réglementation concernant l'éclairage du cadre bâti gênant pour les riverains
- Respect du Règlement Local de la Publicité métropolitain (RLPm) notamment les enseignes lumineuses et les publicités numériques dont la forte luminosité a une incidence sur les usagers de la route, la vision

Public cible :

- Grand public
- Police
- Syndics
- Commerçants

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Outils de sensibilisation
- Réunions d'information
- Modification de l'éclairage public et respect de la réglementation

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes sensibilisées (par catégorie)
- Nombre de points lumineux traités
- Nombre de plaintes de riverains enregistrées

Partenaires porteurs

- Métropole Nice Côte d'Azur

Partenaires contributeurs :

- Ville de Nice
- Agence d'Urbanisme Azuréenne
- UniCA

Financeurs :

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Etat (Fonds vert)

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.3 - Promouvoir l'approche d'urbanisme favorable à la santé et d'« une seule santé »

Intitulé de l'action : 1.3.7 - Mieux accueillir l'animal domestique dans la ville et faire reconnaître ses bienfaits sur la santé humaine

Contexte :

Les animaux jouent un rôle important dans la vie de nombreuses personnes. Outre les chiens d'aveugle et les chiens dressés à détecter les crises d'épilepsie, les animaux peuvent également être utilisés en ergothérapie, en orthophonie ou en rééducation physique pour aider les patients à se rétablir. Outre ces rôles thérapeutiques désignés, les animaux sont également appréciés en tant que compagnons, ce qui peut certainement affecter la qualité de notre vie.

Des études montrent que la présence d'un animal de compagnie permet de réduire les risques de maladies cardiaques et de réduire le stress et l'anxiété.

Objectifs spécifiques :

- - Organiser des conférences grand public et rencontres scientifiques
- - Créer de nouveaux espaces dédiés aux animaux domestiques (plages, jardins)
- - Favoriser la médiation animale (EHPAD...)
- - Organiser des cani promenades

Public cible :

- - Grand public
- - Professionnels de santé

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Supports de communication
- Nouveaux espaces dédiés dans les espaces publics

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de conférences organisées
- Nombre de nouveaux espaces aménagés
- Nombre de personnes bénéficiaires de la médiation animale
- Nombre de cani promenades

Partenaires porteurs

- Ville de Nice
- CHU de Nice

Partenaires contributeurs :

- CCAS de Nice

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.3 - Promouvoir l'approche d'urbanisme favorable à la santé et d'« une seule santé »

Intitulé de l'action : 1.3.8 - Rendre la ville perméable

Contexte :

La minéralisation de la ville voit diminuer la capacité de recharge des nappes phréatiques et met à risque la ressource en eau. Cette minéralisation empêche de profiter des bénéfices écosystémiques d'infiltration naturelle de l'eau de pluie dans les sols vivants et végétalisés (fraîcheur et lutte contre les ICU, biofiltration des polluants de l'air et des particules en suspension, végétalisation, arborescence et biodiversité)

Objectifs spécifiques :

- Accompagner 6 projets démonstrateurs
- Acculturer et fournir une assistance technique et méthodologique à l'attention des chefs de projets d'aménagement "ville perméable"
- Augmenter l'indice de sol perméable dans les projets publics
- Mettre en place la déclaration des surfaces perméables totales dans les projets d'autorisation d'urbanisme

Public cible :

- Aménageurs publics et privés
- Propriétaires privés
- Directions techniques

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2024: Rencontres sur l'eau à l'IMREDD (Chaire de l'eau), convention tripartite d'élaboration de la stratégie ville perméable avec AUA et REA.
- 2025: élaboration de la stratégie ville perméable

Livrables :

- Document d'orientation stratégique Ville perméable
- Guide technique et méthodologique à l'attention des aménageurs urbains
- Un forum Ville perméable
- 6 projets ville perméable exemplaires

Indicateurs d'évaluation :

- Documents stratégiques et méthodologiques réalisés
- m2 désimperméabilisés
- Nombre de personnes sensibilisées

Partenaires porteurs

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Agence d'Urbanisme Azuréenne
- Eau d'Azur

Partenaires contributeurs :

- EPA Ecovallée
- UniCA

Financeurs :

- AERCM (Agence de l'eau)
- Métropole Nice Côte d'Azur

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.4 - Protéger et favoriser la biodiversité dans la ville et le littoral

Intitulé de l'action : 1.4.1 - Déployer la stratégie Horizon Zéro Plastique

Contexte :

La pollution plastique est l'un des grands problèmes environnementaux du XXI^e siècle. Les plastiques sont durables, car ils se fragmentent mais ne se dégradent pas ; la pollution qu'ils génèrent porte largement atteinte aux écosystèmes et à la santé humaine :

- Les macroplastiques (comme les filets fantômes ou les emballages), présentent un risque direct pour de la faune marine qui peut s'y emmêler ou les ingérer en les prenant pour des proies ;
- Les microplastiques (moins de 5 mm) sont directement issus des produits plastiques ou de la fragmentation des macroplastiques. En se décomposant, ils libèrent leurs additifs toxiques (perturbateurs endocriniens, polluants organiques persistants, etc.) dans l'environnement. Ils fonctionnent également comme des buvards pour les polluants présents dans la nature comme les pesticides, les hydrocarbures ou les métaux lourds, avec qui ils cumulent les impacts toxiques par « effet cocktail ». Leur impact sur les organismes marins est direct, mais aussi indirect lorsqu'ils sont consommés par les premiers maillons des chaînes alimentaires (plancton, organismes filtreurs), où ils s'accumulent menaçant de plus en plus d'espèces animales, ainsi que la santé humaine ;
- De plus, le transport des plastiques, parfois sur de longues distances, peut entraîner celui des espèces invasives et/ou pathogènes qui se développent sur leur surface.

À travers le monde, chaque minute, on achète 1 million de bouteilles en plastique, et jusqu'à 5 000 milliards de sacs en plastique sont utilisés chaque année. Au total, la moitié du plastique produit est conçu pour un usage unique, c'est-à-dire qu'il n'est utilisé qu'une seule fois pour ensuite être jeté. Aussi, en 2019, 353 millions de tonnes de déchets plastiques ont été produites dans le monde, dont 22% ont fini abandonnées.

Les projections de l'Organisation européenne de coopération économique (OCDE) (Perspectives mondiales des plastiques : scénarios d'action à l'horizon 2060), suggèrent que sans mesures politiques additionnelles, d'ici 2060 les rejets de plastiques dans l'environnement devraient doubler pour atteindre 44 millions de tonnes par an, exacerbant ainsi les impacts sur l'environnement et la santé tandis que les stocks de plastiques accumulés dans les rivières et les océans devraient plus que tripler, passant de 140 millions de tonnes en 2019 à 493 millions de tonnes en 2060. La mer Méditerranée, hotspot reconnu pour la richesse de sa biodiversité, est menacée par cette pollution plastique.

Objectifs spécifiques :

100 actions sur 6 axes :

- AXE 1 : Réaliser un diagnostic territorial, un monitoring de la pollution plastique et suivre l'évolution des comportements.

- AXE 2 : Réduire la consommation de produits plastiques, et en priorité les produits plastiques à usage unique (PPUU), des administrations et les risques sur la santé humaine.
- AXE 3 : Sensibiliser les acteurs du territoire.
- AXE 4 : Prévenir la production de déchets par la réduction à la source et le réemploi.
- AXE 5 : Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques.
- AXE 6 : Préserver les ressources en eau et les milieux naturels et prévenir des risques sanitaires dus à la pollution plastique.

Public cible :

- Ensemble de la population

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Plan d'action HZP

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'actions réalisées par axe

Partenaires porteurs

- Métropole Nice Côte d'Azur

Partenaires contributeurs :

- Eaux d'Azur
- Ville de Nice
- Associations
- Commerçants
- UniCA

Financeurs :

- Métropole Nice Côte d'Azur

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.4 - Protéger et favoriser la biodiversité dans la ville et le littoral

Intitulé de l'action : 1.4.2 - Organiser l'année de l'océan pour la santé dans le cadre de la conférence Océan 2025 des Nations Unies

Contexte :

Après 2 premières éditions à New York (2017) et à Lisbonne (2022), la France et le Costa Rica coorganisent la 3e Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC3) à Nice, du 9 au 13 juin 2025.

Dix ans après la COP21 et l'Accord de Paris, l'UNOC 3 entend réunir l'ensemble des Etats-membres des Nations Unies, les agences spécialisées, la société civile, le secteur privé et les donateurs internationaux.

A cette occasion, la métropole Nice Côte d'Azur et la ville de Nice organisent un cycle de conférences, d'animations et d'actions pour cette "année de l'océan".

Objectifs spécifiques :

- Mieux faire connaître les bienfaits de l'océan (captation carbone, régulation de la température, ressources halieutiques)
- Mieux faire connaître les pressions (plastiques, réchauffement climatique...)
- Réduire l'utilisation des scooters des mers et des parachutes ascensionnels
- Sensibiliser pour des plages écoresponsables sans tabac, sans déchets, sans produits nocifs pour la faune et la flore marine (crèmes de protection solaire remplacées par des protections vestimentaires et une réduction de l'exposition au soleil lors des pics d'UV)

Public cible :

- Ensemble de la population

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025

Livrables :

- Conférences
- Outils de communication
- Ateliers

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de conférences tenues

- Nombre d'ateliers organisés
- Nombre de personnes sensibilisées
- Taux de réduction et nombre d'heures d'utilisation des scooters des mers
- Taux de réduction et nombre d'heures d'utilisation des parachutes ascensionnels

Partenaires porteurs

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- Associations

Financeurs :

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Ville de Nice

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.4 - Protéger et favoriser la biodiversité dans la ville et le littoral

Intitulé de l'action : 1.4.3 - Favoriser la nature en ville

Contexte :

Notre planète est confrontée à une extinction massive, la sixième en 500 millions d'années. En un siècle, la disparition d'espèces a été multipliée par 100. L'ensemble des écosystèmes se dégrade et se modifie de façon accélérée, alors qu'il constitue la base vie des humains. Le développement urbain, notamment, a profondément modifié les territoires. L'artificialisation massive des sols, l'appauprissement de la diversité des espèces utilisées, la déforestation, les pollutions et leur concentration sont autant de perturbations urbaines pour les écosystèmes. Partout où elle existe, en reconquête, protection, restauration ou en planification, la biodiversité urbaine rend des services essentiels et indispensables pour le bien-être des citadins :

- Elle contribue à la bonne santé des habitants par l'amélioration de la qualité de l'air, de la qualité de vie, la réduction du stress, la diminution des îlots de chaleur, la régulation de certaines espèces (martinet, hirondelles, chiroptères mangent de nombreux insectes - dont des moustiques).
- Elle contribue à leur sécurité car les espaces verts absorbent l'eau de pluie, réduisant ainsi les risques d'inondations urbaines.
- Les espaces verts embellissent les villes, augmentant la valeur des propriétés.
- Ils servent de lieux d'apprentissage sur l'environnement, sensibilisant les citadins à l'importance de la nature.

La santé humaine est intrinsèquement liée à la bonne santé de la biodiversité, car des écosystèmes équilibrés fournissent de l'air pur, de l'eau potable, et des aliments nutritifs, tout en réduisant les risques de maladies.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser la faune et la flore en ville
- Déployer des gîtes pour oiseaux, chiroptères, insectes etc.
- Promouvoir les végétaux locaux favorisant la biodiversité
- Mettre en place des écosystèmes fonctionnels

Public cible :

- Aménageurs publics et privés
- Propriétaires fonciers privés

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025

Livrables :

- Outils de communication
- Ateliers de sensibilisation

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de gîtes installés
- Nombre de personnes sensibilisées
- Evolution du Nombre d'espèces végétales et animales sur le territoire

Partenaires porteurs

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- Associations

Financeurs :

- Métropole Nice Côte d'Azur

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.5 - Favoriser l'accès à une alimentation saine et locale

Intitulé de l'action : 1.5.1 - Mettre en place le Plan Alimentaire Territorial

Contexte :

En tant que Métropole, Nice Côte d'Azur dispose de compétences permettant une approche globale des enjeux alimentaires (développement économique, stratégie environnementale, aménagement de son territoire, gestion des ressources et des risques...). Les 51 communes qui la composent travaillent également activement sur différents sujets touchant à l'alimentation à travers leurs compétences (cantine scolaires, agriculture, jardins potagers, aide aux plus précaires, éducation et politique de prévention en santé, etc).

Un PAT permet d'articuler les leviers relevant des différentes compétences, avec la contribution d'autres acteurs territoriaux institutionnels, associatifs, et privés afin de définir collectivement une stratégie alimentaire globale pour améliorer la résilience alimentaire du territoire en augmentant la production et en orientant le régime alimentaire vers plus de produits frais, locaux et de saison.

Après un diagnostic et une phase de concertation, la gouvernance installée réunit différents collèges d'acteurs selon les objectifs à atteindre :

- Le comité de pilotage qui valide les orientations, priorise les actions et suit l'avancement de la démarche
- Le comité technique interne qui met en œuvre et pilote les actions
- Le réseau des communes qui permet de valoriser et diffuser les initiatives locales

Objectifs spécifiques :

Le PAT de la MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR se veut systémique pour répondre à tous les enjeux du territoire.

Le programme se détaille sous 2 axes opérationnels :

- Le maintien et la dynamisation de l'agriculture et de la production alimentaire sur le territoire.
 - Protection du foncier agricole, remise en culture des terres incultes, installation d'agriculteurs, développement de circuits-courts
- L'acculturation collective à l'alimentation durable afin de donner la possibilité à chacun d'agir en faveur d'une alimentation locale, saine et accessible à tous
 - Actions de sensibilisation (fresques de l'alimentation, interventions dans les écoles, défi foyers à alimentation positive)
 - Coordination de réseau pour permettre échanges de bonnes pratiques et émergence de synergies : communes de la Métropole Nice Côte d'Azur (restauration scolaire principalement), acteurs de la précarité alimentaire

Public cible :

- Elus et techniciens des collectivités : sensibilisation et acculturation (réseau des communes)
- Grand public : évènementiel (+ segments : étudiants, public en précarité, seniors)
- Jeune public : restauration scolaire, intervention dans les écoles

Territoire cible :

- Le PAT se décline sur l'ensemble du territoire métropolitain à travers les compétences de la MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR et de ces communes, ainsi que le tissu d'acteurs locaux engagés.

Calendrier :

- Le premier programme d'actions sera mené sur la période 2024-2026. Un bilan en fin de période 2026 sera réalisé et servira de base à un second programme d'action.
- La labélisation du PAT métropolitain :
 - Niveau 1 : 24/03/2021 – 24/03/2024
 - Niveau 2 (dossier en cours) : 24/03/2024 – 24/03/2029

Livrables :

- Stratégie d'action
- Evaluation et bilan de la mise en œuvre

Indicateurs d'évaluation :

- Référentiel d'évaluation en cours de construction

Partenaires porteurs

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Communes de la métropole

Partenaires contributeurs :

- Chambre d'agriculture 06
- Agribio 06
- Terre de Liens PACA
- SAFER PACA
- Associations : APPESÉ, Graines de fermiers, Méditerranée 2000, Centre de Découverte Mer et Montagne...
- UniCA

Financeurs :

- DRAAF PACA

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.5 - Favoriser l'accès à une alimentation saine et locale

Intitulé de l'action : 1.5.2 - Développer les formations/actions OPTICOURSES

Contexte :

De 2011 à 2012, deux études pilotes ont démontré la faisabilité et l'intérêt d'intervenir sur les approvisionnements alimentaires d'habitants de quartiers défavorisés, en partant des achats réels des personnes et des tickets de caisse de leurs foyers.

De 2012 à 2014, OPTICOURSES a fait l'objet d'une recherche interventionnelle au cours de laquelle les outils, protocoles d'intervention et d'évaluation ont été coconstruits et dont les résultats ont montré l'impact positif du programme sur le rééquilibrage des courses alimentaires sans surcoût. En 2015, le programme OPTICOURSES est reconnu comme intervention probante en nutrition par Santé Publique France. En 2021, OPTICOURSES devient une marque collective propriété d'INRAE, dont la gestion est confiée en 2023 à l'association Action Alimentation Positive (ActAP).

Objectifs spécifiques :

- Former, accompagner, coanimer avec les professionnels des ateliers visant à améliorer les capacités d'arbitrage en situation d'achat alimentaire en matière de qualité/prix pour les personnes en difficultés financières

Public cible :

- Familles en difficulté financière

Territoire cible :

- Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Formation OPTICOURSES
- Outils pédagogiques OPTICOURSES
- Ateliers

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de formateurs

- Nombre de familles accompagnées

Partenaires porteurs

- CODES06

Partenaires contributeurs :

- Associations de quartiers
- Centres sociaux

Financeurs :

- ARS

Axe stratégique : 1 - Favoriser les environnements de vie sains et une approche "Une seule santé" 

Objectif général : 1.5 - Favoriser l'accès à une alimentation saine et locale

Intitulé de l'action : 1.5.3 - Mettre en œuvre un quartier fertile

Contexte :

Les « Quartiers Fertiles » contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires et à accélérer la transition écologique dans le cadre de la transformation de 450 quartiers engagée dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain.

L'objectif affiché est de développer l'agriculture urbaine et ainsi accroître la résilience des villes et des quartiers, de nourrir les villes en respectant des circuits courts tout en encourageant l'agriculture de qualité, de créer des emplois et de donner accès à une alimentation plus saine.

Objectifs spécifiques :

- Développer l'agriculture urbaine
- Mettre en œuvre le projet de quartier fertile aux Liserons : mise en œuvre d'une action de formation des jeunes aux métiers de la transition écologique, de l'agriculture urbaine

Public cible :

- Habitants du QPV des Liserons

Territoire cible :

- QPV des Liserons

Calendrier :

- Phase expérimentale : lancement prévisionnel S2 2025
- Phase de déploiement : démarrage prévisionnel à partir du S2 2026/2027

Livrables :

- Mise en place de cycles de formation aux métiers de l'agriculture urbaine
- Aménagement d'espaces de pratiques au sein du quartier

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de m² aménagés pour le jardinage, plantation, compostage, ...
- Types de formations proposées / Nombre de jeunes intégrés

Partenaires porteurs

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Galice

Partenaires contributeurs :

- DDTM
- UniCA

Financeurs :

- Métropole Nice Côte d'Azur
- ANRU

Axe stratégique : 2 - Encourager les attitudes favorables à la santé 

Objectif général : 2.1 - Développer les compétences psychosociales

Intitulé de l'action : 2.1.1 - Développer le programme GBG : Good Behavior Game

Contexte :

Le GBG est une stratégie de gestion du comportement en classe élémentaire qui a pour but d'apaiser le climat scolaire, d'améliorer l'implication des élèves et de réduire les comportements perturbateurs. Le GBG repose sur un système de récompenses et de responsabilités collectives. Grâce au GBG, les enseignants intègrent le renforcement des compétences psychosociales dans les stratégies pédagogiques qu'ils utilisent pour enseigner les matières académiques. Le programme à données probantes, comprend des séances pluri-hebdomadaires qui se déroulent pendant que les élèves travaillent sur leurs leçons habituelles. Le GBG s'appuie sur quatre éléments-clés : les règles de la classe, l'appartenance à une équipe, l'observation active du comportement et le renforcement positif. La formation des enseignants se déroule durant une année scolaire : elle comprend trois journées de formation ainsi qu'un suivi bimensuel en classe (observation d'une séquence de classe puis entretien d'analyse de pratiques avec l'enseignant). Volonté de développer une formation de formateur pour que les enseignants formés puissent à leur tour former eux-mêmes d'autres enseignants.

Objectifs spécifiques :

- Développer les compétences psychosociales des enfants en écoles élémentaires
- Former les enseignants à former au GBG
- Former l'équipe péri scolaire au GBG

Public cible :

- Enfants scolarisés en élémentaire
- Enseignants
- Équipe périscolaire

Territoire cible :

- Ecoles Thérèse Roméo et Auber

Calendrier :

- A partir de 2024

Livrables :

- Manuel d'implantation
- Accompagnement personnalisé
- Entretien d'analyse de pratiques GBG

Indicateurs d'évaluation :

- Note d'évaluation du climat scolaire

- Nombre de personnes formées

Partenaires porteurs

- GRVS06
- Education Nationale

Partenaires contributeurs :

- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur

Financeurs :

- Education Nationale
- Métropole Nice Côte d'Azur

Axe stratégique : 2 - Encourager les attitudes favorables à la santé



Objectif général : 2.1 - Développer les compétences psychosociales

Intitulé de l'action : 2.1.2 - Développer le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP)

Contexte :

L'influence des pratiques parentales sur la santé et l'épanouissement de l'enfant ne cesse de s'affirmer. Face à un constat partagé de parentalité désorientée, fragilisée, en perte de repères sociologiques/éducatifs, le programme psycho-éducatif PSFP vise à renforcer les compétences familiales.

Déclinaison française d'un programme américain à données probantes, il existe aujourd'hui plusieurs versions du PSFP, selon l'âge des enfants et les difficultés familiales. Aujourd'hui, 38 pays au monde répliquent le PSFP, avec des résultats identiques voire supérieurs au modèle initial. Positionné dans le champ de la promotion de la santé mentale, il s'appuie sur les concepts de résilience, d'auto-efficacité, d'apprentissage social et de communication non-violente. Il développe l'attention positive, la communication, la gestion des émotions et pose les bases de la discipline positive. Lors des rencontres, les parents et leurs enfants sont accompagnés en fin de journée après l'école autour de 14 sessions de 2h (1/sem). PSFP s'adresse aux familles avec des enfants de 6-11 ans ou de 3-6ans.

Objectifs spécifiques :

Pour les parents :

- Fournir et soutenir les compétences parentales
- Élargir l'éventail des pratiques parentales
- Améliorer le sentiment d'efficacité personnelle, la communication, la supervision et l'engagement

Pour les enfants :

- Réduire les troubles du comportement, l'anxiété et la dépression
- Améliorer le climat et les liens familiaux
- Réduire l'initiation et la consommation de produits psychoactifs

Public cible :

- Parents
- Enfants de 3 à 6 ans
- Enfants de 6 à 11 ans

Territoire cible :

- Quartier des Moulins
- Quartiers du programme Am Stram Gram

Calendrier :

- 2025

Livrables :

- Formation des experts et animateurs
- Sessions Parents
- Sessions Enfants
- Sessions Familles

Indicateurs d'évaluation :

- Assiduité aux sessions
- Satisfaction des parents
- Satisfaction des enfants
- Nombre de sessions réalisées

Partenaires porteurs

- CCAS Nice
- Centres sociaux

Partenaires contributeurs :

- CODES06 (Développeur départemental du PSFP)
- Ville de Nice (Santé)
- Associations
- UniCA
- CHU Nice (DSP)

Financeurs :

- ARS
- Cité éducative
- Préfecture des Alpes-Maritimes

Axe stratégique : 2 - Encourager les attitudes favorables à la santé



Objectif général : 2.2 - Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé

Intitulé de l'action : 2.2.1 - Organiser les Ateliers Santé Ville

Contexte :

Pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé le dispositif "Atelier santé ville" est déployé dans les QPV et dans certaines zones dites poches de vulnérabilité. Il favorise l'accessibilité à la santé (aux droits de santé, aux soins et à la prévention) des personnes en situation de vulnérabilité (publics qui en sont plus fréquemment éloignés) et coordonne des actions répondant aux besoins identifiés des habitants de chaque quartier avec tous les acteurs de proximité.

Objectifs spécifiques :

- Lutter contre les inégalités territoriales en santé
- Cordonner les acteurs santé pour leur permettre d'intervenir dans les QPV
- Répondre aux besoins en santé publique sur les territoires QPV
- Favoriser l'information et la prévention sur les bons comportements en santé à tous les âges de la vie
- Faire émerger les besoins santé des habitants

Public cible :

- Habitants (QPV)
- Acteurs associatifs
- Partenaires institutionnels

Territoire cible :

- QPV de Nice et territoires cibles non QPV

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Tenue des Commissions santé

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'actions de terrain
- Nombre de partenaires impliqués
- Nombre de commissions santé
- Nombre de groupes de travail

Partenaires porteurs

- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Préfecture des Alpes-Maritimes

Partenaires contributeurs :

- Associations de quartier
- Comités de quartier
- UniCA
- CHU Nice

Financeurs :

- Préfecture des Alpes-Maritimes
- ARS

Axe stratégique :	2 - Encourager les attitudes favorables à la santé	
Objectif général :	2.2 - Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé	
Intitulé de l'action :	2.2.2 - Favoriser l'aller vers au travers des bus mobiles	

Contexte :

Établissement Public Administratif de proximité, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice (CCAS) a pour vocation première de venir en soutien aux personnes les plus vulnérables du territoire communal. Au sortir de la crise sanitaire, une première analyse des besoins sociaux avait révélé que de nombreuses situations sociales, déjà délicates, s'étaient aggravées. Les situations d'isolement, des populations seniors notamment, se sont amplifiées et de nouveaux administrés n'avaient pas recours à leurs droits aux aides sociales.

Une étude du service de l'Observatoire social du CCAS a permis de repérer les quartiers où sont concentrés certains profils de population particulièrement vulnérables (familles monoparentales, non diplômés, sans emploi, travailleurs avec faibles revenus ou personnes vivant des minimas sociaux, personnes de plus de 80 ans vivant seules).

L'objectif de cette action est donc d'aller vers ces publics et de les accompagner dans leurs démarches d'accès aux droits.

Objectifs spécifiques :

- Lutter contre le non-recours aux droits en favorisant l'aller vers par la mise en place du Bus CCAS
- Mettre en lien avec les services des partenaires compétents
- Favoriser / contribuer au parcours de l'usager

Public cible :

- Publics isolés
- Publics ayant renoncé à faire des démarches d'accès aux droits

Territoire cible :

Les sites de permanence :

- Place Garibaldi
- Bon Voyage
- Nice Ouest/Parc Phoenix
- Magnan/Madeleine
- Las Planas

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Tournée du bus

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes touchées/rencontrées
- Nombre d'orientations liées à la santé

Partenaires porteurs

- CCAS Nice

Partenaires contributeurs :

- Solimut
- Ville de Nice
- Défenseur des Droits
- ADIL
- Solinum (pour Soliguide)
- ADAM

Financeurs :

- CCAS Nice

Axe stratégique :	2 - Encourager les attitudes favorables à la santé	
Objectif général :	2.2 - Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé	
Intitulé de l'action :	2.2.3 - Ecole promotrice de santé et Université promotrice de santé "Ma santé durable UniCA"	

Contexte :

La CPAM accorde une grande importance à l'activité physique, une grande cause nationale pour 2024. Elle met également l'accent sur la prévention bucco-dentaire dans les zones ZEP/REP et sur le dépistage précoce du langage et de l'acuité visuelle chez les enfants.

Cette approche s'inscrit dans l'initiative de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui encourage les écoles et les universités à devenir des environnements favorisant non seulement l'apprentissage académique, mais aussi le bien-être physique, mental et social.

Les instances locales et cadres partenariaux existants dans le champ de la santé peuvent constituer des espaces de soutien des démarches initiées par l'établissement. Les partenariats déployés à différentes échelles (du niveau local ou intercommunal à l'échelle académique) participent au renforcement de la synergie santé-éducation en permettant de : partager des connaissances utiles dans le champ prévention-promotion de la santé en lien avec les acteurs du territoire ; faciliter l'identification des acteurs-ressources et des initiatives menées localement, en vue d'enrichir le dispositif École promotrice de santé, son maillage partenarial et son opérationnalité ; articuler la démarche École promotrice de santé avec les actions initiées par les acteurs locaux et les politiques publiques déployées sur le territoire ; renforcer l'ouverture de l'établissement d'enseignement scolaire sur son environnement partenarial local.

Objectifs spécifiques :

- Améliorer les conditions de vie quotidienne au sein d'une école et d'un établissement scolaire, en portant une attention particulière aux espaces de vie ;
- Porter une attention particulière aux relations interpersonnelles et sociales ;
- Soutenir les valeurs fondamentales de la démarche École promotrice de santé, dont l'équité, l'inclusion, la non-discrimination et la justice sociale ;
- Contribuer à la réussite et faciliter les apprentissages ;
- Intégrer la santé dans les activités courantes de l'École, dans le cursus scolaire et dans les critères d'évaluation des projets pédagogiques et des actions éducatives en faveur de la santé ;
- Promouvoir la participation des élèves ;
- Impliquer l'élève dans les projets et actions de l'École promotrice de santé, le rendre acteur et responsable en favorisant sa réflexion face aux enjeux de la santé individuelle, collective et environnementale.

Public cible :

- Scolaires
- Enseignants

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Labellisation
- Présentation synthétique de l'organisation générale
- Actions et projets EPS

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'actions et projets déployés
- Nombre d'élèves sensibilisés

Partenaires porteurs

- Education Nationale
- CPAM06
- UniCA

Partenaires contributeurs :

- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Associations en santé
- CHU Nice

Financeurs :

- Education Nationale
- CPAM

Axe stratégique : 2 - Encourager les attitudes favorables à la santé



Objectif général : 2.2 - Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé

Intitulé de l'action : 2.2.4 - Développer la littératie en santé : Kit CAP

Contexte :

Plus les interventions sont précoces plus l'impact est fort et efficace : il est démontré que les compétences développées en maternelle ont un impact tout au long de la vie. Il est également mis en valeur qu'une faible culture sanitaire entraîne des hospitalisations plus nombreuses, le moindre recours aux vaccinations et dépistages... Il est donc fondamental en terme pédagogique de développer la littératie en santé, et ce dès le plus jeune âge.

Fort de ce constat, un programme de développement des capacités des écoles et établissements scolaires et des collectivités à agir sur les leviers des déterminants de santé des enfants à des fins de réussite éducative et d'équité en santé est proposé.

Ce kit est conçu pour favoriser une meilleure compréhension des enjeux de santé et encourager des comportements favorables à la santé. L'objectif principal de ce type de kit est de renforcer les compétences nécessaires pour accéder à l'information de santé, l'évaluer de manière critique, la comprendre et l'utiliser pour améliorer sa propre santé.

Objectifs spécifiques :

- Accroître les compétences des individus pour comprendre des informations complexes sur la santé et les soins médicaux.
- Encourager l'autonomie des individus dans la gestion de leur santé quotidienne et dans la prise de décisions éclairées en matière de prévention et de traitement.
- Renforcer la capacité des populations à accéder à des services de santé, en leur fournissant les outils nécessaires pour naviguer dans les systèmes de soins et comprendre les recommandations médicales.
- Améliorer la communication entre les professionnels de santé et les patients, en facilitant la compréhension mutuelle et en réduisant les malentendus.

Le socle santé à promouvoir :

- Les compétences psychosociales
- Apprendre à prendre soin de soi et des autres (dépistage vaccination harcèlement)
- Estime de soi (image véhiculée dans les Réseaux sociaux)
- Esprit critique (par rapport aux réseaux sociaux...)
- Sommeil / écran
- Alimentation
- Activité physique

Public cible :

- Enfants scolarisés
- Enseignants

Territoire cible :

- Maternelles Pasteur et Bon Voyage

Calendrier :

- 2024

Livrables :

- Outils pédagogiques pour les enseignants

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de classes sensibilisées
- Nombre d'élèves sensibilisés

Partenaires porteurs

- Chaire Unesco EducationS & Santé
- CRES PACA
- Education Nationale

Partenaires contributeurs :

- Ville de Nice
- UniCA

Financeurs :

- CRES PACA

Axe stratégique :	2 - Encourager les attitudes favorables à la santé	
Objectif général :	2.2 - Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé	
Intitulé de l'action :	2.2.5 - Cité éducative	

Contexte :

Les Cités Educatives sont des dispositifs nationaux qui visent à intensifier l'accompagnement socio-éducatif des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de la Ville, de la naissance à l'insertion professionnelle. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants. Elles sont financées par l'Etat (Education Nationale, Jeunesse, Sport, Politiques de la Ville, CAF, etc.).

A date, le quartier prioritaire de la ville des Moulins/Point du Jour bénéficie d'une cité éducative depuis 3 ans.

Au sein de la feuille de route 2024-2025, 3 objectifs généraux :

- Santé mentale (troubles de l'apprentissage)
- Lutte contre le harcèlement scolaire
- Maîtrise des savoirs fondamentaux

Objectifs spécifiques :

- Déstigmatiser la santé mentale
- Lutter contre l'addiction aux écrans - "touche pas à mon jeune"
- Dépister précocement les troubles des apprentissages, de langage - poursuite de la démarche portée par l'école d'orthophonie de l'Ariane

Public cible :

- Scolaires de 0 à 25ans
- Parents

Territoire cible :

- Moulins

Calendrier :

- Moulins : 2024-2025

Livrables :

- Déclinaison départementale du dispositif "Touche pas à mon jeune"
- Formation des enseignants au dépistage visuel et trouble du langage suivi de la prise en charge des enfants

Indicateurs d'évaluation :

- A définir

Partenaires porteurs

- Préfecture des Alpes-Maritimes
- Education Nationale (DSDEN)
- Métropole Nice Côte d'Azur
- CAF

Partenaires contributeurs :

- ARS
- CPAM
- CD06
- CAF
- Ville de Nice
- UniCA

Financeurs :

- Préfecture des Alpes-Maritimes
- Education Nationale (DSDEN)
- Métropole Nice Côte d'Azur
- CAF

Axe stratégique : 2 - Encourager les attitudes favorables à la santé



Objectif général : 2.3 - Promouvoir le bouger manger

Intitulé de l'action : 2.3.1 - Am Stram Gram

Contexte :

Le Rapport sur l'obésité dans la Région européenne de l'OMS 2022, publié le 3 mai 2022, relève que les taux de surpoids et d'obésité ont atteint des proportions épidémiques dans toute l'Europe et continuent de grimper. L'obésité est un phénomène complexe, avec des déterminants et des conséquences sanitaires aux multiples facettes, ce qui signifie qu'aucune intervention ne peut, à elle seule, arrêter l'évolution de la pathologie. Les stratégies de prévention doivent s'éloigner des démarches centrées sur l'individu et s'attaquer aux facteurs structurels de l'obésité ; une démarche 360° doit être adoptée, c'est-à-dire prenant en compte l'ensemble des déterminants de l'obésité infantile et non pas uniquement la nutrition et l'activité physique. A Amsterdam depuis 2013 un programme « multi-niveaux, multi-secteurs » porte sur la prévention de l'obésité par la lutte contre les inégalités sociales de santé et associe différentes actions ciblant les parents et les enfants des quartiers socialement défavorisés de la ville d'Amsterdam. Il s'agit à Nice d'adapter le programme probant d'Amsterdam pour lutter contre le surpoids et l'obésité dans 2 quartiers de la ville de Nice.

- Approche « multi-niveaux, multi-secteurs », à 360°, par la lutte contre les inégalités sociales de santé avec différentes actions ciblant les parents et les enfants de quartiers socialement défavorisés
- Expérimentation : Concentrer les actions existantes favorables à la lutte contre le surpoids et la lutte précoce de l'obésité sur ces 2 QPV
- Favoriser la participation des acteurs du quartier et de ces habitants au déploiement du programme

Objectifs spécifiques :

- Lutter contre le surpoids et l'obésité infantile
- Promouvoir le bien-être de l'enfant de 0 à 6 ans
- Favoriser les bons comportements en santé dès le plus jeune âge
- Promouvoir un environnement favorable à la santé des enfants
- Fédérer les acteurs locaux autour des enjeux de promotion de la santé des enfants
- S'appuyer sur les actions probantes existantes pour renforcer la dynamique locale et entrer dans une démarche transversale
- Renforcer les modèles partenariaux pour une meilleure répartition des ressources sur le territoire.

Public cible :

- Enfants de 0 à 6 ans
- Parents
- Equipes éducatives

Territoire cible :

- Ecoles maternelles Bon Voyage-Pasteur et Trachel-Notre Dame

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Cartographie des actions
- Cartographie de l'évolution des IMC dans les quartiers cibles

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'actions réalisées
- Evolution des indicateurs de l'état de santé
- Suivi de l'IMC des enfants scolarisés

Partenaires porteurs :

- CHU Nice
- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- Education Nationale
- CODES06
- Azur Sport Santé
- UniCA
- CD06
- CERON
- CHU Nice

Financeurs :

- ARS

Axe stratégique : 2 - Encourager les attitudes favorables à la santé



Objectif général : 2.3 - Promouvoir le bouger manger

Intitulé de l'action : 2.3.2 - Ratatouille et Cabrioles

Contexte :

A la suite des résultats d'une étude de corpulence des enfants de maternelle réalisée par les Rectorats d'Aix Marseille en Région PACA en 2011/2012, l'ARS PACA a demandé aux CODES du Var et des Alpes Maritimes la mise en œuvre d'un programme triennal d'éducation nutritionnelle en maternelle. Depuis 2014, 3 programmes triennaux ont été développés dans les QPV de la ville de Nice notamment.

Depuis 2021, ce programme est déployé sur l'ensemble de la région PACA par les 6 CODES et coordonné par le CRES PACA.

Il consiste en la mise en place d'activités éducatives auprès des enfants de maternelle en coanimation avec les enseignants et parfois les ATSEM pendant le temps scolaire. Les activités développées visent à favoriser la familiarisation des enfants vis-à-vis d'aliments favorables à la santé : fruits, légumes, eau notamment. Elles reposent en grande partie sur l'éducation au goût et donc sur des activités expérientielles et de dégustation. Des temps de sensibilisation à l'éducation nutritionnelle des enfants de 3-6 ans des professionnels éducatifs sont proposés au cours de chacun des programmes triennaux.

En parallèle des temps d'échanges avec les parents des élèves sont organisés au sein de l'école afin de leur présenter le programme qui a été mis en place et de répondre à leurs préoccupations en matière de nutrition.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser une dynamique autour de l'éducation nutritionnelle au sein de l'école
- Impliquer les partenaires institutionnels/opérationnels dans le programme Ratatouille et Cabrioles
- Favoriser l'implantation et la pérennisation des activités d'éducation nutritionnelle dans la pratique professionnelle de l'équipe éducative
- Favoriser l'éveil et l'intérêt des enfants en matière de nutrition
- Développer l'implication des parents dans le programme Ratatouille et Cabrioles

Public cible :

- Enfants de maternelle de 3 à 6 ans
- Parents des enfants bénéficiant du programme
- Équipe éducative des écoles maternelles (enseignants, ATSEM)

Territoire cible :

- Quartiers Bon Voyage et Nice Centre

Calendrier :

- Tout au long de l'année (renouvelé tous les 3 ans)

Livrables :

- Livret d'activités
- Outils pédagogiques
- Livrets parents

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'ateliers d'éducation nutritionnelle coanimés en classe
- Satisfaction des enseignants
- Impact du programme sur la mise en place d'activités en lien avec l'alimentation et l'activité physique par l'équipe éducative
- Satisfaction des parents
- Impact du programme sur les attitudes des enfants à la maison (disposition à goûter de nouveaux aliments, facilité à manger des légumes, des fruits, à boire de l'eau...)

Partenaires porteurs :

- CODES06

Partenaires contributeurs :

- Education Nationale
- Ville de Nice

Financeurs :

- ARS

Axe stratégique : 2 - Encourager les attitudes favorables à la santé



Objectif général : 2.3 - Promouvoir le bouger manger

Intitulé de l'action : 2.3.3 - Maison Sport Santé

Contexte :

La Maison Sport Santé est un dispositif de proximité initié par la ville de Nice qui s'inscrit dans une démarche de santé publique visant à répondre aux enjeux croissants liés à la sédentarité et aux maladies chroniques, de plus en plus présentes dans la population. En effet, les modes de vie modernes, marqués par une diminution de l'activité physique quotidienne, exposent les individus à des risques accrus de maladies telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires, l'obésité, et les troubles musculosquelettiques. Ce dispositif répond à la nécessité de fournir un accès facilité à des activités physiques adaptées, en particulier pour les populations les plus fragiles, qui sont souvent les plus touchées par ces problématiques de santé.

En mettant en place des programmes pour favoriser la pratique d'activité physique, la ville de Nice souhaite promouvoir une meilleure santé physique et mentale, et aussi réduire les inégalités en matière d'accès à la prévention.

Objectifs spécifiques :

- Accompagner tous les niçois, quel que soit leur état de santé ou de fragilité, âge, statut socio-économique vers la pratique d'une activité physique régulière, modérée, sécurisée et adaptée à leur santé, besoins et envies. Le dispositif cible prioritairement les personnes les plus éloignées de l'activité physique ainsi que les patients pour lesquels l'activité physique adaptée est prescrite par le médecin. Travailler étroitement avec les structures d'exercice coordonné et les CPTS lors des bilans de santé.
- Inciter les structures sportives et d'activité physique à développer de l'activité physique adaptée, à être inclusif.
- Développer les programmes passerelles.

Public cible :

- Personnes malades chroniques
- Personnes les plus éloignées de l'activité physique

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Séances de bilans de forme
- Séances d'activité physique adaptée

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de nouveaux bénéficiaires
- Nombre de patients accompagnés
- Taux d'assiduité des bénéficiaires
- Nombre d'orientations

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- Azur Sport Santé
- UniCA

Financeurs :

- ARS
- Ville de Nice
- DRAJES

Axe stratégique : 2 - Encourager les attitudes favorables à la santé



Objectif général : 2.3 - Promouvoir le bouger manger

Intitulé de l'action : 2.3.4 - Mission Retrouve Ton Cap

Contexte :

Le programme « Mission : retrouve ton cap » permet aux enfants de 3 à 12 ans en surpoids ou à risque de le devenir, de bénéficier d'une prise en charge précoce et pluridisciplinaire (diététique, psychologique, activité physique). Cette prise en charge est remboursée à 100 % par l'Assurance Maladie sans avance de frais par la famille, ni de dépassement d'honoraria.

En pratique, le programme est composé de bilans et de rendez-vous de suivi. Ils sont prescrits par le médecin de l'enfant – qui peut être un médecin généraliste, un pédiatre, un médecin exerçant dans un service de protection maternelle et infantile (PMI) – ou un médecin scolaire. Les bilans et les rendez-vous de suivi sont réalisés par des professionnels de santé et des psychologues exerçant dans un centre de santé ou une maison de santé de proximité.

Objectifs spécifiques :

- Repérer et prendre en charge des enfants en surpoids ou à risque de le devenir
- Promouvoir le dispositif auprès de l'ensemble des partenaires du CLS

Public cible :

- Enfants de 3 à 12 ans
- Partenaires du CLS

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Supports d'information aux professionnels de santé

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'enfants accompagnés
- Evolution des indicateurs de l'état de santé des enfants

Partenaires porteurs :

- CPAM06

Partenaires contributeurs :

- Maisons et centres de santé polyvalents (ayant 1 médecin généraliste dans l'équipe)
- ARS
- MSP
- CPTS
- Education Nationale
- CD06
- CERON
- CHU Nice
- UniCA

Financeurs :

- Assurance maladie

Axe stratégique : 2 - Encourager les attitudes favorables à la santé



Objectif général : 2.3 - Promouvoir le bouger manger

Intitulé de l'action : 2.3.5 - Nice en forme

Contexte :

La population en général pratique de moins en moins d'activité physique. Plusieurs freins sont exposés : le manque d'offres d'activités physiques en plein air, des coûts de pratique élevés ou des conditions d'engagement trop contraignants, exigeant souvent des inscriptions sur le long terme. C'est pourquoi la Maison sport santé propose une offre en plein air d'activité physique pour 2€.

Objectifs spécifiques :

- Lutter contre la sédentarité
- Développer le lien social
- Promouvoir le sport dans l'espace public
- Favoriser l'activité physique en famille et intergénérationnelle

Public cible :

- Population sédentaire : les actifs et les familles

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Plateforme d'accès à un catalogue d'activités physiques

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de séances
- Nombre de personnes bénéficiaires
- Taux de participation par personne

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- UniCA

Partenaires contributeurs :

- Mutualité Française

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique : 2 - Encourager les attitudes favorables à la santé



Objectif général : 2.3 - Promouvoir le bouger manger

Intitulé de l'action : 2.3.6 - Je bouge + à l'école

Contexte :

La baisse de l'activité physique chez les enfants, alimentée par des facteurs comme l'augmentation du temps passé devant les écrans, entraîne des conséquences préoccupantes pour leur santé. L'inactivité physique contribue au surpoids, à l'obésité, sans compter que la sédentarité a des effets négatifs sur la santé mentale des enfants, favorisant l'anxiété et la dépression. Ces tendances soulignent la nécessité de promouvoir un mode de vie plus actif dès le plus jeune âge pour prévenir ces risques, notamment dans la journée pendant l'école.

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser et outiller les enseignants afin d'augmenter le niveau d'activité physique
- Sensibiliser les parents
- Mettre en place des offres d'activité physique à l'école (pause active, aménagement d'espaces)

Public cible :

- Scolaires écoles primaires
- Parents d'élèves

Territoire cible :

- Ecole maternelle du projet Am Stram Gram
- Autres écoles QPV

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Boite à outils sur site internet A2S

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'enseignants formés
- Nombre d'outils utilisés
- Niveau de concentration perçue des élèves
- Nombre de minutes d'activité physique

Partenaires porteurs :

- Azur Sport Santé

Partenaires contributeurs :

- Education Nationale
- Associations de parents d'élèves
- UniCA

Financeurs :

- Ville de Nice
- ARS
- Agence nationale du sport

Axe stratégique :	2 - Encourager les attitudes favorables à la santé	
Objectif général :	2.4 - Contribuer à la réduction des maladies transmissibles et chroniques	
Intitulé de l'action :	2.4.1 - Plan diabète	

Contexte :

Le diabète affecte près de 6% de la population française en 2022. Cette maladie étant silencieuse, elle est souvent mal dépistée. On estime qu'en France, 1 personne sur 7 est atteinte de diabète de type-2 sans le savoir. A Nice, 30% des niçois des plus de 60 ans sont soit diabétiques soit à risque de le devenir.

De plus, 1 diagnostic de diabète sur 10 est fait trop tardivement, c'est-à-dire au stade de complications parfois irréversibles alors que, dépisté tôt le diabète peut dans certains cas être évitable.

Autre aspect de cette pathologie, sa gravité reste sous-estimée en population générale. Alors que selon une étude de Santé publique France de 2016, les complications liées au diabète sont particulièrement nombreuses et fréquentes, renforçant les enjeux de prévention secondaire : infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral (AVC), plaie du pied, amputation de membre inférieur, rétinopathie diabétique, insuffisance rénale...

Pour autant, les facteurs de risque de complications sont connus, permettant de mieux cibler les personnes à sensibiliser : âge supérieur à 45 ans, surpoids/obésité, hypertension traitée, dyslipidémie traitée, tabagisme, consommation d'alcool élevée ou sévère.

L'accroissement rapide et constant du diabète est surtout lié aux facteurs sociaux et environnementaux (liés à nos modes de vie qui évoluent et se dégradent) : précarité, alimentation trop riche en graisses saturées, manque d'activité physique, sédentarité, tabagisme, constituent les principales causes du diabète en France.

Objectifs spécifiques :

- Informer sur la maladie et les facteurs de risque
- Promouvoir les bons comportements en santé et accompagner les malades
- Réaliser des actions de dépistage en population générale
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins
- Améliorer le parcours patients pathologies chroniques (parcours IC, diabète...)

Public cible :

- Tous les niçois

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Ateliers de sensibilisation
- Théâtre forum
- Conférences
- Parcours urbains
- Séances de dépistage
- Guide pédagogique

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes dépistées
- Nombre d'actions de promotion de la santé et de prévention réalisées
- Evolution des dépistages à risque

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- CPAM06
- CHU Nice

Partenaires contributeurs :

- Maison du diabète et du risque cardiovasculaire
- AFD
- Lider Diabète
- Centres sociaux
- Animanice, comités de quartier
- UniCA
- CPTS
- MSP

Financeurs :

- Ville de Nice
- ARS

Axe stratégique : 2 - Encourager les attitudes favorables à la santé



Objectif général : 2.4 - Contribuer à la réduction des maladies transmissibles et chroniques

Intitulé de l'action : 2.4.2 - Education à la santé (ateliers, guides, podcasts...)

Contexte :

L'éducation à la santé est un processus éducatif visant à améliorer la santé des individus et des communautés en leur fournissant les informations, les compétences et les ressources nécessaires pour adopter des comportements favorables à la santé. Elle a pour objectif de promouvoir la santé physique, mentale et sociale en permettant aux personnes de mieux comprendre les facteurs qui influencent leur bien-être et de prendre des décisions éclairées en matière de santé.

Objectifs spécifiques :

- Réaliser des actions d'éducation en santé afin de connaître les bons comportements de santé, les dépistages existants et les ressources actuelles vers lesquelles se tourner.
- Promouvoir des comportements favorables à la santé : telles que l'alimentation équilibrée, l'exercice physique régulier, le sommeil réparateur, la gestion du stress, etc.
- Sensibiliser à la prévention des maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires), des maladies infectieuses (grippe, etc.), ainsi qu'à la vaccination.
- Réduire les risques : prévenir les comportements à risque, notamment la consommation de tabac, d'alcool, de drogues, ainsi que les comportements sexuels à risque.
- Promouvoir la santé mentale : aborder les enjeux de la santé mentale, comme la gestion du stress, la dépression, l'anxiété, et encourager les individus à rechercher de l'aide en cas de besoin.
- Améliorer l'accès aux soins : fournir les informations nécessaires pour aider les individus à naviguer dans le système de santé, comprendre leurs droits en matière de santé et savoir comment accéder aux services médicaux.

Public cible :

- Tous les niçois

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Sensibilisations - ateliers

- Podcasts
- Guides

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'ateliers
- Nombre d'écoutes des podcasts
- Nombre de personnes bénéficiaires

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- CHU Nice
- Associations en santé

Partenaires contributeurs :

- Associations en santé
- Education Nationale
- CPAM
- CHU Nice
- Préfecture des Alpes-Maritimes

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique :	2 - Encourager les attitudes favorables à la santé	
Objectif général :	2.4 - Contribuer à la réduction des maladies transmissibles et chroniques	
Intitulé de l'action :	2.4.3 - Plan d'action de lutte contre les cancers de la peau. Opération "Protège ta peau"	

Contexte :

L'exposition au soleil constitue un des facteurs de risque susceptibles de provoquer un cancer de la peau : deux tiers des mélanomes cutanés sont liés à des expositions excessives au soleil, principalement des expositions intermittentes et intenses pendant l'enfance.

En France, le cancer de la peau concerne 80 000 nouveaux cas par an. En 2015, plus 14 000 cas de mélanomes ont été constatés dont 2/3 sont liés à une exposition solaire excessive, notamment lors de l'enfance et l'adolescence.

Dans les Alpes-Maritimes, en 2020, ces cancers représentaient 5,0% des cancers diagnostiqués chez l'homme et 4,1% chez la femme se situant respectivement en 6ème et 5ème position en termes de fréquence. Depuis 2005, l'augmentation annuelle des nouveaux cas incidents de mélanome cutané a été chez l'homme de 8,6% et chez la femme de 9,5% avec une plus importante progression entre 35 et 64 ans.

L'enjeu est important à Nice, où l'ensoleillement est de 2694 heures par an.

La grande majorité des stratégies de réduction des risques consistent à adopter des comportements favorables à la santé, à savoir :

- Réduction de l'exposition aux Ultra-Violets (éviter les zones d'ensoleillement et l'exposition directe)
- Application de crème solaire (de manière régulière, avec un indice élevé et en bonne quantité)
- Port de vêtements permettant la protection (anti-UV, chapeaux, casquettes, lunettes...)
- Education ou rappel des bons comportements auprès des habitants

Objectifs spécifiques :

- Multiplier les occasions de diagnostic et de dépistage
- Former les professionnels de santé et para médicaux au dépistage, à l'orientation
- Eduquer aux bons gestes pour se protéger du soleil

Public cible :

- Travaillleurs en extérieur
- Scolaires
- Familles
- Professionnels de santé

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Conférence
- Podcast
- Vidéo
- Formation/sensibilisation d'aller vers

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre de cas de mélanome dépistés
- Nombre de professionnels formés
- Nombre de citoyens sensibilisés

Partenaires porteurs :

- CHU Nice
- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- CD06
- Métropole Nice Côte d'Azur
- CCAS Nice
- CRCDC
- CPAM06
- Ligue contre le cancer
- UniCA

Financeurs :

- Sponsors privés

Axe stratégique :	2 - Encourager les attitudes favorables à la santé	
Objectif général :	2.5 - Favoriser la réduction des risques en santé (addictions, santé sexuelle...)	
Intitulé de l'action :	2.5.1 - Plan d'action "Bon usage des écrans"	

Contexte :

L'exposition excessive aux écrans (télévision, tablettes, ordinateurs, smartphones, etc.) est devenue un problème majeur de santé publique, notamment pour les enfants. Bien que les technologies offrent de nombreux avantages éducatifs et récréatifs, une utilisation prolongée et mal régulée peut entraîner des risques importants pour la santé physique, mentale et sociale.

Nous constatons que l'exposition aux écrans dès l'âge de 3 ans est de plus en plus répandue avec des temps d'écran de plus en plus long et ce, à tout âge. Or les conséquences de cette exposition aux écrans sont les troubles du comportement, du sommeil, les troubles alimentaire, les conduites addictives, la sédentarité, l'isolement, le repli sur soi avec souvent une dynamique familiale et scolaire perturbée.

L'objectif principal de ce plan d'action est donc de promouvoir une utilisation équilibrée et saine des écrans pour les parents et les enfants.

Objectifs spécifiques :

- Accompagner les parents et les enfants à un meilleur usage des écrans
- Favoriser un usage équilibré des écrans : Promouvoir des comportements responsables en matière d'utilisation des technologies et encourager des alternatives aux écrans : activité physique, jeux de société, lecture, arts créatifs...
- Sensibiliser aux risques de l'excès d'écrans : Informer sur les conséquences négatives de l'utilisation excessive des écrans, tant sur la santé physique (fatigue oculaire, troubles du sommeil, sédentarité) que mentale (addiction, isolement social).

Public cible :

- Parents et enfants

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Outils pédagogiques

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de parents et d'enfants sensibilisés
- Niveau de sédentarité et d'activité physique
- Evaluation de l'impact sur la santé : fatigue, concentration, alimentation, isolement

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- Education Nationale
- Le Clef

Partenaires contributeurs :

- Associations de quartier
- Associations spécialisées numérique
- Azur Sport Santé
- UniCA
- CD06

Financeurs :

- ARS
- CAF
- Ville de Nice

Axe stratégique :	2 - Encourager les attitudes favorables à la santé	
Objectif général :	2.5 - Favoriser la réduction des risques en santé (addictions, santé sexuelle...)	
Intitulé de l'action :	2.5.2 - Prévention des addictions	

Contexte :

Depuis 2022 un schéma départemental de prévention et de prise en charge des addictions porté et animé par l'ARS liste les actions à déployer sur le Département. En complément des actions sont réalisées sur le territoire niçois et portées par la ville de Nice.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer les actions de prévention (alcool, tabac, écran...)
- Décloisonner les secteurs de prise en charge
- Améliorer l'accès à l'offre
- Cordonner l'animation territoriale

Public cible :

- Tout public

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Outils de sensibilisation

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de sensibilisations
- Nombre de personnes présentes
- Nombre de communications

Partenaires porteurs :

- ARS
- Ville de Nice
- CHU Nice

Partenaires contributeurs :

- ARCA Sud
- UniCA
- CD06

Financeurs :

- MILDECA
- ARS

Axe stratégique :	2 - Encourager les attitudes favorables à la santé	
Objectif général :	2.5 - Favoriser la réduction des risques en santé (addictions, santé sexuelle...)	
Intitulé de l'action :	2.5.3 - Santé sexuelle et éducation à la vie affective et sexuelle	

Contexte :

L'éducation à la santé sexuelle et à la vie affective et sexuelle est un élément clé pour aider les jeunes dans leurs relations affectives et sexuelles de manière saine, respectueuse et responsable. En leur fournissant les informations et les compétences nécessaires, l'éducation à la vie affective et sexuelle les aide à prendre des décisions éclairées, à prévenir les risques, et à développer des relations positives.

L'éducation à la sexualité s'établit dans une approche globale et positive pour apporter à chacun des compétences de vie indispensables à une vie affective, relationnelle et sexuelle satisfaisante. De plus à travers les données épidémiologiques autour des IST, de la contraception, des pratiques d'IVG une forte augmentation des risques chez les jeunes est constatée.

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser les jeunes
- Renforcer l'autonomie et les compétences psychosociales des jeunes dans la gestion de leur santé sexuelle
- Former les professionnels travaillant avec les jeunes
- Orienter vers les structures et dispositifs ressources
- Promouvoir le dépistage en santé sexuelle (Au labo sans ordo, TROD...)

Public cible :

- 15-25 ans "publics vulnérables"

Territoire cible :

- Nice centre
- Nice ouest

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Podcasts
- Sensibilisations

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de structures partenaires
- Nombre de jeunes sensibilisés
- Nombre d'interventions

Partenaires porteurs :

- CRIPS
- ENIPSE
- Education Nationale
- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- Fondation de Nice
- CIDFF06
- Les Ouvreurs
- CEGIDD 06
- Associations
- UniCA
- COREVIH/CoReSS

Financeurs :

- ARS
- Ville de Nice

Axe stratégique :	3 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins	
Objectif général :	3.1 - Renforcer le réseau de structures d'exercice coordonné (SEC)	
Intitulé de l'action :	3.1.1 - Développer les Structures d'exercice coordonné (SEC : MSP et CDS)	

Contexte :

- Une répartition inégale des professionnels de santé sur le territoire communal, notamment les Quartiers prioritaires de la Ville qui sont dépourvus de certaines spécialités médicales (pédiatrie, gynécologie, orthophonie, dermatologie, ...). L'exemple des gynécologues est le plus frappant, parmi les 82 praticiens sur la commune, aucun des gynécologues n'est présent sur l'Ariane, le Paillon, Les Moulins ou Nice Nord
- Un nombre important de spécialistes libéraux conventionnés secteur 2 (39% de spécialistes en secteur 1 à Nice / 51,4% en Région PACA) ce qui est un facteur de limitation ou de renoncement à l'accès aux soins pour une certaine catégorie de population
- Une proportion non négligeable d'habitants nécessitant un recours aux soins plus régulier : les plus de 70 ans et/ou en ALD
- Un vieillissement des praticiens libéraux : 60% des généralistes niçois ont + de 55 ans
- Nécessité de favoriser les parcours coordonnés pour une meilleure prise en charge de la population
- Besoins d'accès aux dispositifs de prévention

Objectifs spécifiques :

- Encourager la création d'une Structure d'Exercice Coordonné (SEC) pédiatrique
- Accompagner financièrement la mise en place du mono site MSP Les Moulins
- Créer des nouvelles Maisons de Santé sur le territoire
- Développer le réseau des MSP et CDS via la charte Nice Santé+

Public cible :

- Tout public

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025 : Crédit de 2 maisons médicales
- 2026 : Crédit d'1 MSP et d'une SEC pédiatrique
- 2027 : Crédit d'1 MSP

Livrables :

- Ouverture des SEC

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de SEC ouverts

- Nombre de SEC signataires de la charte Nice Santé+

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- Associations/SISA
- UniCA

Partenaires contributeurs :

- ARS
- CPAM06

Financeurs :

- ARS
- CPAM06
- Région
- Mutuelles
- Ville de Nice

Axe stratégique : 3 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins



Objectif général : 3.2 - Promouvoir la coopération des professionnels de santé

Intitulé de l'action : 3.2.1 - Sensibiliser les PS sur les atouts des structures d'exercice coordonné (SEC : MSP et CDS) et des CPTS

Contexte :

La sensibilisation des Professionnels de Santé (PS) aux avantages des Structures d'Exercice Coordonné (SEC), comme les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), les Centres de Santé (CDS) et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), est essentielle pour promouvoir un travail en équipe et une prise en charge globale des patients.

Objectifs spécifiques :

- Organiser une rencontre annuelle des CPTS
- Développer le partage d'expérience (réseaux sociaux, site web)
- Accompagner les PS
- Organiser le forum à l'installation

Public cible :

- Professionnels de santé

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025 : réseaux sociaux
- Tout au long de l'année pour le reste

Livrables :

- Rencontres annuelles CPTS
- Supports de communication
- Forums à l'installation

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de PS adhérents aux CPTS (par profession)
- Nombre de PS membres de MSP/CDS
- Nombre de participants au forum à l'installation
- Nombre de nouveaux diplômés devenus membres de SEC dans les 12 mois suivants

Partenaires porteurs :

- CPTS

- MSP/CDS
- ARS
- CPAM06
- UniCA

Partenaires contributeurs :

- Instituts de formation (IFSI)
- DAC C3S
- Ville de Nice
- CCAS Nice
- CD06

Financeurs :

- ARS
- CPAM06
- UniCA

Axe stratégique :	3 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins	
Objectif général :	3.3 - Développer les actions de dépistage et de vaccination de la population	
Intitulé de l'action :	3.3.1 - Encourager le dépistage organisé des cancers (col de l'utérus, sein, colorectal) et promouvoir le dépistage des cancers du poumon, mélanome et de la prostate	

Contexte :

Trois programmes de dépistage ont été déployés en France pour les cancers du sein (DOCS), du côlon et du rectum (DOCCR) et du col de l'utérus (DOCCU). Ils souffrent d'un manque d'adhésion :

- Taux de participation 2018-2019 « Dépistage du cancer du sein » : 49,3 % + 10-15 % (organisé + individuel)
- Taux de participation 2018-2019 « Dépistage du cancer colorectal » : 30,5 %
- Taux de couverture 2016-2019 « Dépistage du cancer du col de l'utérus » : 59,5 %

Or, un cancer détecté tôt se guérit mieux : le taux de guérison de cancers détectés à un stade précoce est supérieur à 90 %.

À Nice :

- Mauvaise couverture de la population concernant l'ensemble des cancers
- Mauvaise couverture vaccinale HPV
- Mauvaise participation de la population aux campagnes organisées (préférence dépistage personnel/individuel)
- Mauvaise communication et défaut d'information ciblée

Objectifs spécifiques :

- Améliorer l'information en santé et la prise en charge coordonnée avec l'ensemble des PS concernés par les dépistages
- Faciliter l'accès aux différents dépistages (rdv facilités, multiplication des lieux, amélioration de la coordination et de l'identification des lieux : laboratoires, pharmacies, SF, MG, gynécologues)
- Rendre les campagnes de communication moins culpabilisantes et stigmatisantes
- Faciliter l'Aller Vers pour améliorer l'adhésion aux dispositifs de dépistage par des informations ciblées, des démonstrations
- Se concentrer sur les populations en difficulté d'accès aux soins et proposer des offres innovantes pour récupérer les kits de dépistage, pour se rendre sur les lieux de dépistage

Public cible :

- Femmes de 25 à 70 ans

- Hommes de plus de 50 ans
- Populations précaires

Territoire cible :

- QPV
- IRIS sous performants au regard des analyses syndémiques

Calendrier :

- Lancement des actions en 2025

Livrables :

- Dépistage HPV sans ordo
- Affichage spécifique pour PS (dont labos et pharmacies) avec recommandations HAS et explication des types de dépistages possibles
- Bus santé "dépistage/prévention" : distribution/explication/auto prélèvements
- Plateforme pour prise de rdv facilitée chez les PS qui font le dépistage : radiologues, spécialistes
- Kits à disposition chez les PS

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de kits distribués
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de rdv pris pour les dépistages
- Nombre d'analyses positives
- Nombre de cancers dépistés

Partenaires porteurs :

- CPAM06
- ARS
- CRCDC
- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- MSP/CDS
- CPTS
- Ordres
- URPS Biologie
- URPS ML
- CD06
- CHU Nice
- CAL
- UniCA
- Ligue contre le Cancer
- SOS Cancer du Sein

Financeurs :

- Région
- CNAM
- ARS

Axe stratégique : 3 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins



Objectif général : 3.3 - Développer les actions de dépistage et de vaccination de la population

Intitulé de l'action : 3.3.2 - Vaccination obligatoire du jeune enfant

Contexte :

La vaccination contre 11 maladies graves est désormais obligatoire pour tous les enfants scolarisés et nés à partir du 1er janvier 2018. A ce jour, certains enfants scolarisés, n'ont pas bénéficié du nombre d'injections nécessaires, leur schéma de vaccination est incomplet.

La résurgence de certaines maladies comme la rougeole et la coqueluche, nécessite un contrôle rapide et facile du statut vaccinal de chaque enfant afin d'éviter leur propagation.

Cette étape peut se révéler difficile du fait de carnets de santé parfois complexe à interpréter et des familles ne prenant la mesure et l'importance de mettre à jour les vaccinations de leurs enfants.

Objectifs spécifiques :

- S'assurer que tous les enfants scolarisés sont vaccinés par la mise en place d'un plan d'action entre la ville de Nice (temps périscolaire) et l'éducation nationale (temps scolaire)

Public cible :

- Enfants
- Familles

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Rentrée scolaire 2025/2026 pour mise en œuvre du plan

Livrables :

- Plan d'action détaillé
- Certificat de vaccination
- Outils informatiques interne Ville de Nice adapté
- Fiche de liaison PMI-Ville de Nice

Indicateurs d'évaluation :

- Taux et nombre d'enfants vaccinés par tranche d'âge
- Nombre de rattrapages de vaccination
- Nombre de certificats de vaccination délivrés

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- Education Nationale
- CD06
- CPAM06

Partenaires contributeurs :

- ARS
- Professionnels de santé
- UniCA

Financeurs :

- CNAM
- Ville de Nice

Axe stratégique : 3 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins



Objectif général : 3.3 - Développer les actions de dépistage et de vaccination de la population

Intitulé de l'action : 3.3.3 - Vaccination grippe/covid

Contexte :

L'organisation de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière et le Covid-19 concerne les personnes cibles à risque et des personnels des ES et des ESMS contre ces deux virus.

Objectifs spécifiques :

- Améliorer l'information pour inciter à la vaccination
- Augmenter la couverture vaccinale de la population générale, des professionnels de la petite enfance, de santé et du médico-social

Public cible :

- Population générale
- Professionnels de la petite enfance, de santé et du médico-social

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Selon le calendrier des recommandations nationales

Livrables :

- Outils de communication (flyers, web, réseaux sociaux)

Indicateurs d'évaluation :

- Taux de vaccination par tranche d'âge

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- CPAM06
- CHU Nice

Partenaires contributeurs :

- ARS
- MSP/CDS
- CPTS
- CCAS Nice
- UniCA

Financeurs :

- CNAM

Axe stratégique : 3 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins



Objectif général : 3.3 - Développer les actions de dépistage et de vaccination de la population

Intitulé de l'action : 3.3.4 - Vaccination HPV

Contexte :

La vaccination contre les papillomavirus (HPV) est recommandée par la Haute autorité de santé pour toutes les filles et tous les garçons âgés de 11 à 19 ans révolus. Elle prévient jusqu'à 90 % des infections HPV, souvent non symptomatiques mais à l'origine de lésions précancéreuses et/ou de cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin et de l'anus. A la suite de l'annonce du président de la République, en février 2023, de généraliser la vaccination contre les papillomavirus humains pour tous les élèves de 5ème dès la rentrée 2023, une opération de vaccination est lancée dans les collèges.

Le taux de réponse insuffisant lors la 1ère campagne et une faible participation des collèges privés sont observés.

La 2ème campagne nationale de vaccination HPV a démarré en octobre 2024.

Objectifs spécifiques :

- Augmenter la couverture vaccinale des adolescents afin de diminuer l'apparition de lésions précancéreuses liées aux HPV
- Renforcer l'information vers les familles
- Sensibiliser les parents au travers de l'outil e-bug

Public cible :

- Collégiens 5ème (schéma idéal 11-14ans)
- Population générale jusqu'à 19ans
- HSH jusqu'à 26ans

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Dès 2024

Livrables :

- Flyers e-bug
- Séances de vaccination dans les collèges

Indicateurs d'évaluation :

- Taux et nombre de vaccinations par tranche d'âge

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- ARS
- CPAM06
- Education Nationale
- CD06

Partenaires contributeurs :

- CEGIDD 06
- MSP/CDS
- CPTS
- UniCA

Financeurs :

- CNAM

Axe stratégique :	3 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins	
Objectif général :	3.4 - Promouvoir le repérage, l'orientation et l'accompagnement pour l'accès aux droits et aux soins	
Intitulé de l'action :	3.4.1 - Bus du cœur	

Contexte :

Les maladies cardio-vasculaires sont devenues en plus de 30 ans la première cause de mortalité chez les femmes en France, véritable urgence médico-sociétale. Cette alerte épidémiologique s'explique par une modification de leurs habitudes de vie ainsi que par la méconnaissance des spécificités féminines du risque cardiovasculaire, entraînant des inégalités de prise en charge. Il s'agit alors de proposer aux femmes en situation de vulnérabilité un parcours cardio-gynécologique structuré.

Objectifs spécifiques :

- Promouvoir et réaliser des dépistages
- Rendre accessible un parcours cardio-gynécologique auprès des publics en situation de vulnérabilité

Public cible :

- Les femmes en situation de précarité
- Les femmes

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2026

Livrables :

- Venue du Bus

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'entretiens
- Nombre de personnes bénéficiaires
- Nombre de PS mobilisés

Partenaires porteurs :

- Agir pour le cœur des femmes

Partenaires contributeurs :

- Ville de Nice
- CPAM
- CCAS Nice

- CHU Nice
- UniCA

Financeurs :

- Ville de Nice
- Région Sud
- ARS

Axe stratégique :	3 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins	
Objectif général :	3.4 - Promouvoir le repérage, l'orientation et l'accompagnement pour l'accès aux droits et aux soins	
Intitulé de l'action :	3.4.2 - Médiateurs en santé	

Contexte :

À la suite du Comité Nationale de la Refondation de 2022, il a été décidé de financer une équipe de médiateurs en santé.

Le projet de médiation santé vise à renforcer l'incitation au dépistage des cancers du sein, de l'utérus et colorectaux ainsi que d'autres grandes thématiques de santé publique des populations vulnérables vivant dans les QPV.

L'ambition du projet est de s'appuyer sur les temps forts d'actualité (campagne grippe, COVID, HPV, octobre rose, mars bleu et dépistage des cancers).

Dans un second temps l'objectif est d'adresser les thématiques telles que les addictions, la nutrition, etc.

Objectifs spécifiques :

- Aller vers pour l'ouverture des droits
- Aller vers pour effectuer le dépistage organisé
- Aller vers pour effectuer les rdvs à tous les âges de la vie

Public cible :

- Adultes
- Familles

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Répertoire par quartier pour que les médiateurs puissent orienter en s'appuyant sur le Soliguide (branche santé)
- Outils de présentation (plaquette, flyer, logo, FALC...)

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes approchées
- Nombre de dépistages

Partenaires porteurs :

- ALC

Partenaires contributeurs :

- ARS
- CODES06
- CRCDC
- Ville de Nice
- Comités de quartier
- CCAS Nice
- Centres sociaux
- UniCA

Financeurs :

- ARS

Axe stratégique :	3 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins	
Objectif général :	3.4 - Promouvoir le repérage, l'orientation et l'accompagnement pour l'accès aux droits et aux soins	
Intitulé de l'action :	3.4.3 - Promotion actions service MAS CPAM	

Contexte :

La complexité et la paupérisation dans nos territoires expliquent l'augmentation exponentielle des accompagnements pour l'ouverture des droits. Ainsi, dans un contexte où la Métropole Nice Côte d'Azur répond à un taux de pauvreté des ménages fiscaux parmi les plus élevés du Département et où l'on constate une désertification de la densité médicale, l'accès aux soins devient de plus en plus difficile. Face à ces enjeux, la MAS est devenue la porte d'entrée de la CPAM pour les partenaires en quête de solution pour le recours à l'accès aux droits et aux soins de leurs bénéficiaires.

Objectifs spécifiques :

Les missions de la MAS ont évolué avec un accompagnement des assurés à 360°. Outre l'accompagnement à l'accès aux droits et aux soins, les équipes de la MAS sont sollicitées pour toutes problématiques liées :

- Recherche de MT
- Indemnités journalières ou invalidité non perçues
- Prévention
- Problématiques en lien avec le Handicap

Public cible :

- Public précaire

Territoire cible :

- Nice (action départementale)

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Comité d'analyse annuel avec les partenaires

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'accompagnements réalisés sur l'année

Partenaires porteurs :

- CPAM06

Partenaires contributeurs :

- 183 partenaires dont :
 - Département
 - CCAS Nice
 - Associations type ALC, reflets, fondation de Nice
 - CPTS
 - DAC
 - France Travail
 - UniCA

Financeurs :

- CPAM

Axe stratégique :	3 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins	
Objectif général :	3.4 - Promouvoir le repérage, l'orientation et l'accompagnement pour l'accès aux droits et aux soins	
Intitulé de l'action :	3.4.4 - Promotion des dons (organes, sang, tissus, gamètes...)	

Contexte :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donneurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser la population sur le don d'organes en installant sur 3 axes de circulation principaux des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes »
- Organiser un événement annuel autour de la journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs)
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de la commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public
- Diffuser dans les médias municipaux ou dans la presse locale, des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches
- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe
- Promouvoir tous les types de dons

Public cible :

- Toute la population

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2024

Livrables :

- Panneaux VADO
- Evénements annuels

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes sensibilisées

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- Greffe+
- CHU Nice (CHPOT)

Partenaires contributeurs :

- France ADOT
- UniCA

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique :	3 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins	
Objectif général :	3.5 - Encourager la coordination des acteurs	
Intitulé de l'action :	3.5.1 - Coordination de signalements de besoins médico-sociaux par des professionnels de santé	

Contexte :

La multiplicité des acteurs sur les thématiques sanitaires et sociales, la complexité des parcours de soins et la charge de travail croissante entraînent des difficultés pour les professionnels de santé à se repérer dans les coordinations des dispositifs.

Objectifs spécifiques :

- Optimiser la communication entre l'ensemble des professionnels médico-psychosociaux
- Identifier les structures, acteurs et différents "grands parcours" (personnes âgées, cancer, addictologie...), les compléter et les structurer.
- Eviter les situations de rupture de soins

Public cible :

- Professionnels de santé
- Etablissements sanitaires
- Services médico-sociaux
- Instances de coordination médico-sociale

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025

Livrables :

- Cartographie des ressources et parcours de soins (outil numérique et dynamique) à partir des informations déjà existantes (DAC, CPTS, CD06, CCAS)
- Rencontres/concertations des acteurs par grands parcours de soins

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de rencontres par parcours et nombre de partenaires mobilisés
- Niveau d'utilisation de la cartographie
- Evaluation de l'amélioration du parcours de soins par le groupe de partenaires des parcours

Partenaires porteurs

- DAC C3S
- CPTS
- CCAS Nice
- CPAM06

Partenaires contributeurs :

- MSP/CDS
- CHU Nice
- Etablissements médico-psycho-sociaux
- Etablissements sanitaires
- CD06
- Ordres
- URPS
- UniCA

Financeurs :

- ARS

Axe stratégique : 3 - Améliorer l'accès aux droits et aux soins



Objectif général : 3.6 - Renforcer l'attractivité des métiers

Intitulé de l'action : 3.6.1 - Organisation d'un forum des métiers

Contexte :

Certains métiers de la santé subissent un déficit d'attractivité mis en lumière par la crise sanitaire du covid. De nombreuses activités sont impactées par ce manque de professionnels et sont mises en tension.

Les métiers de soignants et de rééducation, les métiers éducatifs et d'accompagnement social et les médecins sont les plus touchés par le manque d'effectifs.

Objectifs spécifiques :

- Organiser un forum des métiers de la santé
- Faire connaître et valoriser les différents métiers
- Promouvoir les métiers dans leur lieu d'exercice

Public cible :

- Collégiens
- Lycéens
- Post bac
- Reconversion pro

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025

Livrables :

- Forum des métiers
- Plaquettes de communication
- Portes ouvertes établissements sanitaires
- Guichet unique d'aide à l'installation

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de métiers présentés
- Nombre de personnes présentes
- Nombre de personnes inscrites en formation à l'issue du forum
- Nombre de terrains de stage

Partenaires porteurs :

- UniCA
- URPS
- Organisations étudiantes

Partenaires contributeurs :

- CPTS
- PLIE
- France Travail
- Cap Emploi
- Mission locale
- Education Nationale
- Instituts de formation
- ARS
- CHU Nice
- CPAM
- Ville de Nice

Financeurs :

- Mutuelles étudiants
- ARS
- CD06

Axe stratégique :	4 - Agir pour une meilleure santé mentale	
Objectif général :	4.1 - Animer le Conseil Local de Santé Mentale	
Intitulé de l'action :	4.1.1 - Soutenir et animer la démarche du Conseil Local de Santé Mentale	

Contexte :

La complexité des troubles psychiques, de leur prise en charge (prévention, soins et médico-sociale) et de leur retentissement social et familial, associée au renforcement pour la psychiatrie publique de la logique territoriale face à la logique hospitalière, nécessite aujourd’hui la participation de tous dans la cité pour trouver des réponses à apporter à ces situations complexes.

Les acteurs locaux qui concourent à la santé mentale sont nombreux. Une coordination entre les différents acteurs, concernés tant par la prévention que par l'accès aux soins, l'insertion sociale et la citoyenneté (sanitaire, social, éducatif, logement, insertion professionnelle, judiciaire, culturel...) est nécessaire.

Le CLSM est une instance de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire et le service de psychiatrie publique, pour la définition en commun des politiques locales et des actions à entreprendre pour l'amélioration de la santé mentale de la population concernée. Le cadre de concertation s'établit à l'échelle du secteur psychiatrique, de la commune ou de l'arrondissement, mais doit correspondre à un territoire de proximité pertinent pour les acteurs locaux : infra communal, communal ou intercommunal.

Objectifs spécifiques :

- Organiser un diagnostic local de la situation en santé mentale
- Permettre l'égal accès à la prévention et aux soins ainsi que la continuité de ceux-ci
- Développer l'éducation et la promotion en santé mentale
- Favoriser l'inclusion sociale, l'accès à la citoyenneté et l'autonomie des usagers
- Contribuer à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques

Public cible :

- Personnes concernées par un trouble ou leurs proches
- Habitants
- Partenaires associatifs et institutionnels

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Réalisation de groupes de travail répondant aux besoins de terrain
- Mise en place d'action répondant aux besoins de terrain

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de groupes de travail conduits
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre d'actions construites
- Indicateurs de chaque groupe de travail et actions

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- Psychiatrie publique
- Associations de personnes concernées
- Associations de proches / aidants
- ARS

Partenaires contributeurs :

- Tout professionnel
- Habitants
- Proches
- Personnes concernées

Financeurs :

- ARS
- Ville de Nice

Axe stratégique :	4 - Agir pour une meilleure santé mentale	
Objectif général :	4.2 - Promouvoir la santé mentale auprès des habitants	
Intitulé de l'action :	4.2.1 - Santé mentale des étudiants	

Contexte :

Le passage à la vie étudiante est une période de transition et de vulnérabilité.

Souvent, les étudiants quittent le foyer et accèdent à une autonomie, peuvent rencontrer des difficultés d'accès au logement, sont dans une période de création de nouveaux liens sociaux avec parfois un cumul travail / étude.

Depuis la crise COVID, des données alarmantes sont remontées sur la santé mentale des étudiants. Plusieurs études ont été menées avec pour objectifs de :

- Mesurer l'impact de la crise sanitaire et des confinements chez les étudiants
- Recueillir des données sur leur santé mentale

Les données diffèrent en fonction des études et des publics ciblés, néanmoins :

- Des symptômes dépressifs en forte augmentation
- Une anxiété généralisée
- Des idées suicidaires et des gestes suicidaires à des niveaux extrêmement importants

Par ailleurs, les différents dispositifs ou observatoires existants mettent en avant un faible recours au soin et aux consultations de psychologue, à la fois en raison d'un manque d'information mais aussi en raison de préjugés négatifs sur la santé mentale.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser la bonne santé mentale des étudiants
- Permettre l'accès aux soins en santé mentale
- Lutter contre les préjugés en santé mentale

Public cible :

- Etudiants
- Personnel encadrant

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Formation des étudiants et de leurs encadrants aux Premiers Secours en Santé Mentale
- Déploiement des étudiants relai santé
- Création d'un baromètre santé mentale
- Création d'un annuaire dédié à la santé mentale des étudiants
- Etudier la pertinence du dispositif Nightline sur le territoire
- Mise en place d'un plan de postvention du suicide en partenariat avec Papageno

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'étudiants formés
- Nombre d'étudiants relai santé
- Réalisation de l'annuaire et nombre de distribution
- Nombre d'actions réalisées

Partenaires porteurs :

- UniCA
- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- CROUS
- BAPU
- CCAS Nice
- Lenval
- CHU Nice
- Etablissements Sainte Marie des Alpes-Maritimes
- Fondation de Nice
- CD06
- Cap Jeunesse

Financeurs :

- Ville de Nice
- ARS
- UniCA

Axe stratégique : 4 - Agir pour une meilleure santé mentale



Objectif général : 4.2 - Promouvoir la santé mentale auprès des habitants

Intitulé de l'action : 4.2.2 - Santé mentale des enfants et des adolescents

Contexte :

À la suite de la crise sanitaire, les différentes études menées (ENABEE et ENCLASS°) auprès des enfants et des adolescents, mettent en avant une santé mentale dégradée.

Pour les enfants de 6 à 10 ans :

- 13,0 % des enfants de 6 à 11 ans présentent un trouble probable de santé mentale.
- 5,6 % des enfants de 6 à 11 ans présentent un trouble émotionnel probable.
- 6,6 % des enfants 6 à 11 ans présentent un trouble oppositionnel probable.
- 3,2 % des enfants 6 à 11 ans présentent un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) probable.

Pour le volet des jeunes, 14% des collégiens et 15% des lycéens présentent un risque important de dépression.

Les comportements suicidaires ont également été mesurés, mais uniquement parmi les lycéens. Un quart d'entre eux (24%) a déclaré avoir eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois. Les filles sont nettement plus concernées que les garçons (31% vs 17%), et ce, quelle que soit la classe. Environ un lycéen sur dix a déclaré avoir fait une tentative de suicide au cours de sa vie.

L'étude montre que les collégiens et les lycéens ont connu une nette dégradation de leur santé mentale entre 2018 et 2022. Cette dégradation est plus marquée chez les jeunes filles et creuse l'écart garçons-filles déjà observé auparavant.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser la bonne santé mentale des enfants et des adolescents
- Permettre un repérage précoce
- Outiller l'entourage des jeunes

Public cible :

- Enfants
- Adolescents
- Entourage des jeunes

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Réalisation d'un état des lieux
- Création de groupes de travail
- Mise en place d'actions répondant aux besoins de terrain
- Recrutement au sein du CLSM d'un chargé de mission en charge de cet axe de travail

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de groupe de travail conduits
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre d'actions réalisées

Partenaires porteurs :

- CLSM et son collectif

Partenaires contributeurs :

- Acteurs du champ de la santé, de l'enfance et de la jeunesse

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique :	4 - Agir pour une meilleure santé mentale	
Objectif général :	4.2 - Promouvoir la santé mentale auprès des habitants	
Intitulé de l'action :	4.2.3 - Former aux Premiers Secours en Santé Mentale	

Contexte :

Les données montrent l'ampleur des troubles psychiques dans le quotidien des Français, qu'ils soient malades, aidants ou tout simplement proches. Un français sur cinq est touché chaque année par un trouble psychique, soit 13 millions de personnes. Le taux de suicide en France est l'un des plus élevés des pays européens de développement comparable.

Au regard de ces éléments, il apparaît pertinent de déployer la formation des Premiers Secours en Santé Mentale, afin de former les citoyens au repérage et à l'accompagnement des personnes en souffrance psychique.

Cette formation est fondée sur des données prouvées pour que tout un chacun puisse apporter un premier soutien aux personnes ayant des troubles psychiques.

2 formations sont proposées : PSSM standard et PSSM jeunes.

Objectifs spécifiques :

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information adaptée
- Mieux faire face aux comportements agressifs

Public cible :

- Acteurs associatifs
- Habitants

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Nombre de secouristes formés
- Changement de regard sur la santé mentale

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de formations réalisées

- Nombre de personnes formées
- Evolution des regards sur la santé mentale des personnes formées

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- UniCA
- Education nationale

Partenaires contributeurs :

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Psychiatrie publique
- Associations d'usagers
- Association des familles
- Institut de formation sanitaire

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique :	4 - Agir pour une meilleure santé mentale	
Objectif général :	4.2 - Promouvoir la santé mentale auprès des habitants	
Intitulé de l'action :	4.2.4 - Coordonner les Semaines d'Information en Santé Mentale	

Contexte :

Les semaines d'information sur la santé mentale ont lieu chaque année en octobre. Elles sont l'occasion de promouvoir la santé mentale et d'informer le public sur cette thématique à travers de multiples événements et animations dans les territoires.

Objectifs spécifiques :

- Promouvoir une vision globale de la santé mentale à partir d'une thématique définie chaque année.
- Informer sur la santé mentale, les troubles psychiques, les possibilités de rétablissement, les droits et la variété des ressources existantes (promotion, prévention, éducation, soins, accompagnements, entraide, etc.).
- Déstigmatiser les troubles psychiques en favorisant le partage du savoir expérientiel et déstigmatiser les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales.
- Favoriser le développement des ressources individuelles, sociales et environnementales pour prendre soin de la santé mentale de la population.
- Fédérer les personnes qui souhaitent agir en faveur de la santé mentale, construire des événements en partenariat local et ouvrir des débats citoyens.
- Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien de proximité et une information fiable sur la santé mentale.

Public cible :

- Habitants

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Mois d'octobre

Livrables :

- Evénements
- Rencontres

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes sensibilisées

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- CLSM

Partenaires contributeurs :

- Collectif CLSM

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique :	4 - Agir pour une meilleure santé mentale	
Objectif général :	4.3 - Favoriser l'accès aux soins en santé mentale pour tous	
Intitulé de l'action :	4.3.1 - Développer le guide répertoire de l'offre en santé mentale	

Contexte :

En 2017, dans le cadre de son CLSM, la ville de Nice a financé un prestataire externe pour la réalisation d'un diagnostic local de santé mentale sur le territoire municipal.

Avec la contribution de tous les acteurs du CLSM de Nice, ce diagnostic a, notamment, mis en évidence le manque de lisibilité et de connaissance de l'offre existante en santé mentale à Nice.

En effet, l'offre de soins et de prévention présente sur la ville de Nice est complexe, multiple et pas suffisamment connue et repérée, tant par les habitants que par les professionnels de santé, du social, de l'éducatif ...

Ce manque de visibilité et de lisibilité constitue globalement un frein pour la qualité des parcours en santé mentale.

C'est pourquoi, via son CLSM et ses groupes de travail thématiques (composés de professionnels, de représentants des familles et des usagers citoyens), la ville de Nice développe ce guide répertoire en santé mentale cartographié et accessible à tous.

Objectifs spécifiques :

- Faciliter le parcours en santé mentale des personnes concernées
- Rendre le plus compréhensible possible l'ensemble de l'offre en santé mentale (soins, prévention, réhabilitation, entraide associative...) et les modalités d'accès
- Permettre à la population d'accéder directement aux services ressources disponibles et adaptés à leurs problématiques
- Faciliter le travail en partenariat
- Contribuer au développement d'une culture de santé mentale bienveillante et non stigmatisante

Public cible :

- Prioritairement : Les habitants de Nice
- Secondairement : Les professionnels de santé, social, médico-social, éducatif, scolaire, animation loisirs, justice, police...

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Réalisation d'un guide répertoire et sa mise à jour

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de guides distribués et téléchargés

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- CLSM
- Collectif de partenaires

Partenaires contributeurs :

- Structures santé mentale à l'échelle de la commune

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique :	4 - Agir pour une meilleure santé mentale	
Objectif général :	4.3 - Favoriser l'accès aux soins en santé mentale pour tous	
Intitulé de l'action :	4.3.2 - Mettre à disposition des espaces de consultation MonSoutienPsy	

Contexte :

En avril 2022, le gouvernement a lancé le dispositif MonSoutienPsy, qui permettait aux personnes dès l'âge de 3 ans, sur orientation du médecin traitant, de bénéficier jusqu'à 8 séances par an d'accompagnement psychologique avec une prise en charge par l'Assurance maladie.

Depuis le 15 juin 2023, le dispositif a évolué et passe désormais à 12 séances remboursées à hauteur de 50€. Toute personne qui ressent le besoin d'un accompagnement peut bénéficier du dispositif sans nécessité de courrier d'adressage du médecin traitant.

On sait aujourd'hui que la souffrance psychique est accrue dans les quartiers prioritaires de la ville en raison du fait des conditions économiques et environnementales difficiles (chômage, cadre de vie, etc.).

De plus, la crise sanitaire a fortement impacté la santé mentale de la population et en particulier la santé mentale des publics les plus vulnérables : jeunes et enfants, populations précaires, familles monoparentales et séniors.

Par ailleurs, dans le diagnostic santé mentale réalisé à l'échelle de la Ville, il avait été mis en avant une répartition géographique inégale des psychologues sur le territoire.

Dans ce cadre, il est proposé aux psychologues du dispositif MonSoutienPsy ayant leur activité à Nice de pouvoir exercer dans des lieux de proximité connus des habitants qui permettent de toucher une population éloignée du soin en santé mentale.

Objectifs spécifiques :

- Faire connaître le dispositif MonSoutienPsy aux niçois et niçoises
- Permettre aux habitants les plus vulnérables de rencontrer un psychologue dans un lieu de proximité
- Normaliser le recours à un professionnel de la santé mentale

Public cible :

Habitants de la ville de Nice avec une attention particulière sur :

- Les enfants et adolescents
- Les femmes enceintes / jeunes mamans
- Les séniors
- Les habitants de quartiers prioritaires de la ville

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Consultations des psychologues pour les habitants

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de psychologues partenaires du projet
- Nombre de consultations réalisées
- Nombre de lieux qui accueillent le dispositif

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- CCAS de Nice
- CPAM06

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique :	4 - Agir pour une meilleure santé mentale	
Objectif général :	4.4 - Favoriser l'inclusion et la citoyenneté des personnes souffrant de maladies psychiques dans la cité	
Intitulé de l'action :	4.4.1 - Développer Nice Art Santé (prescriptions muséales)	

Contexte :

En novembre 2018, les médecins francophones du Canada, en partenariat avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal, lancent la prescription de visites au musée. La visite est vue comme un adjuvant aux soins conventionnels.

Elle permet aux patients et à leurs proches de profiter des bienfaits de l'art sur la santé dans le cadre de visites gratuites.

L'OMS a publié en 2019 une étude sur l'impact de l'art sur la santé sur la base de 900 études qui met en avant des impacts au niveau :

- Psychologique : régulation des émotions, renforcement de l'estime de soi
- Physiologique : baisse de l'hormone de stress
- Social : réduction de l'isolement et du repli sur soi, favorise les habiletés sociales
- Comportemental : pratique d'une activité physique, adoption de meilleurs comportements en santé

Il apparaît des données probantes spécifiquement sur le volet des maladies psychiques.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser l'accès à la culture pour les personnes vivant avec un trouble psychique
- Offrir au corps médical un outil complémentaire non médicamenteux au suivi thérapeutique

Public cible :

- Public concerné par un trouble psychique

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Kit de prescription muséale
- Gratuité des musées de la Ville avec levée des freins administratifs

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de prescriptions muséales réalisées
- Nombre de psychiatres prescripteurs
- Nombre de visites au musée
- Amélioration du bien-être des usagers

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- CLSM
- Psychiatres publics et libéraux

Partenaires contributeurs :

- Ville de Nice
- CCAS de Nice
- CPAM06

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique : 4 - Agir pour une meilleure santé mentale



Objectif général : 4.5 - Lutter contre la stigmatisation

Intitulé de l'action : 4.5.1 - Développer les bibliothèques vivantes

Contexte :

La bibliothèque vivante provoque la rencontre entre deux personnes qui ne se seraient pas forcément rencontrées dans un autre contexte.

Il s'agit d'une stratégie de lutte contre la stigmatisation basée sur le contact et l'identification.

Le principe est simple : par la rencontre et l'échange d'individu à individu, permettre à une personne du grand public de découvrir l'histoire et le quotidien d'une personne appartenant à un groupe confronté à des préjugés et stéréotypes.

Afin de faciliter la rencontre, la métaphore de la bibliothèque est utilisée. Les livres sont incarnés par des personnes qui racontent un chapitre de leur histoire à haute voix, lors d'un échange qui dure environ 20 minutes, avec des lecteurs.

Les organisateurs de l'action (bibliothécaires) assurent accueil et encadrement.

Objectifs spécifiques :

- Lutter contre la stigmatisation
- Changer les regards sur la santé mentale

Public cible :

- Habitants
- Etudiants
- Professionnels

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Changement des regards sur la santé mentale

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes touchées
- Nombre de Bibliothèques vivantes organisées
- Nombre de personnes ayant fait évoluer son regard sur la santé mentale

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- CLSM
- Etablissements Sainte Marie des Alpes-Maritimes
- Le Phare des 2 Pôles
- GEM J'aime Nice

Partenaires contributeurs :

- Collectif CLSM

Financeurs :

- Ville de Nice
- Etablissements Sainte Marie des Alpes-Maritimes
- ARS

Axe stratégique : 4 - Agir pour une meilleure santé mentale



Objectif général : 4.5 - Lutter contre la stigmatisation

Intitulé de l'action : 4.5.2 - Sensibilisation "santé mentale, quel accueil ?"

Contexte :

Le diagnostic local de santé mentale du CLSM réalisé en 2017 révèle la nécessité de lutter contre la stigmatisation et la discrimination des personnes concernées par la santé mentale.

Dans ce cadre, il a été souhaité qu'une « culture de santé mentale bienveillante » soit développée dans la Ville.

A ce titre, une sensibilisation a été créée à destination des agents d'accueil municipaux en premier lieu, puis ouverte auprès des professionnels associatifs et habitants.

La mise en œuvre de cette demande municipale se réfère aux travaux du groupe de travail thématique « Stigmatisation et discrimination des personnes ayant un trouble psychique » du CLSM de Nice.

Rappel : cette formation est une sensibilisation, un éveil à la culture en santé mentale permettant d'avoir un autre regard sur la santé mentale.

Objectifs spécifiques :

- Contribuer à développer une culture de la santé mentale dans une approche bienveillante à Nice
- Lutter contre la stigmatisation et la discrimination des personnes ayant un trouble psychique
- Changer les regards sur la santé mentale
- Valoriser les compétences relationnelles des participants

Public cible :

- Acteurs associatifs
- Conseils citoyens
- Habitants
- Jeunes

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Changement des regards sur la santé mentale

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de formations réalisées
- Nombre de personnes formées
- Evolution des regards (quizz avant / après et évaluation à 3 mois)

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- Le Phare des 2 Pôles
- PTSM

Partenaires contributeurs :

- Collectif CLSM

Financeurs :

- ARS
- Ville de Nice

Axe stratégique : 5 - Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie



Objectif général : 5.1 - Garantir une bonne santé physique, mentale et sociale des parents et des enfants

Intitulé de l'action : 5.1.1 - Plan 1000 1ers jours de l'enfant

Contexte :

La période des 1000 premiers jours de l'enfant, qui se situe plus particulièrement entre le 4ème mois de grossesse et les deux ans de l'enfant, représente une période sensible et déterminante pour le développement et la sécurisation de l'enfant.

Depuis quelques années déjà, les connaissances scientifiques permettent d'établir l'influence de nombreux facteurs, tels que les modes de vies (alimentation, activités, sommeil ...), l'environnement extérieur (qualité de l'air, perturbateurs endocriniens...), ainsi que l'environnement affectif autour de la mère et de l'enfant (stress, violences, isolement affectif...) sur le bien-être physique, psychique, le développement émotionnel et cognitif de l'enfant. Ces facteurs ont un impact direct sur l'expression des gènes et la santé globale de l'enfant et de l'adulte qu'il deviendra mais également sur celle des générations à venir.

Fort de ce constat, en 2019, le gouvernement a engagé une politique nationale de santé publique et de soutien à la parentalité s'appuyant sur le rapport de la commission « 1000 premiers jours », présidé par Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, permettant d'élaborer un consensus scientifique sur les recommandations de santé publique à mettre en œuvre par les collectivités locales, les partenaires institutionnels et les professionnels de santé afin d'accompagner les parents dans leur parcours.

Depuis 2021, 5 priorités ont été fixées pour favoriser la mise en place d'environnements favorables au développement de chaque enfant :

- 1 - Mettre à disposition des parents et de l'entourage de l'enfant des informations simples, accessibles et fiables
- 2 - Améliorer l'accompagnement des parents pendant toute la période
- 3 - Proposer un accompagnement renforcé selon les besoins des parents et les vulnérabilités
- 4 - Inviter les parents à prendre du temps pour construire la relation avec leur enfant
- 5 - Améliorer la qualité des modes d'accueil du jeune enfant

Objectifs spécifiques :

- Fédérer les acteurs autour du collectif des 1000 1ers jours de l'enfant
- Sensibiliser la population aux enjeux des 1000 1ers jours
- Informer la population et les professionnels de santé sur les dispositifs présents sur le territoire

Public cible :

- Professionnels de santé

- Familles

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Journée des 1000 1ers jours de l'enfant
- Site internet ressource pour le territoire
- Journée pédagogique au sein des EAJE
- Réunions d'information sur les modes de garde possibles

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes grand public sensibilisées
- Nombre de professionnels référencés
- Nombre de participants aux événements

Partenaires porteurs :

- CD06
- Ville de Nice
- ARS

Partenaires contributeurs :

- Collectif 1000 1ers jours de l'enfant
- CPAM06
- CPTS
- Etablissements de santé
- UniCA
- CHU Nice

Financeurs :

- CD06
- Ville de Nice

Axe stratégique : 5 - Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie



Objectif général : 5.1 - Garantir une bonne santé physique, mentale et sociale des parents et des enfants

Intitulé de l'action : 5.1.2 - Entretien prénatal précoce

Contexte :

Créé en 2007 et rendu obligatoire en mai 2020, l'entretien prénatal précoce (EPP) est le 1er moment clé du parcours des 1000 premiers jours de l'enfant.

En 2023, 64% des femmes enceintes ont bénéficié d'un entretien prénatal précoce.

Il est pris en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie. Il n'est soumis à aucune avance de frais chez les professionnels pratiquant le tiers-payant. Il ne nécessite pas de prescription médicale pour prendre rendez-vous.

L'entretien prénatal précoce permet à une femme, dès sa déclaration de grossesse, de rencontrer seule ou en couple une sage-femme ou un médecin, que ce soit en libéral, dans un centre de PMI ou à la maternité.

Proposé à toutes les femmes enceintes de préférence au cours du 4^e mois de grossesse, il a pour objectif de permettre au professionnel de santé d'évaluer les besoins d'accompagnement au cours de la grossesse. Il prend en compte la dimension psychologique et émotionnelle, ainsi que l'environnement social de la grossesse.

Il s'agit d'un entretien d'écoute et de partages. Aucun examen physique n'est réalisé. En effet, il ne s'agit pas d'une consultation médicale.

Pour les futurs parents, cet entretien permet de mieux comprendre toutes les étapes de la grossesse, de poser toutes les questions, d'exprimer les souhaits, de lever les doutes. Il vise à assurer l'arrivée de bébé dans les meilleures conditions et à construire un lien de confiance avec les professionnels qui les entourent.

Pour les professionnels, il s'agit de prendre le temps de mieux connaître les besoins des parents en ouvrant le dialogue, de repérer des fragilités et facteurs de vulnérabilité, d'ajuster les réponses et le suivi en fonction des besoins et difficultés identifiés en tenant compte des professionnels déjà impliqués, de proposer les ressources de proximité pour mener au mieux le projet de naissance, en anticipant la continuité anté-postnatale.

Objectifs spécifiques :

- Augmenter le nombre de femmes enceintes bénéficiant d'un EPP
- Sensibiliser les PS sur ce que recouvre l'EPP

Public cible :

- Professionnels de santé libéraux
- Femmes enceintes et parents

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Plaquettes d'information sur le périmètre de l'EPP auprès des gynécologues libéraux
- Communication auprès du CCAS (1er niveau de repérage)

Indicateurs d'évaluation :

- Taux d'EPP réalisés
- Cotation via CPAM
- Adressage aux équipes PMS pour les femmes aux vulnérabilités ++

Partenaires porteurs :

- CPAM06
- CHU Nice
- Kantys
- ARS
- Professionnels de santé

Partenaires contributeurs :

- CD06 (PMI)
- Réseau méditerranée de Périmatalité
- CPTS
- UniCA

Financeurs :

- ARS
- CPAM06

Axe stratégique : 5 - Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie



Objectif général : 5.2 - Agir pour une meilleure santé des jeunes et des étudiants

Intitulé de l'action : 5.2.1 - Prévention bucco-dentaire - MT DENTS 3-24 ans

Contexte :

Le programme national de prévention bucco-dentaire « M'T dents » conçu par l'Assurance Maladie avec les représentants des chirurgiens-dentistes permet aux enfants et aux jeunes de 3 à 24 ans de bénéficier d'un Examen Bucco-Dentaire et de soins tous les 3 ans.

Il répond à deux objectifs :

- favoriser un contact précoce avec le chirurgien-dentiste ;
- instaurer des rendez-vous réguliers aux âges les plus exposés au risque carieux : 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans.

Dès 2025, le dispositif M'T Dents évolue et devient "M'T dents tous les ans" pour les patients âgés de 3 à 24 ans en permettant un bilan bucco-dentaire chaque année, puis à partir de 1 à 26 ans à compter de 2026, de 1 à 27 ans en 2027 et de 1 à 28 ans en 2028. Ces évolutions s'inscrivent dans la stratégie " Génération sans carie" portée par l'Assurance Maladie.

Dans le cadre du dépistage précoce de l'enfant : les actions de prévention bucco-dentaire (sensibilisation, dépistage, suivi du recours aux soins) financées sur le FNPEIS (Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaire) seront réorientées dans les classes de grande section de maternelle.

L'ARS finance sur les crédits FIT Prévention une CPO UFSBD pour les enfants de 3 ans scolarisés dans les QPV.

En complément, la CPAM finance également des actions menées dans les classes de grandes sections de maternelle des écoles REP, REP+ et politique de la ville.

Objectifs spécifiques :

- Augmenter l'éducation pour la santé buccodentaire pour les enfants de 3 ans dans les QPV
- Sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à l'importance de l'hygiène bucco-dentaire, en leur rappelant, lors des animations dans les classes, les gestes simples et indispensables pour garder des dents saines
- Inciter les parents à inscrire leurs enfants dans une démarche de prévention de santé bucco-dentaire au long cours, pour une consultation « MT Dents » chez le chirurgien-dentiste de leur choix

Public cible :

- Enfants de 3ans et plus

Territoire cible :

- Quartier sous performants

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Animations de sensibilisation et/ou de dépistage bucco-dentaire en classe de grande section de maternelle

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre enfants sensibilisés
- Nombre d'enfants ayant été sensibilisés et dépistés
- Taux de recours aux chirurgiens-dentistes après l'action

Partenaires porteurs :

- CPAM06
- UFSBD

Partenaires contributeurs :

- ARS
- Education Nationale
- Ville de Nice
- UniCA

Financeurs :

- ARS
- CPAM06

Axe stratégique : 5 - Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie



Objectif général : 5.2 - Agir pour une meilleure santé des jeunes et des étudiants

Intitulé de l'action : 5.2.2 - Réduction des risques en milieu festif

Contexte :

La réduction des risques est une démarche de santé publique qui vise à prévenir et limiter les risques infectieux et sanitaires ainsi que les dommages sociaux et psychologiques que l'usage des produits peut occasionner.

La fête est importante et légitime. Elle a une fonction sociale forte, elle doit être considérée comme faisant partie à part entière de la ville. Pour autant, il faut aussi reconnaître ses risques, surtout lorsqu'il y a une alcoolisation dont les excès posent un problème.

Objectifs spécifiques :

- Aller vers en milieu festif
- Aller vers les jeunes

Public cible :

- Les jeunes
- Les étudiants

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Toute l'année

Livrables :

- Mise en place d'une coordination des acteurs pour effectuer cet aller vers
- Actions renforcées et/ou reconduites financées par le FIR ARS

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de déambulation
- Nombre de safe zone en soirée
- Nombre de dépistages réalisés

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- Prévention Plurielle
- Mutualité Française
- ENIPSE
- ARS

Partenaires contributeurs :

- CRIPS
- COREVIH
- CeGIDD Nice
- UniCA
- CHU Nice

Financeurs :

- ARS

Axe stratégique : 5 - Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie



Objectif général : 5.3 - Renforcer les actions de maintien de l'autonomie et de prévention de la perte d'autonomie

Intitulé de l'action : 5.3.1 - Autonomie cognitive - Ateliers mémoire

Contexte :

Aujourd'hui en France, plus d'1,2 million de personnes sont touchées par Alzheimer et autres maladies apparentées. Ce sont les maladies neurodégénératives les plus fréquentes et elles représentent une cause majeure de perte d'autonomie.

Selon l'OMS, l'isolement social et la dépression font partie des facteurs qui augmentent le risque de démence, dont la maladie d'Alzheimer serait à l'origine de 60% à 70% des cas.

Bien qu'il n'y ait pas de remède contre la démence, on peut agir pour aider à la fois les personnes qui vivent avec la maladie et celles qui les soignent, notamment en prenant part à des activités et interactions sociales qui stimulent le cerveau et maintiennent les fonctions quotidiennes.

Objectifs spécifiques :

- Prévenir le déclin cognitif
- Renforcer la confiance en soi
- Créer du lien social

Public cible :

- 65 ans et plus, volontaires sur inscription

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Sessions d'ateliers

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'ateliers mémoire réalisés
- Nombre de personnes présentes
- Taux de fidélité aux ateliers

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- ICP
- CHU Nice
- UniCA

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique : 5 - Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie



Objectif général : 5.3 - Renforcer les actions de maintien de l'autonomie et de prévention de la perte d'autonomie

Intitulé de l'action : 5.3.2 - Maintien à domicile en sécurité

Contexte :

Le nombre de personnes âgées dépendantes atteindra 2,9 millions en 2027 et 3,9 millions en 2050. Le vieillissement de la population soulève de nouveaux besoins en matière d'aide et d'accompagnement à domicile. Près de 80 % des Français souhaite vieillir chez eux plutôt que dans un établissement. Le virage domiciliaire représente ainsi un enjeu fondamental pour permettre à chacun de vivre confortablement dans son logement malgré une perte d'autonomie ou la survenue d'un handicap.

Par ailleurs, depuis fin 2022 a été lancé l'expérimentation d'un dispositif de logements inclusifs "Jardins de la Californie" pour des personnes handicapées qui fait l'objet d'une convention tripartite Ville de Nice - APF France handicap - CAH.

Le dispositif offre une solution au titre du maintien au domicile des personnes en perte d'autonomie et participe à l'amélioration de la santé des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.

Objectifs spécifiques :

- Logements privés : financer les travaux dans le cadre des dispositifs "maprimeadapt" et "ECLAT"
- Logements sociaux :
 - Financer les travaux d'adaptation PMR, les logements inclusifs
 - Développer les résidences de type autonomie ou intergénérationnelle
 - Attribuer en priorité des logements sociaux à des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap à travers la dérogation issue de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement)
 - Mettre en place une convention avec promoteur habitat inclusif (animateur) prestation aide à la vie partagée
- Repérer les logements inadaptés (ergo CRT)
- Aider dans les démarches administratives (mon voisin a du coeur)
- Réduire les chutes des PA (informer, repérer, prendre en charge)
- Proposer la location d'appartements adaptés, répartis dans un immeuble d'habitation classique proposant des logements sociaux, associés à une veille de nuit mobilisable au temps « T ».

Public cible :

- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Aidants

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Supports de communication sur les dispositifs existants
- Dispositif de repérage précoce partagé
- Modèle économique pérenne pour le dispositif de logement inclusifs des Jardins de la Californie

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de logements rénovés
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'évaluations

Partenaires porteurs :

- CCAS Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur
- CD06 (MDA)
- DAC C3S
- CRT (ICP)
- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- CHU Nice
- Médecins traitants
- Aidants

Financeurs :

- ARS
- CD06
- CARSAT
- CNSA

Axe stratégique : 5 - Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie



Objectif général : 5.4 - Favoriser le soutien aux aidants

Intitulé de l'action : 5.4.1 - Soutien aux aidants

Contexte :

En Région PACA, en 2028 la population des plus de 75 ans devrait atteindre 723 000 personnes, et un peu plus de 173 000 dans les Alpes-Maritimes (Source ARS). Par ailleurs, toujours en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, 2ème région la plus touchée, 30 000 malades sont concernés par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée. En outre, le Projet Régional de Santé Provence Alpes Côte d'Azur, dans son cadre d'orientations stratégiques 2018-2028, annonce, pour les personnes en situation de handicap :

- 10 déficiences sévères chez les enfants de 0 à 19 ans et 20 000 pour l'ensemble des handicaps.
- 11 000 enfants atteints de troubles du spectre autistique.
- 80 000 adultes bénéficiant d'une prestation handicap.

Enfin, selon le plan régional cancer : 223 000 personnes sont prises en charge chaque année pour un cancer actif ou sous surveillance.

20 % des aidants sont considérés aujourd'hui comme en situation de charge émotionnelle importante, synonyme de fatigue morale ou physique, avec des effets sur leur santé : 40 % des aidants dont la charge est la plus lourde se sentent dépressifs. Ils sont considérés comme une population exposée à certains risques : risques de dépression accrue, consommation de psychotropes, risque cardio-vasculaire. Sur cette population, 40 % sont des aidants actifs.

Les proches aidants sont des acteurs indispensables et essentiels dans la construction du projet de vie de la personne en perte ou déficit d'autonomie.

Face à ces chiffres, le développement d'actions en faveur des aidants représente un enjeu majeur pour la collectivité.

Il paraît indispensable d'apporter un soutien à l'ensemble des aidants et de promouvoir des réponses partagées et coordonnées entre les différents acteurs.

Objectifs spécifiques :

- Fédérer l'ensemble des partenaires venant en soutien aux aidants
- Développer les activités portées par L'adresse des aidants (Accueil, accompagnement, orientation, animations...)
- Rompre l'isolement des aidants
- Promouvoir les métiers du grand âge et du handicap

Public cible :

- Les aidants

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Rencontres entre tous les partenaires
- Dispositif d'orientation vers les maisons de l'autonomie du Département et les différents dispositifs (droit au répit)
- Dispositif de suppléance à domicile de l'ARS
- Dispositif de l'Institut Mozart en soutien aux aidants
- Dispositif "Mon voisin a du cœur"

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes qui ont bénéficié des différents dispositifs

Partenaires porteurs :

- CD06 (MDA)
- CCAS Nice
- ARS
- Ville de Nice

Partenaires contributeurs :

- Tissu associatif
- UDAF 06
- UniCA

Financeurs :

- CD06
- CCAS
- AG2R La Mondiale

Axe stratégique : 5 - Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie



Objectif général : 5.5 - Soutenir les actions pour rendre la ville plus inclusive

Intitulé de l'action : 5.5.1 - Mise en œuvre d'un Plan Autisme sur Nice

Contexte :

L'autisme, touchant 2% de la population, a été décrété, en 2012, « grande cause nationale ». Cependant, de nombreuses familles et associations niçoises concernées par ce handicap font part de leur désarroi et grandes difficultés au quotidien, ce qui a conduit la ville de Nice à proposer une politique inclusive en direction des personnes autistes et de leurs familles par l'établissement d'un plan dédié. Les associations concernées ont été sollicitées pour qu'elles puissent faire part de leurs propositions d'actions pour mieux vivre dans la ville à l'occasion de l'organisation de la Journée Mondiale de Sensibilisation à l'Autisme.

Sur cette base de propositions, les différents services et directions de la ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS de Nice ont pu établir un plan d'actions 2024-2026 autour de 4 axes majeurs : mieux accueillir dans les structures de la Ville, mieux accompagner tout au long du parcours de vie, faire connaître pour mieux vivre ensemble et permettre de se (re)sourcer.

Objectifs spécifiques :

- Mieux accueillir dans nos structures
- Mieux accompagner tout au long du parcours de vie
- Faire connaître pour mieux vivre ensemble
- Permettre de se (re)sourcer

Public cible :

- Personnes autistes
- Familles/aidants
- Agents Ville de Nice / Métropole Nice Côte d'Azur / CCAS de Nice

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2024-2026

Livrables :

- 1.1 et 1.2 - Sessions de sensibilisation des agents et personnels ; protocole d'accueil des enfants souffrant d'enurésie et d'encoprésie diurnes ; créneaux pour les assos/autisme locales dans les centres AnimaNice ; labellisation d'autres centres "100 % inclusifs"
- 1.3 - Développement de l'opération "Clubs inclusifs" au profit des publics autistes ; aménagement de créneaux dédiés (moins bruyants, lumières basses, etc)
- 1.4 - Développement des actions dédiées ; fonds DYS et FAL ; adaptation com et accueil
- 2.1 - Formations pour repérage psychomoteur en cours d'accueil ; temps dédiés dans les LAEP
- 2.2 - Aménagement d'espaces calmes et adaptés (cour, cantine, classes) dans des sites pilotes ; PAI adaptés aux élèves autistes en lien avec la cuisine centrale
- 2.3 - Ouverture d'une classe inclusive au CFA Métropolitain
- 2.4 - Développement de l'axe 3 du SPASER (commande publique inclusive au service d'une économie solidaire) ; identification des freins à l'emploi des personnes autistes et proposition des axes d'amélioration
- 3.1 - Création d'outils pour limiter les délais d'intervention en cas d'égarement ou de disparition d'une personne autiste
- 3.2 - Sensibilisation des agents de la PM et de RLA aux besoins et modes de communication des personnes autistes
- 3.3 - Création de fiches réflexes
- 3.4 - Organisation de conférences, tables rondes ; réalisation de campagnes de com visuelles, audio, vidéos ; installation de panneaux d'aide à la communication dans les aires de jeux pour enfants
- 4.1 - Identification d'un site à Nice pour y proposer des ateliers, groupes de parole, interventions des partenaires institutionnels (ARS, CAF, MDA, CRA, etc.)
- 4.2 - Support numérique co-construit et co-alimenté
- 4.3 - Sensibilisations à L'adresse des aidants pour connaître les besoins des personnes autistes et de leurs aidants ; organisation d'ateliers d'écriture et d'expression spécifiques au PAEJ "L'Escale" ; aménagement d'espaces de repos dans les sites proposant des événements sportifs ou culturels
- 4.4 - Accompagnement et développement de projets d'habitat inclusif et/ou adapté pour les publics autistes ; accompagnement des démarches pour développer une offre d'aide à domicile adaptée (lien institutionnel par exemple)

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de sessions de sensibilisation
- Nombre d'enfants concernés accueillis et fréquences + retours qualitatifs en lien avec les familles
- Nombre de créneaux, nombre de sites
- Nombre de licenciés autistes inclus et/ou de créneaux spécifiques ouverts
- Nombre d'ateliers, visites proposées aux assos ou établissements spécialisés ; livres ou autres supports

Partenaires porteurs :

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Ville de Nice
- CCAS

Partenaires contributeurs :

- Associations locales
- Comités sportifs départementaux
- ARS
- CAF
- Education Nationale
- Lignes d'Azur
- Police Nationale
- Lenval
- Centre Ressources Autisme
- CHU de Nice (Comité d'éthique)
- Crédit municipal
- HETIS

Financeurs :

- Métropole Nice Côte d'Azur
- Ville de Nice
- CCAS

Axe stratégique : 5 - Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie



Objectif général : 5.5 - Soutenir les actions pour rendre la ville plus inclusive

Intitulé de l'action : 5.5.2 - Labellisation Ville Amie des Aînés

Contexte :

Changement de paradigme dès 2008 avec la volonté de remettre le public senior au cœur de la vie de la cité et de favoriser la citoyenneté des aînés.

Lutte contre la fracture numérique et l'isolement social, accès à la culture, santé, activité physique et prévention, transmission des savoirs, aide administrative, employabilité, préparation à la retraite...

2015 : adhésion de la Ville de Nice au RFVAA.

2021 : engagement officiel de la Ville dans la démarche de labellisation "Ville Amie des Aînés" - Volonté de fédérer les différentes initiatives portées par les trois entités (Ville de Nice – Métropole Nice Côte d'Azur – CCAS de Nice) en matière d'adaptation de la ville au vieillissement.

2022-23 : Rédaction d'un état des lieux interservices sur le territoire niçois ; réalisation d'une consultation citoyenne dédiée aux seniors avec la participation de plus 400 citoyens représentatifs : 14 ateliers citoyens ; des sorties sur le terrain ; des formulaires papier et une plateforme web dédiée ; 8 axes majeurs traités ; un COPIL transversal créé en juin 2023.

Décembre 2023 : obtention pour six ans du label Or pour la Ville de Nice, décerné par le RFVAA et l'OMS.

Juillet 2024 : Adoption en Conseil municipal d'un plan d'actions pluriannuel et transversal, sur les périmètres respectifs des trois entités Ville de Nice – Métropole Nice Côte d'Azur – CCAS de Nice.

Objectifs spécifiques :

- Structuration d'une démarche de territoire sur l'adaptation à l'avancée en âge, articulée autour de huit axes transversaux :
 - Espaces extérieurs et bâtiments
 - Transports et mobilité
 - Habitat
 - Information et communication
 - Lien social et solidarité
 - Culture et loisirs
 - Participation citoyenne et emploi
 - Autonomie, services et soins

Public cible :

- Seniors
- Grand public

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Audit intermédiaire à trois ans (déc. 2026).
- Audit de renouvellement à six ans (déc. 2029).

Livrables :

- Mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel par les directions opérationnelles des trois entités, chacune dans son périmètre.
- Structuration de la démarche VADA à travers la tenue d'un COPIL annuel.

Indicateurs d'évaluation :

- Mise en œuvre de tout ou partie des 67 actions versées au plan d'actions, par les directions métiers des trois entités, chacune dans son périmètre et selon les engagements pris.
- Suivi de la mise en œuvre (horizon trois ans) et renouvellement du label (horizon six ans) au regard des 112 critères du label "Ville Amie des Aînés" porté par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, affilié à l'OMS.

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- RFVADA

Partenaires contributeurs :

- CCAS de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Lignes d'Azur
- Côte d'Azur Habitat
- CHU de Nice
- UniCA
- Associations
- Citoyens

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique : 5 - Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie



Objectif général : 5.5 - Soutenir les actions pour rendre la ville plus inclusive

Intitulé de l'action : 5.5.3 - Clubs inclusifs

Contexte :

Aujourd'hui, en France, plus de 12 millions de personnes sont en situation de handicap. La pratique des activités physiques et sportives est un droit pour tous, mais la réalité est que l'offre sportive adaptée aux personnes en situation de handicap est encore insuffisante en France.

Objectifs spécifiques :

- Lever les freins liés aux préjugés de l'accueil et de l'encadrement d'un public en situation de handicap
- Rassurer les participants sur les capacités d'accueil et d'encadrement des clubs près de chez lui
- Accélérer la structuration et enrichir l'offre de pratiques sportives sur notre territoire

Public cible :

- Les clubs sportifs

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Formation des clubs et accompagnement
- Mise en place de séances dédiées
- Inscriptions d'un public en situation de handicap

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de bénéficiaires
- Nombre de clubs inscrits dans la démarche

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- Comité Paralympique et Sportif Français

Partenaires contributeurs :

- Associations sportives

Financeurs :

- Ville de Nice

Axe stratégique : 5 - Accompagner les citoyens dans tous les âges de la vie



Objectif général : 5.x - Objectif global : Promouvoir les bilans aux âges clés

Intitulé de l'action : 5.x.1 - Bilans prévention aux âges clés

Contexte :

Le bilan prévention est un rendez-vous permettant aux patients et aux professionnels de santé d'aborder les habitudes de vie, d'identifier des facteurs de risque de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...), réaliser des dépistages (cancers, IST...) et des rappels de vaccination.

Il est proposé à tous les assurés aux 4 âges clés de la vie :

- 18-25 ans
- 45-50 ans
- 60-65 ans
- 70-75 ans

Les professionnels de santé pouvant réaliser un bilan de prévention sont les médecins, les sages-femmes, les pharmaciens et les infirmiers.

Mon bilan prévention a pour ambition de favoriser le repérage des facteurs de risque, d'inciter les patients à devenir acteurs de leur santé, en adaptant leur comportement en conséquence. Pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Objectifs spécifiques :

- Echanger avec un professionnel de santé sur ses habitudes de vie, son environnement et thématiques de santé
- Favoriser les comportements favorables à la santé
- Permettre le dépistage précoce des situations à risque
- Renforcer le suivi en aval des patients

Public cible :

Publics précaires selon âges clefs :

- 18/25 ans
- 45/50 ans
- 60/65 ans
- 70/75 ans

Territoire cible :

- Nice cœur de ville

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Questionnaires prévention
- Affichage prévention dans le centre (addiction, nutrition, activité physique...)

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de patients suivis

Partenaires porteurs :

- CPAM06
- ARS
- Professionnels de santé :
 - Médecins (toutes spécialités)
 - Sages-femmes
 - Pharmaciens
 - Infirmiers

Partenaires contributeurs :

- UniCA

Financeurs :

- CNAM

Axe stratégique :	6 - Mieux observer la santé des citoyens pour mieux agir	
Objectif général :	6.1 - Généraliser l'observation en santé au niveau IRIS	
Intitulé de l'action :	6.1.1 - Réaliser un diagnostic territorial santé sur la commune de Nice au niveau IRIS	

Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat local de santé, l'élaboration d'un « profil santé » est fondamentale. L'observation joue un rôle essentiel dans la planification et la mise en œuvre d'actions visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Elle repose sur la collecte, l'analyse et la diffusion de données liées à la santé et ses déterminants, spécifiques à un territoire donné.

Cette démarche permet une appréhension plus approfondie des besoins de la population, tout en contribuant activement à l'orientation des politiques et actions locales de santé et en permettant de surveiller l'évolution de la situation de santé du territoire au fil du temps.

Afin de mettre en lumière les ISTS au sein même de la ville et développer des actions à l'échelle d'un quartier, il est nécessaire d'observer à une échelle IRIS.

Objectifs spécifiques :

- Mettre en évidence les inégalités territoriales et sociales de santé sur la commune de Nice
- Rendre accessible aux partenaires du CLS des cartographies d'indicateurs socio-sanitaires à l'IRIS

Public cible :

- Partenaires du CLS
- Public

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- 2025

Livrables :

- Convention CRISAP, ARS, Ville de Nice pour mise à dispo des indicateurs liés aux cancers
- Convention Ville de Nice, DRSM, ARS, ORS PACA

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de cartographies réalisées

- Nombre d'indicateurs suivis

Partenaires porteurs :

- ORS PACA
- DRSM PACA
- CPAM06
- Ville de Nice
- CHU Nice

Partenaires contributeurs :

- UniCA
- CRISAP

Financeurs :

- ARS

Axe stratégique : 6 - Mieux observer la santé des citoyens pour mieux agir 

Objectif général : 6.2 - Développer l'approche syndémique pour mieux évaluer et agir sur les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé

Intitulé de l'action : 6.2.1 - Réaliser des études syndémiques sur le territoire

Contexte :

L'expérience récente de la COVID-19 a mis en lumière la fragilité et les dysfonctionnements de notre système de santé. Cette pandémie a montré les effets cumulatifs des pathologies préexistantes (diabète, obésité, etc.), et des facteurs socio-économiques (pauvreté, densité démographique, inégalité d'accès aux soins) sur les risques de maladies et de décès. La méconnaissance de ces interactions et de leur importance rend nécessaire le développement d'une approche globale, populationnelle et localisée de la santé : la syndémie territoriale.

Face à ce constat et aux enjeux majeurs de santé publique qu'ils soulèvent, des chercheurs en médecine, en économie et en sciences des données de l'Université Côte d'Azur (UniCA) et de SKEMA BS se donnent deux missions qui contribueront à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé :

- Améliorer l'accès aux soins et la cohésion territoriale par l'étude de l'adéquation entre l'offre et la demande locale en santé ainsi que les déterminants sociaux-économiques de la renonciation aux soins.
- Améliorer la prévention par l'étude des déterminants de la santé et notamment les liens entre exposome interne (facteurs individuels) et exposome externe (facteurs sociaux-économiques et environnementaux).

Objectifs spécifiques :

- Identifier les déterminants de santé sur lesquels proposer des politiques de santé publique prioritaires
- Identifier les quartiers sous-performants et sur-performants
- Monitorer/évaluer les politiques de santé publique mises en œuvre sur le territoire

Public cible :

- Professionnels de santé
- Grand public
- Chercheurs

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Tout au long de l'année

Livrables :

- Etudes syndémiques

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'études réalisées
- Nombre d'étudiants formés
- Nombre de politiques publiques adaptées à partir des résultats des études syndémiques

Partenaires porteurs :

- UniCA
- Skema Business School
- CHU Nice
- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur

Partenaires contributeurs :

- CPAM
- UniCA
- AtmoSud

Financeurs :

- UniCA
- Ville de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur

Axe stratégique :	6 - Mieux observer la santé des citoyens pour mieux agir	
Objectif général :	6.3 - Favoriser le partage des connaissances, des expériences et des observations entre les différents acteurs	
Intitulé de l'action :	6.3.1 - Organiser des réunions semestrielles d'échange d'information sur les observations en santé - Espace Partagé de Santé Publique	

Contexte :

L'Espace Partagé de Santé Publique (EPSP) des Alpes-Maritimes coordonné par le Département de Santé Publique du CHU de Nice assure des activités d'animation, d'accompagnement, de soutien méthodologique et de formation.

L'EPSP rassemble des professionnels réunis pour apporter des réponses innovantes à des problèmes de santé complexes désignés comme prioritaires au niveau national et régional (comme la perte d'autonomie liée au vieillissement, la coordination de l'offre de 1er recours, la désertification médicale, ...).

Ils se sont fixés comme objectif de développer ensemble des projets de changement en faveur de la santé de la population.

L'EPSP s'appuie sur une approche populationnelle, la prise en compte tout au long du parcours de vie des déterminants de la santé (socio-économiques, environnementaux, ...), la participation citoyenne, une démarche partenariale et intersectorielle respectant l'autonomie de chaque partenaire avec le développement d'une dimension « recherche et expérimentation » au travers notamment d'un ancrage académique et universitaire.

Objectifs spécifiques :

- Partager les observations en santé réalisées
- Fixer les priorités sur les nouvelles observations à lancer

Public cible :

- Partenaires du CLS
- Citoyens

Territoire cible :

- Nice

Calendrier :

- Dès 2025

Livrables :

- Supports de communication
- Outils de partage d'information sur les observations

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de rencontres conduites
- Nombre de participants
- Nombre d'observations échangées

Partenaires porteurs :

- Ville de Nice
- CHU Nice (DSP)
- UniCA
- Métropole Nice Côte d'Azur

Partenaires contributeurs :

- CPAM
- ARS
- UniCA
- AtmoSud

Financeurs :

- CHU Nice

